

PROJET SOCIAL

CENTRE SOCIOCULTUREL

AMBROISE CROIZAT

2022-2025



Ambroise
Croizat

Table des matières	P2
Préambule.....	P4
I. Éléments d'ancrage.....	P5
A. La circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CCNAF)	P6
a.1 Finalités & Valeurs.....	P6
a.2 Le projet social.....	P6
a.3 Les critères de recevabilité	P6
a.4 Un comité de pilotage (COPIL)	P7
a.5 Un échéancier	P7
B. La communauté de communes de Bièvre Est (CCBE)	P8
b.1 Son territoire en bref	P8
b.2 Son organisation politique.....	P9
b.2.1 Les compétences	P9
b.2.2 Sa gouvernance	P10
b.3 Son projet territoire décennal	P12
b.3.1 Le projet de territoire 2010-2020	P12
b.3.2 Le projet de territoire 2020-2030	P13
b.3.3 Les enjeux de la CCBE	P14
C. Le centre socioculturel Ambroise Croizat	P16
II. Évaluation	P17
A. Les missions des centres sociaux	P18
a.1 Rappel du cadre de référence	P18
B . Évaluation du projet du centre socioculturel Ambroise Croizat 17-20	P18
b.1 Au regard des actions du projet 17-20	P19
b.1.1 Évaluation et analyse Axe A	P19
b.1.2 Évaluation et analyse Axe B	P24
b.1.3 Évaluation et analyse Axe C	P27
b.2 Évaluation au regard de la circulaire CNAF	P34
b.2.1 Le CSC AC, un équipement de proximité à vocation sociale globale	P34
b.2.2 Un équipement à vocation familiale et pluri générationnel	P34
b.2.3 Un lieu d'animation de la vie sociale	P35
b.2.4 Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices	P35
b.3 Évaluation au regard du projet politique	P36
b.3.1 Inscrire le développement social au cœur du CSC AC	P36
b.3.2 Le CSC AC contribue à faire de Bièvre Est un moteur du dével. social local	P36
b.3.3 Le CSC AC prend en compte les caractéristiques de son territoire	P36
b.3.3 Le CSC AC répond aux besoins des familles, des jeunes et des personnes isolée...	P36
b.3.5 Le CSC AC mobilise les acteurs de son territoire et plus largement	P36
b.4 Synthèse	P38
III. Diagnostic	P40
A. Les données froides du bassin centre de la CC Bièvre Est	P41
a.1 Sa population	P41
a.1.1 Son évolution sur les 10 dernières années	P41
a.1.2 Ses effectifs par tranche d'âge (2017)	P41
a.1.3 La composition de ses ménages	P42
a.1.4 Les résidences principales selon le statut d'occupation	P42
a.2 Situation socio-économique	P42
a.2.1 Sa population active (moyenne significative)	P42
a.2.2 Revenu Médian en 2017	P42
a.2.3 Evolution annuelle moyenne du nombre de chômeurs entre 2007 et 2017	P42
a.3 Mobilité sur le territoire	P43
a.3.1 Flux domicile travail des personnes actives occupées	P43
a.3.2 Ménages selon le nombre de voitures du foyer : 2017 et 2007	P44
a.4 Précarité	P45
B. L'enquête de satisfaction	P47
C. Les entretiens individuels	P52

D. A la rencontre des habitants	P57
IV. Analyse & Enjeux	P58
A. L'analyse	P59
a.1 Territoire, population et vie économique	P59
a.2 Vie politique et gouvernance	P59
a.3 Le centre socioculturel Ambroise Croizat	P60
a.4 les actions du CSC AC	P61
B. Les enjeux	P62
V. Le Projet	P63
A. La démarche participative	P64
a.1 Les niveaux de participation (rappel)	P64
a.2 Mobilisation des participants	P64
B. L'arbre des objectifs	P64
b.1 Les fiches actions	P64
C. Le Projet	P65
c.1 Les axes principaux et secondaires	P65
c.1.1 Orientation n°1	P65
c.1.2 Orientation n°2	P65
c.1.3 Orientation n°3	P66
c.2 Déclinaison et objectifs opérationnels	P66
D. La démarche d'évaluation	P75
d.1 Points de passage et calendrier	P75
d.2 Les groupes de travail	P76
d.3 Axe privilégié et questions évaluatives	P76
E. Le mot de la fin	P77
VI. Annexes	P78
Annexe 01 - Circulaire Cnaf 2012	
Annexe 02 - CNAF 2016	
Annexe 03 - Délibération Pacte Gouvernance	
Annexe 04 - Schéma des instances de gouvernance	
Annexe 05 - Délibération des attributions déléguées au président	
Annexe 06 - Délibération des attributions déléguées au bureau communautaire	
Annexe 07 - Projet territoire 2020-2030	
Annexe 08 - Votre avis nous intéresse	
Annexe 09 - Guide d'entretien	
Annexe 10 - Recueil de fiches actions	
Annexe 11 - Arbre à objectifs Famille CCBE	
Annexe 12 - Socle Educatif	
Annexe 13 - Les collectifs Dvpt social	
Annexe 14 - Budget prévisionnel 2021	
Annexe 15 - Budget réalisé 2020	
Annexe 16 - Organigramme service EJF Bièvre-Est	

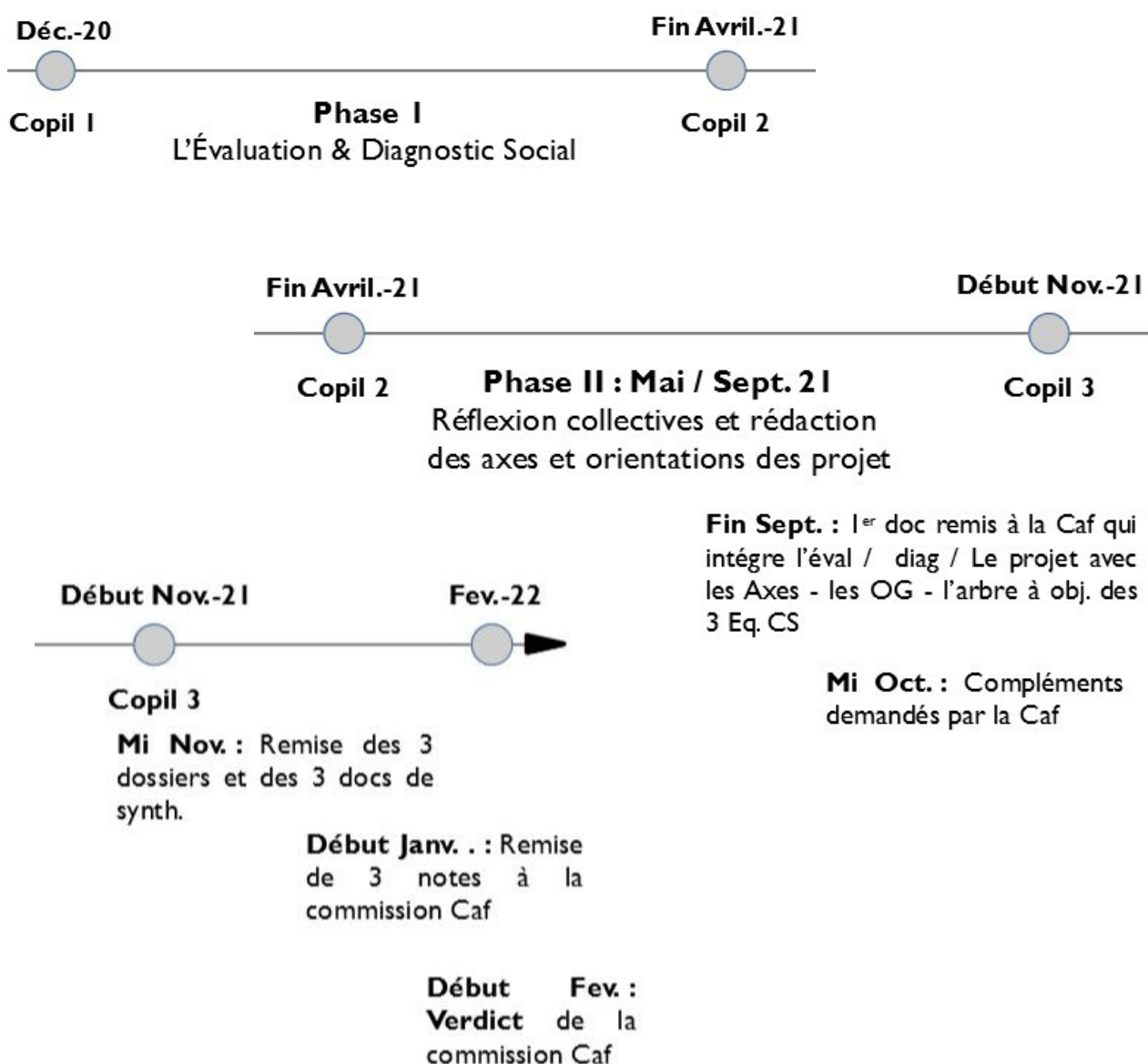
Préambule

Pour une structure d'animation de la vie sociale, la démarche classique du renouvellement de son projet d'équipement vise préalablement une observation aboutie. A la fois sur les événements et les différentes actions qui ont jalonnées la période du projet social précédent, mais aussi sur les éléments contextuels qui ont pu évoluer et enfin sur la situation présente des habitants de son territoire dans le cadre d'un diagnostic.

Fort du constat, il est alors possible de se projeter sur l'avenir en proposant à un groupe d'habitants un travail collectif dans le but de redéfinir les nouvelles orientations du projet et d'envisager les actions attenantes et conditionnantes la logique de renouvellement.

Ce travail, nous l'avons débuté en septembre 2020, alors que nous aurions dû, à cette période, clore la démarche ! En effet, liée à la crise sanitaire, la caisse d'allocation familiale nous a permis de bénéficier d'un report d'une année, pour nous soutenir, mais surtout pour nous permettre de réaliser toutes les étapes de la démarche avec des résultats significatifs.

Lors du 1^{er} Copil qui s'est déroulé au début du mois de décembre 2020, tous ses membres ont validé la démarche en 3 phases avec un échéancier sur 14 mois.



I - Éléments d'ancrage

A. La Circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CC-NAF)

Depuis 2012, la circulaire CNAF N°2012-013 est le texte de référence pour l'ensemble des structures « d'animation de la vie sociale » (AVS) dont les centres sociaux (CS) font partis (annexe 01). Elle clarifie et détermine la nature d'un projet social en d'autres termes, elle fixe le cahier des charges.

a.1. Finalités & Valeurs

Par définition, une structure qui anime la vie sociale propose des actions caractérisées par l'interaction entre les individus, entre l'individu et les groupes et entre les groupes eux-mêmes (définition du social). La circulaire CNAF indique clairement que les finalités d'une structure AVS visent à répondre aux besoins fondamentaux, individuels, collectifs et sociaux de tous ses publics. Les CS sont ses « outils » de proximité qui participent à l'amélioration du vivre-ensemble et recherchent en permanence à développer la cohésion sociale sur leurs territoires d'intervention par des actions d'animation (missions d'intérêt général).

Cet axe fondamental d'un CS est relayé par des orientations propres à chacun d'eux, définies à partir d'une observation de la vie locale, des habitants, des ressources disponibles...

Les CS défendent les mêmes valeurs et la formulation des axes d'interventions prioritaires visent invariablement les finalités suivantes :

- Développer du lien entre les habitants et/ou les organisations locales (partenaires)
- Développer du lien entre tous ses habitants (mixité sociale) ;
- Favoriser l'inclusion sociale des nouveaux arrivants ou des publics fragilisés ;
- Favoriser la prise de responsabilité de tous ses publics ; (participation habitante)
- Développer la citoyenneté par l'action collective ;

Par ailleurs, un CS peut disposer d'un agrément qui l'investit d'un projet « familles ». Si tel est le cas, ce dernier doit répondre aux problématiques familiales repérées sur son territoire d'intervention et développer des actions collectives contribuant à :

- l'épanouissement des parents et des enfants,
- au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter familiales;
- la coordination des actions et services de soutien à la parentalité ;
- à faciliter l'articulation des actions familles du CS avec celles conduites par les partenaires du territoire.

a.2 Le projet social

Réalisé dans le cadre d'une démarche participative des usagers-habitants et en associant les principaux partenaires financeurs. Le projet social est le support incontournable de la vie du CS. Tous les 4 ans il est renouvelé et soumis à l'agrément du conseil d'administration département de la CAF.

- Il est établi pour une période pluriannuelle de 4 années et donc renouvelé à chaque échéance ;
- Il est élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les bénévoles et les habitants-usagers.
- Il est établi en fonction des problématiques sociales observées et des ressources disponibles ;
- Il traduit concrètement les finalités et les missions de la structure dans un plan d'action.
- Il est préparé par l'instance de pilotage composée de professionnels et/ou de bénévoles,
- Il est validé par l'instance de gouvernance de la structure (conseil d'administration, conseil municipal, conseil communautaire etc.)

a.3 Les critères de recevabilité

- le respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;
- la formalisation des modes de participation effective des habitants

- Les modalités de gouvernance de la structure ;
- la pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;
- la cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
- la faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
- l'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- l'existence d'actions
 - intergénérationnelles ;
 - favorisant la mixité des publics ;
 - spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
- pour les centres sociaux, le niveau de qualification et le temps de travail du directeur. (Circulaire n°2016-005 - annexe 02)

Un centre social peut également solliciter un agrément pour son projet « familles ». Les critères suivants sont alors mobilisés :

- la cohérence entre les problématiques familiales repérées et les objectifs généraux des actions collectives familles prévues ;
- le respect d'une démarche participative s'appuyant sur les compétences des parents et des enfants ;
- l'inscription et l'articulation du projet « familles » avec le projet d'animation globale et la vie sociale sur le territoire ;
- la qualification du référent famille. Le référent doit consacrer au moins un mi-temps à cette activité et être en possession d'un diplôme qui relève du travail social (Circulaire n°2016-005)

a.4 Un Comité de pilotage (COPIL)

Membres :

- Élus : Le Vice-Président au Développement social et les membres de la commission CSAT
- Techniciens : Le Chef de pôle Cohésion social et Animation du Territoire, Le Chef du service Enfance Jeunesse Famille (coordonnateur de la démarche), les 2 responsables des équipements socio-culturels de la CCBE ;
- Partenaires : CAF de l'Isère avec le coordonnateur de territoire et la chargée de développement.
- Le Département de l'Isère avec le directeur du territoire de Bièvre Valloire ou son adjoint.

Ce qu'il faut retenir :

Pour être opérationnel, la démarche du renouvellement du projet du centre socioculturel Ambroise Croizat doit respecter une structure type :

- Comprendre un diagnostic social concerté ;
- Être référencé explicitement aux finalités de l'animation de la vie sociale ;
 - Développer du lien entre les habitants et/ou les organisations locales (partenaires)
 - Développer du lien entre tous ses habitants (mixité sociale) ;
 - Favoriser l'inclusion sociale des nouveaux arrivants ou des publics fragilisés ;
 - Favoriser la prise de responsabilité de tous ses publics ; (participation habitante)
 - Développer la citoyenneté par l'action collective ;
- Mettre en évidence les axes d'intervention prioritaires ainsi que les objectifs généraux poursuivis au travers du plan d'actions et d'activités ;
- Développer des actions collectives contribuant à :
 - l'épanouissement des parents et des enfants,
 - renforcer la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter-familiales ;
 - coordonner des actions et services de soutien à la parentalité ;
 - faciliter l'articulation des actions familles du CS avec celles conduites par les partenaires du territoire ;
 - préciser les principaux résultats attendus pour chacun des objectifs généraux ;
 - indiquer la nature des services, des activités éducatives, sociales, culturelles voire sportives ;

B. La communauté de communes de Bièvre Est (CCBE)

Le CSC AC est intercommunal. Bien sûr des collectifs peuvent exister, ils ont vocation à organiser des projets ou même une veille organisationnel propre au CSC AC (conseil de maisons par exemple), mais en son sein, la dimension intercommunale signifie que l'instance de décision souveraine est le conseil communautaire de la CCBE. Il est donc important de rappeler, la nature de la CCBE, sa gouvernance, les conditions dans lesquelles se prennent les décisions, son organisation administrative et enfin son projet de territoire (politique).

b.1 Son territoire en bref

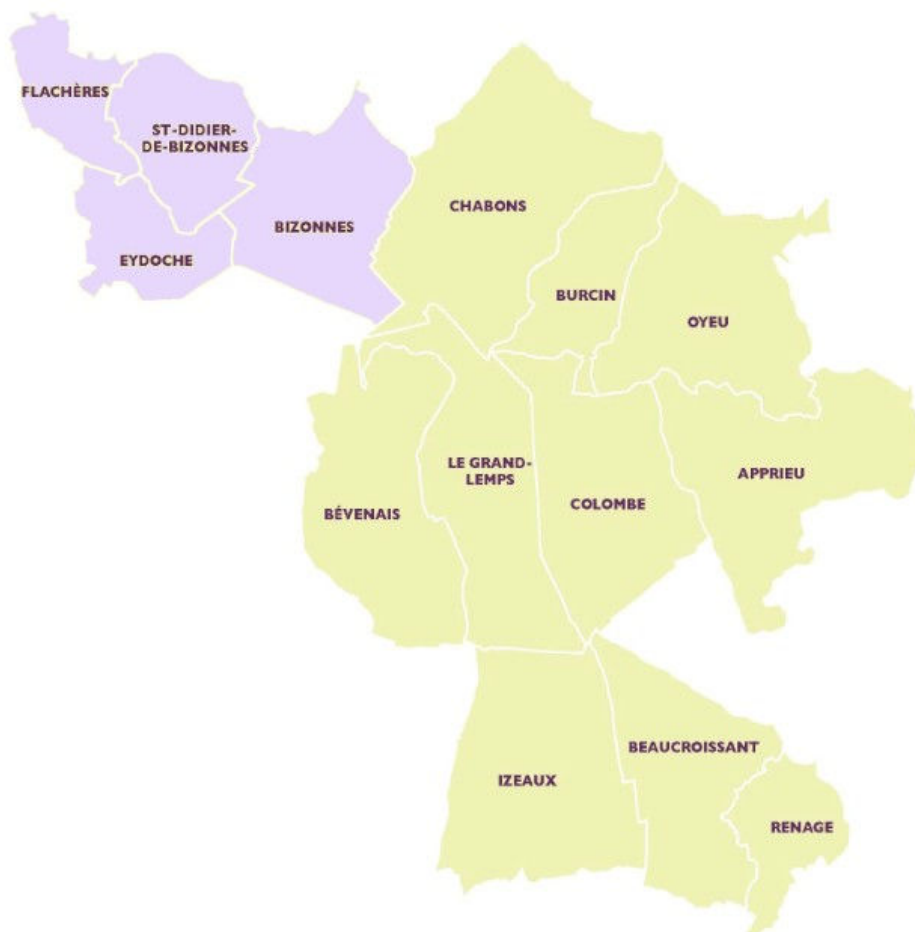
La CCBE est créée en 1993. Elle regroupe aujourd'hui 14 communes avec une population totale qui dépasse à peine les 22 000 habitants pour une superficie supérieure à 154 Km². La densité y est par conséquent, très faible (143 hab/km²), ce qui lui confère une identité plutôt rurale et un relief diversifié avec notamment 2 grandes plaines (Bièvre et Liers), des collines, des forêts, des sous-bois, des étangs... Ce qui offre à ses habitants un cadre de vie privilégié.

D'un point de vue économique, la CCBE est multipolaire, car bien que 3 communes disposent d'une population supérieure à 3000 habitants, aucune d'entre elles ne polarise une part significative de la vie économique du territoire communautaire, il n'y pas de ville centre, ni de bassins d'emplois d'envergure.

En effet, situé au coeur de l'Isère, à égale distance des 2 grosses métropoles que sont Grenoble et Lyon, entouré par 3 autres établissements Publics de coopération Intercommunale (EPCI) d'envergures et enfin traversée par l'autoroute A43, les actifs sont nombreux à aller travailler en dehors du territoire communautaire, et ce malgré un développement économique en hausse.

Pourtant, les élus ont souhaité scinder le territoire pour envisager au fil du temps le déploiement homogène des services. L'observation du flux migratoire quotidien de la population de la CCBE a permis ainsi de distinguer 3 bassins de vie cohérents :

- le nord caractérisé par 4 petites communes très rurales, (2322 habitants) : Bizonnes, Eydoches, Flachères et Saint Didier de Bizonnes ;
- Le centre composé de 7 communes (12306 habitants) : Apprieu, Bevenais, Burcin, Châbons, Colombe, Le Grand Lemps et Oyeu ;
- Le sud composé de 3 communes (7332 habitants) : Beaucroissant, Izeaux et Renage.



b.2 Son organisation politique

b.2.1 : Les compétences

La CCBE exerce les compétences¹ qui lui sont déléguées par ses 14 communes membres. Parmi elles, 2 sont obligatoires² et 9 sont optionnelles ou facultatives.

Les compétences obligatoires

- L'aménagement de l'espace
- Le développement économique

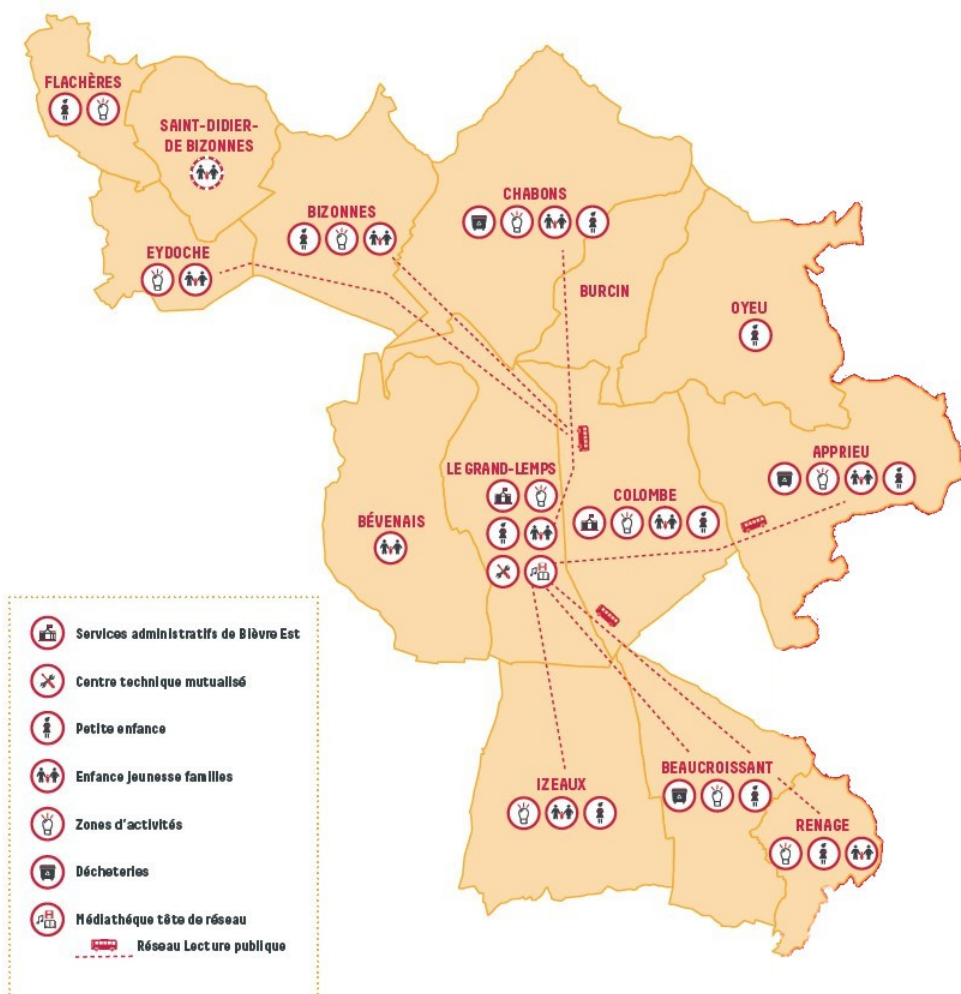
Les compétences optionnelles

- Le logement
- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La lecture publique
- Le développement social, la compétence qui fait autorité et qui suppose une politique sur toutes les questions relatives à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille, la lecture publique et la culture.

Les compétences facultatives

- Les réserves foncières
- Les nouvelles technologies de l'informatique et de la communication
- L'assainissement non collectif
- Les communications électroniques
- Les transports

Parce que l'EPCI a été créé très tôt (1^{ère} loi Pasqua) et parce qu'il n'a subi que très peu de changement au fil de ces années (aucune fusion), les compétences ont été mutualisées de façon cohérente avec le souci de déployer une politique intercommunale et co-opérative équilibrée. Ainsi, après 27 ans d'existence, la CCBE dispose au regard du nombre d'habitants de nombreux services uniformément répartis sur son territoire.



1 Aptitudes publique permettant à une autorité d'effectuer certains actes

2 Issues de la loi le NOTRe 2015

b.2.2 Sa gouvernance

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019) impose à tous les EPCI d'élaborer un pacte de gouvernance entre la communauté de communes et ses communes membres. La CCBE a voté le 14 septembre 2020 son pacte de gouvernance, ce dernier prévoit toutes les instances et les conditions dans lesquelles se prennent les décisions de la CCBE (annexes 03 et 04)

Les instances formelles de la CCBE sont les suivantes :

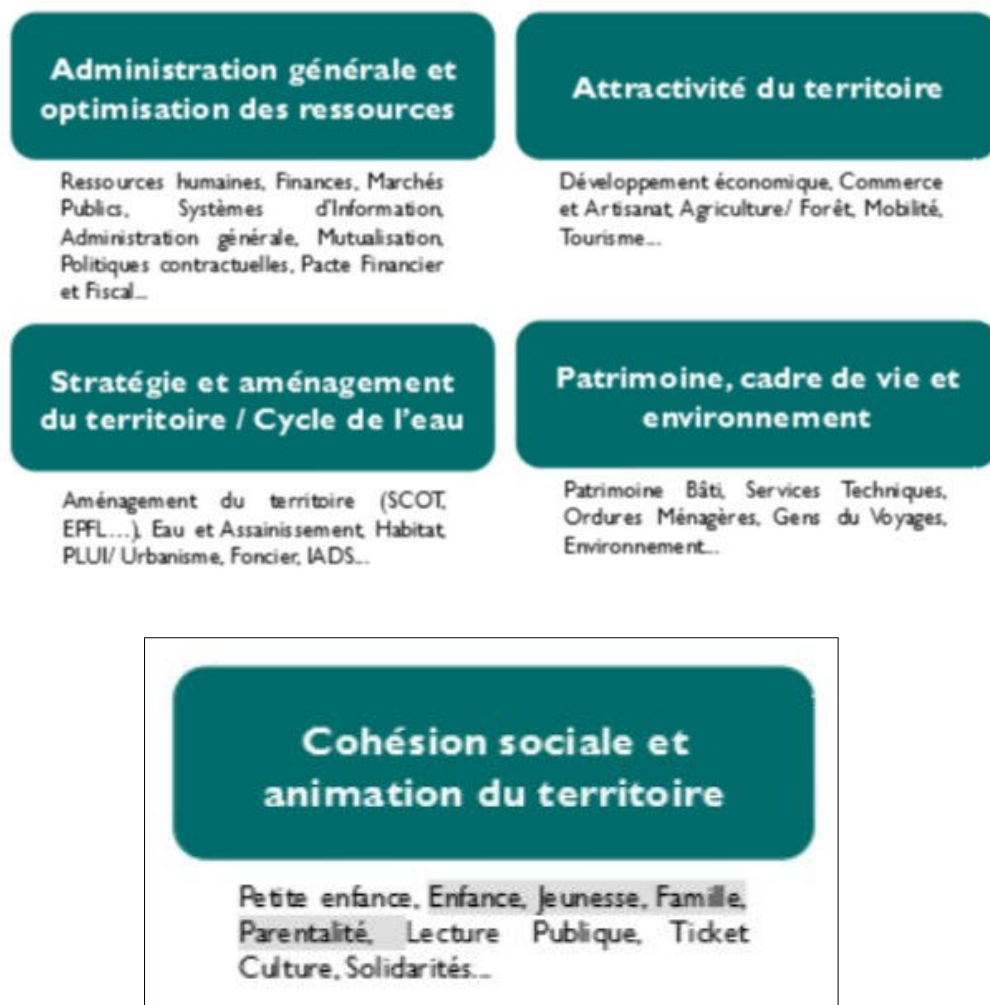
- **Le conseil communautaire** est l'instance de délibération et de validation de tous les sujets qui relèvent des compétences exercées par la CCBE. Il est composé de 42 membres, représentant les communes de son territoire.
- **Le président**, mr Valtat Roger, conseiller municipal de la commune de Colombe a été élu lors du conseil communautaire du 8 juin 2021 pour un second mandat. Parmi ses prérogatives, il :
 - préside de droit le bureau et l'ensemble des commissions ;
 - est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la CCBE ;
 - chargé de l'administration ;
 - chef des services de la collectivité.

Le conseil communautaire du 8 juin 2021 lui a attribué une délégation pour décider sur un certain nombre de sujets qui relèvent des compétences exercées par la CCBE. Il peut lui-même les déléguer à un des 7 vice-présidents ainsi qu'au DGS ou à un des 6 directeurs de pôle (annexe 05).

- **Le bureau** est l'organe exécutif de la communauté de communes. Lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rend compte des travaux du bureau. Il est constitué de 14 membres (1 conseiller municipal / commune) :
 - le Président ;
 - 7 vice-présidents tous délégués, en charge d'une thématique qui relève directement d'une compétence de la CCBE ou d'un secteur d'activité interne à la CCBE, parmi elle :
 - Administration générale et optimisation des ressources
 - Finances et politiques contractuelles
 - Cohésion sociale et animation du territoire, présidé par le VP mr Roybon Dominique. La CSAT est également le nom du pôle administratif qui comprend tous les services permettant de déployer la politique du développement social notamment les services petite enfance, enfance-jeunesse-famille (EJF), lecture publique et culture.
 - Attractivité du territoire
 - Planification du territoire et cycle de l'eau
 - Urbanisme, PLUi
 - Patrimoine, cadre de vie, environnement
 - 5 conseillers tous délégués, en charge d'une thématique qui relève d'une compétence facultative de la CCBE ;
 - Lecture publique et Ticket culture ;
 - Agriculture, Forêt ;
 - Tourisme ;
 - Mobilités ;
 - Ordures ménagères ;
 - 1 conseiller sans délégation

Depuis le conseil communautaire du 8 juin 2021, le bureau dispose d'une délégation pour décider sur un certain nombre de sujets qui relèvent des compétences exercées par la CCBE (annexe 06).

- **Le comité de présidence** est présidée par le président de la CCBE, il est composé des vice-présidents, du DGS et des directeurs concernés par les sujets présentés. Il ne permet pas de décider, mais de préparer, il est l'instance :
 - de partage d'informations sur l'avancée des politiques et projets communautaires,
 - de recueil du sentiment des VP,
 - d'arbitrage et d'orientations,
 - de préparation du Bureau Communautaire
- **La conférence intercommunale des maires** est une instance de préparation des décisions politiques de la CCBE et de présentation d'informations sur des sujets thématiques et transversaux nécessitant la présence de l'ensemble des maires. Elle est composée des Maires des 14 communes et des membres du bureau communautaire.
- **Les commissions thématiques** sont présidées par le ou les vice-présidents concernés par la thématique. Elles sont composées d'élus communautaires et d'élus municipaux non communautaires, dans la limite de deux élus par commune. Chaque commission est ainsi composée d'un maximum de 28 membres.
Elles ne sont pas dotées de pouvoir décisionnels, mais ont plutôt pour fonction d'être un lieu de débats permettant l'émergence, l'instruction et la mise en œuvre de projets. Elles doivent aussi garantir la cohérence de l'action de la CCBE, qu'elle soit politique, financière, ou relative aux moyens ou aux usagers des services intercommunaux. Elles font également le relais d'information entre le niveau communal et intercommunal. Il existe 5 commissions à la CCBE qui intègrent tous les thèmes issus des 11 compétences qu'exercent la CCBE :



Ce qu'il faut retenir :

La CCBE a une identité plutôt rurale avec un cadre de vie privilégié pour ses habitants. Aucune ville ne polarise l'essentiel de la vie économique du territoire, les actifs travaillent essentiellement en dehors.

Au regard des compétences qui lui sont déléguées et de sa faible densité, les services sont très significatifs et déployés avec cohérence afin de réduire au plus la distance.

Parmi elles, le développement social qui suppose une politique sur toutes les questions relatives à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille, la lecture publique et la culture. Depuis 2011, elle a la responsabilité d'assurer le fonctionnement des équipements socioculturels du territoire et la gestion de ses personnels.

La gouvernance et les décisions se prennent à l'échelle intercommunale dans le cadre des instances institutionnelles formelles rappelées dans le pacte de gouvernance, mais aussi des règles statutaires de la fonction territoriale. Le pôle cohésion sociale et animation du territoire (CSAT), présidé par le vice-président mr Roybon, intègre l'organigramme des équipements socioculturels et par conséquent les liens hiérarchiques.

Les commissions constituées d'élus issus des 14 communes du territoire, ainsi que les collectifs directement issus des centres socioculturels sont des instances d'échanges et de débat permettant l'émergence, l'instruction et la mise en œuvre de projets.

Le centre socioculturel Ambroise Croizat est situé sur le bassin Sud de la CCBE à Renage, une commune de 3487 habitants.

b.3. Son projet territoire décennal

Malgré les atouts précédemment observés, la CCBE doit aussi être vigilante et faire face à un certain nombre de défis qui s'inscrivent dans la durée ou d'autres qui peuvent se présenter au fil du temps. Dans les 2 cas, cela impose aux décideurs de disposer d'un observatoire continu et d'un outil efficace pour faciliter une évolution cohérente du territoire, mais aussi adaptée aux enjeux de l'évolution de la société française.

Parmi les points de vigilance propre au profil du territoire de Bièvre Est, ceux qui conditionnent largement les grandes orientations politiques, il y a le vieillissement de la population, les difficultés liées à la mobilité des habitants, l'évasion des actifs, les dépenses de consommation courante, la transition énergétique du territoire, la flambée du foncier ou encore l'étalement urbain...

Ainsi, pour construire une vision commune de l'avenir du territoire de Bièvre Est et anticiper au mieux ces enjeux, les élus locaux (communautaires et communaux) élaborent ensemble un projet de territoire décennal qui repose entièrement sur leurs mobilisations et sur des choix stratégiques qui relèvent de leurs clairvoyances. Il se réalise dans le cadre d'une démarche qui doit permettre d'observer le territoire en mouvement (phase de diagnostic), de définir les enjeux prioritaires, de fixer collectivement les grandes orientations, de définir des objectifs stratégiques et enfin de proposer un échéancier sur 10 ans (annexe 07).

b.3.1 Le projet de territoire 2010-2020

Le premier projet de territoire a été adopté en juillet 2010, il a été un événement pour la CCBE, car 17 ans après sa naissance, il marquait une volonté politique forte de fédérer davantage les communes autour d'une intercommunalité plus marquée. Arrivé à terme récemment, il aura en effet largement participé à des logiques de mutualisation et ainsi optimiser des services aux publics. C'est notamment durant cette période (2011) que la CCBE se sera vu confier la compétence développement social avec notamment le transfert des équipements socioculturels et petite enfance des communes vers la CCBE.

Relatif au développement social, l'enjeu N°4 prévoyé : « Renforcer l'offre d'équipements et de services et imaginer un déploiement des services adapté aux spécificités du territoire »

Parmi les objectifs stratégiques, 2 concernés directement le service EJJ

- **Développer les équipements et services en faveur de l'enfance et de la jeunesse**

Critères	Indicateurs	2010	2020
Compétence	Prise de compétence	Non	Oui (1er janvier 2011)
Équipements	Type d'équipements	Centre socioculturel	Centre socioculturel
	Nb d'équipement	2	2 + 1 EVS
Moyens	Financiers : budget enfance, jeunesse, famille	Dépenses : 430 000 € Recettes : 640 000 €	Dépenses : 1 200 000 € Recettes : 600 000 €
	Financiers : budget enfance (centres aérés)	Dépenses : 260 000 € Recettes : 210 000 €	Dépenses : 400 000 € Recettes : 300 000 €

- **Développer les équipements et services en faveur de la famille**

Critères	Indicateurs	2010	2020
Compétence	Prise de compétence	Non	Oui (1er janvier 2011)
Equipements	Type d'équipement	Non	LAEP
	Nb d'équipement	0	2
Événements phares enfance / famille	Nb	1	2

Moyens mis en œuvre :

- Le passage d'un mode de gestion communal à intercommunal ;
- L'ouverture d'un espace de vie sociale sur le nord du territoire avec la création de 4 postes ;
- L'augmentation des amplitudes d'ouverture des accueils de loisirs enfants (ALE)
- L'ouverture permanente de 5 ALE les mercredi et les vacances + 1 site à Izeaux ouvert en juillet
- De nouveaux moyens humains : passage de 1 mi-temps à 1 temps plein au CSC de Renage
- La pérennisation de l'évènement Renageois « la 15aine contre les discriminations »
- La création d'un évènement lempsiquois « Renc'arts de rue » en 2013 (7ème édition en juin 2019)

b.3.2 Le projet de territoire 2020-2030

La démarche permettant la réflexion et la formalisation du projet politique du territoire de la CCBE en application aujourd'hui, s'est déroulée durant l'année 2019. Elle s'est réalisée dans le cadre d'un travail collaboratif permettant à une cinquantaine d'élus de s'exprimer soit par consultation (enquête) soit à l'occasion de séminaires.

Réalisé par un organisme extérieur à la CCBE, un diagnostic très complet aura permis aux élus d'observer l'évolution d'un grand nombre de thématiques sur leur territoire et ainsi l'appréhender dans sa globalité. Il aura mis en évidence des réalités vécues au quotidien par les habitants permettant de mesurer les besoins et la qualité de l'offre ...

C'est cette première phase qui aura permis de définir 7 enjeux pour l'avenir du territoire de la CCBE. La réussite de ces défis (les grandes orientations) est conditionnée par une dynamique d'actions qui intègre des objectifs sous entendus. Ainsi, à l'aube du renouvellement de son projet social, le CSC AC doit intégrer ces orientations afin de décliner un plan d'action cohérent, donc en adéquation avec le projet de territoire.

b.3.3 Les enjeux de la CCBE ³

Enjeu 1 : Protéger l'environnement, la priorité n°1

- Changer de modèle énergétique et travailler à une transition énergétique, comprenant l'élaboration d'un PCAET comme outil de cette transition ;
- Créer une animation locale sur les questions énergétiques ;
- Elaborer un programme de rénovation thermique du bâti ;
- Améliorer les performances de tri ;
- Développer l'économie circulaire.

Enjeu 2 : Développer l'emploi : une priorité historique

- Poursuivre le développement de l'Espace économique Bièvre-Dauphine ;
- Aider au maintien des services et commerces dans les centre-bourgs ;
- Développer l'économie présentielle (commerce, service à la personne et tourisme) ;
- Prendre en compte l'agriculture et la forêt, développer des filières alimentaires courtes ;
- Intensifier la stratégie « identité et équilibre ».

Enjeu 3 : La mobilité : une priorité partagée

- Développer des actions et animations en faveur de nouveaux modes alternatifs (auto-partage, vélo électrique, co-voiturage) afin de pallier les points faibles du transport en commun ;
- Adhérer à une autorité organisatrice des mobilités (AOM), structure unique de gestion de la mobilité iséroise ;
- Aménager des itinéraires cycles et piétons pour faciliter le déplacement entre les communes du territoire, vers Bièvre Dauphine et créer un maillage du territoire avec les intercommunalités limitrophes.

Enjeu 4 : Optimiser les ressources à l'échelle du territoire

- Finaliser un Pacte Financier et Fiscal ;
- Renforcer les mutualisations ;
- Mettre en débat des solutions structurantes : communes nouvelles par bassin, administration locale unique...

Enjeu 5 : Renforcer les solidarités et la cohésion du territoire

- Déployer une politique en faveur des personnes âgées ;
- Développer des maisons de services au public devenues maisons France services (MFS) ;
- Déployer une politique en faveur des jeunes ;
- Anticiper la désertification médicale.

Enjeu 6 : Renforcer les coopérations inter-territoriales

- Renforcer les coopérations inter-territoriales en matière de mobilité, d'économie, d'agriculture et de forêt

Enjeu 7 : Poursuivre l'appropriation de l'outil intercommunal

- Améliorer la relation avec les communes
- Optimiser la gouvernance ;
- Améliorer la communication (interne et externe)

³Par ordre de priorité, avec la déclinaison d'objectifs sélectionnés au regard de leur faisabilité au sein d'un équipement SC

Ce qu'il faut retenir :

Le projet de territoire précédent aura permis un développement très significatif des services et particulièrement sur le pôle développement social avec notamment

- L'ouverture d'un espace de vie sociale en 2018 ;
- Le déploiement des accueils de loisirs enfants et
- La pérennisation des événements annuels dans le cadre de l'animation globale.

Pour le pôle développement social, l'enjeu pour la prochaine décennie sera de stabiliser les services aujourd'hui en place, mais également inscrire l'activité des centres socioculturels dans le sens des défis que les élus ont définis. Parmi eux,

- Participer à la transition écologique ;
- Participer à la mise en place de la maison France services (MFS), prévue au Grand Lemps ;
- Poursuivre une politique en faveur des jeunes ;

C. Le centre socioculturel Ambroise Croizat

Ambroise Croizat : un centre social associatif, puis municipal avant d'être intercommunal

Le centre socioculturel Ambroise Croizat fait partie aujourd'hui de l'intercommunalité de Bièvre Est, après avoir été associatif, puis municipal.

Le bâtiment du centre socioculturel a été construit en 1978 à la place d'une ancienne école de fille. Il a été créé sous l'impulsion du conseil départemental afin de créer un lieu de vie polyvalent sur Renage.

En 1993, une élue de la commune monte un projet avec la CAF de l'Isère afin d'ouvrir un centre socioculturel municipal. Ce projet faisait suite à une enquête auprès des 3 200 habitants de Renage,

En 2005, l'équipe municipale souhaite un équipement à la disposition de la population. Le Conseil d'Administration de l'association permettra alors aux habitants d'avoir une place importante dans la vie du centre socioculturel. Ce dernier devient l'Association de la Vie Sociale et Culturelle de Renage ;

Le 1er octobre 2009, l'association de la vie sociale et culturelle de Renage devient le centre socioculturel Ambroise Croizat municipal.

En 2011, suite au transfert de la compétence développement social à la CCBE, le centre socioculturel Ambroise Croizat devient Intercommunal avec un territoire d'intervention qui s'élargit avec un rayonnement sur 3 communes : Beaucroissant, Izeaux et Renage.

Le CSC AC est composé aujourd'hui de 6 agents, soit 5,5 ETP :

- Un chef de service (directeur des centres socioculturels du territoire de la CCBE) : 0,5 ETP
- Une directrice adjointe : 1 ETP
- Une référente Famille : 1 ETP
- Une agente d'accueil : 1 ETP
- Un coordonnateur Jeunesse : 1 ETP
- Un coordonnateur enfance : 1 ETP

Ce qu'il faut retenir :

Construit depuis 1978, le centre socioculturel Ambroise Croizat fait partie aujourd'hui de la CCBE, après avoir été associatif, puis municipal.

Sa dimension intercommunale est effective, car il rayonne sur un bassin de vie constitué de 3 communes et de +7000 habitants.

L'équipe est constituée de 6 agents (5,5 ETP).

II- EVALUATION

A. Les missions des centres sociaux

a. I. Rappel du cadre de référence

La circulaire de la CNAF (annexe 01) définit les missions générales des structures de l'animation de la vie sociale. Un équipement de ce type doit répondre à 2 missions principales :

- Être un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle,
- Être un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Auxquelles s'ajoutent 5 missions complémentaires :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des usagers habitants, des familles et des groupes ou des associations ;
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés ;
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnelles et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'interventions prioritaires.

B .Évaluation du projet du centre socioculturel Ambroise Croizat I7-20

Finalité et axes développement

La réflexion menée dans le cadre du dernier renouvellement de projet a permis de définir l'arbre à objectifs suivants :

Finalité : Renforcer le centre socioculturel dans ces fonctions d'animation de la vie locale et de lieu ressource pour les habitants et les partenaires	
A. Renforcer le rôle du centre socioculturel comme acteur de la parentalité sur le territoire	1. Observer et repérer les différentes problématiques liées à la parentalité à travers les temps mis en place
	2. Fédérer les différents acteurs concernés par la question de la parentalité
	3. Accompagner et soutenir la parentalité, tout en créant et consolidant les liens inter et intrafamiliaux
B. Faire du CSC un lieu ressource pour les jeunes du territoire	1. Renforcer le travail partenarial avec les autres acteurs du territoire dans un souci de cohérence
	2. Développer les actions de proximité et de prévention
	3. Soutenir et accompagner les jeunes dans leurs parcours
C. Faire de la diversité de notre territoire une richesse	1. Renforcer les actions autour de la notion d'interculturalité
	2. Accompagner l'engagement des habitants à travers des projets structurants
	3. Valoriser les individus à travers l'implication au sein d'un collectif

A partir des grandes orientations , 32 fiches actions ont été entérinées.

b.I Au regard des actions du projet

b.I.I Évaluation et analyse Axe A

Renforcer le rôle du centre socioculturel comme acteur de la parentalité sur le territoire

pour rappel :

Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
---------	-----------------------	-------------

• Fiche action 1 : L'accueil

Renforcer la fonction d'écoute des habitants, des familles et des associations.			
Donner un premier niveau d'information et d'orientation global sur l'ensemble des partenaires du territoire			
Recueillir des besoins des habitants, leurs idées, leurs projets			

Analyse de l'action : L'équipe d'AC dispose aujourd'hui d'une expérience significative au sein du CSC pour donner un bon premier niveau d'information aux habitants et associations. La nouvelle organisation spatiale de l'accueil a permis de créer un lieu de convivialité avec des canapés et des jeux pour enfants, favorisant les échanges entre les familles.

Perspectives : réfléchir à une zone de confidentialité et à la lisibilité des différents services présents au sein du bâtiment.

Focus sur 2020 : les contraintes sanitaires nous ont demandé d'innover en matière d'accueil. Nous avons ainsi développé un site Facebook afin de rester en contact avec les habitants, nous avons pris contact avec certaines personnes fragiles (isolées, famille mono-parentale, senior), afin de garder le contact lors des confinements.

Suite à la fin du 2e confinement, nous sommes passés à l'accueil sur rendez-vous. Cette démarche est compliquée pour les habitants. Ils viennent sans rendez-vous ou n'osent plus venir. Nous avons profité des périodes de fermeture pour embellir le CSC.

• Fiche action 2 : ALE et séjours

Répondre aux besoins des familles (mode de garde et loisirs)			
Être un lieu de socialisation et de mixité sociale			
Permettre un terrain d'expérimentation qui génère l'ouverture d'esprit des enfants			
Participer aux animations globales du territoire			

Analyse de l'action : la fréquentation de l'ALE n'a cessé de croître au fil des 4 années. L'équipe d'animateurs saisonniers est constituée d'un noyau dur qui se renouvelle lentement, ce qui semble indiquer le soin apporté à ce personnel. Cela favorise la qualité des actions au sein de l'ALE et la mise en œuvre de projets de plus grande ampleur. L'ALE est devenu un lieu identifié comme ressource au niveau de la parentalité pour les familles.

Perspectives : envisager une autre répartition des tranches d'âge, pour répondre plus favorablement aux besoins des enfants de 5 ans. Travailler en étroite collaboration avec l'école pour une meilleure répartition des locaux, notamment, pour rationaliser les rangements par salle.

Permettre à la référente famille et l'animateur jeunesse de participer à des temps d'accueil pour se faire être plus facilement identifiables.

Focus 2020 : l'accueil de loisirs a été mouvementé, mais a toujours su s'adapter pour répondre aux besoins des habitants. Nous avons déménagé régulièrement afin de respecter les protocoles sanitaires en application.

Malgré ces contraintes, les enfants ont pu vivre des temps de loisirs riches et variés : grands jeux, activités de toute sorte, sorties dans les alentours. Seules les nuitées et les séjours n'ont pu se réaliser. L'équipe enfance a également mobilisé beaucoup d'énergie dans l'accompagnement à la parentalité et a su repérer certaines difficultés auprès d'enfants. L'équipe est en lien avec les enseignants et les familles afin d'encadrer au mieux l'enfant. 2020 a d'ailleurs fait émerger beaucoup de violence chez les enfants (confinement/port du masque).

- **Fiche action 3 : Laep**

Développer l'éveil et la socialisation du jeune enfant			
Promouvoir la rencontre entre pairs (les professionnels entre eux et les parents entre eux)			
Conforter les liens existants et rassurer sur les compétences de chacun			

Analyse de l'action : le Laep est adapté et très apprécié par les familles (Lieu "bouffée d'oxygène ") avec une augmentation régulière de la fréquentation. Il remplit ses objectifs grâce à une équipe pluridisciplinaire. Les difficultés sont d'ordre logistique, puisque tous les 15 jours, le Laep change de lieu (alternance Renate et Izeaux), ce qui a également un impact sur la continuité du lien.

Perspectives : envisager un effectif avec 6 accueillants dont 4 salariés pérennes, afin d'améliorer encore la qualité de l'accueil. Travailler un plan de sécurité des salles avec les communes.

Focus sur 2020 : outre le 1er confinement, cette action a pu se réaliser tout au long de l'année. A l'automne, nous avons dû passer en mode « inscription » et réduire les effectifs à 10 personnes au maximum. Certaines communes ne nous ont pas donné l'accès à leurs locaux, de fait, le LAEP a perdu sa dimension intercommunale en ne se déroulant que sur Renage.

- **Fiche action 4 : Passerelle petite enfance/enfance**

Faire connaître aux familles utilisatrices de l'EAJE Les Lucioles, l'accueil de loisirs.	
Permettre aux tout petits de découvrir les locaux et l'équipe de l'accueil de loisirs	
Promouvoir la rencontre entre professionnels	

Analyse de l'action : Action très chaotique qui n'a jamais vraiment pu débiter, liée essentiellement aux changements récurrents de personnel au sein de l'AEJE.

Perspectives : Définir des objectifs communs pour cette action et créer un échéancier.

Focus sur 2020 : La responsable du secteur enfance s'est rendu disponible sur un temps fort organisé par la crèche « les lucioles » en fin d'année, cela dans le but de rencontrer les familles et de communiquer directement avec eux sur l'accueil de loisirs de Renage. Des visites de l'AL sont proposées à chaque nouvelle famille. (4 familles arrivent de la crèche)

2 projets communs (Miyasaki et le carnaval) devaient permettre aux équipes de travailler ensemble, mais cela sera repoussé sur 2021.

Une belle réussite cette l'année aura été l'intégration d'un enfant avec des besoins spécifiques. Un travail a été fait avec la famille et les professionnels de la crèche permettant un accueil adapté.

- **Fiche action 5 : Sorties et séjours familles**

Créer et consolider des liens inter et intrafamiliaux			
Découvrir de nouveaux lieux et activités à des tarifs abordables			
Permettre à des familles de s'investir dans l'organisation d'une sortie ou d'un séjour afin de les valoriser			

Analyse de l'action : action liée à la parentalité qui s'est bien installée ; permet aux familles de faire de nouvelles rencontres la rencontres. Création et consolidations des liens intra-familiaux, mais aussi avec d'autres - Coût abordable et une participation habitante très significative.

Perspectives : lors des sorties avec des effectifs plus importants, envisager 2 professionnels accompagnants. Certaines familles viennent uniquement consommer de l'activité. Calendrier de travail différent pour les familles et pour les dossiers VSC sur une année.

Focus sur 2020 : toutes les sorties ont été annulées liées. Quelques promenades ont été proposées sur le territoire très appréciées des familles. 4 promenades à proximité = 51 personnes

- **Fiche action 6 :Ateliers parents-enfants**

Créer et consolider des liens inter et intrafamiliaux			
Partager une activité en famille			
Valoriser les compétences de chacun (bénévoles et participants)			

Analyse de l'action : beaucoup de bénévoles présents pour mettre en place ce type d'ateliers. Les APE et grands jeux inter-secteurs sont toujours complets, avec liste d'attente. Très attendus par le public

Perspectives : souvent les mêmes familles : pour cela, nous réservons des places spéciales "nouveaux". Pour les APE créatifs, limite du cadre, difficile d'accompagner ou de laisser faire l'enfant.

Focus sur 2020 : afin de maintenir un lien lors des confinements, nous avons proposé des ateliers en visio : café papote, kits de masques, de kits de Noël et la référente famille a fait des entretiens téléphoniques.

Nous avons également proposé des pour que les familles puissent faire des ateliers chez elle. 12 Ateliers parents enfants ont ainsi été animé par des bénévoles ou des prestataires, où nous avons pu accueillir 131 personnes.

- **Fiche action 9 : Collectif enfance**

Rendre visible notre action et notre rôle auprès du public enfant			
Impliquer les parents dans les loisirs de leurs enfants			
Accompagner les familles autour des problématiques liées à la parentalité			

Analyse de l'action : les collectives enfances ont évolué. Nous nous servons de temps conviviaux pour sonder les familles sur leurs attentes et leurs remarques. Les enfants quant à eux prennent part à l'évaluation des activités et peuvent être force de proposition. Le volet accompagnement à la parentalité a vraiment pris de l'ampleur. De nombreuses familles sollicitent la responsable du secteur par rapport à des problématiques très personnelles (garde, divorce, éducation, etc...).

Perspectives : Envisager la présence des élus lors des temps festifs

Focus sur 2020 : Les contraintes étaient trop importantes (Covid + Vigipirate) pour envisager au sein des ALE des temps conviviaux avec les familles.

- **Fiche action 10 Cycle parentalité**

Accompagner et soutenir la parentalité			
Permettre aux parents d'échanger sur la fonction parentale au quotidien			
Renforcer les liens inter et intrafamiliaux			

Analyse de l'action : Le LAEP, les cycles massage bébé et bébé relax sont des temps qui favorisent l'accompagnement des parents. Les différents professionnels du CSC sont de plus en plus reconnus par la population comme ressource sur ce type de question. Nous n'arrivons cependant pas à travailler avec des parents d'adolescents. Nous avons peu de contact avec ces parents alors que les jeunes sont présents sur l'ALJ et l'accompagnement à la scolarité.

Perspectives : Réfléchir à d'autres formes de communication.

Focus sur 2020 : Le cycle massage bébé a évolué en version visio, ce qui limite évidemment l'intérêt de cet atelier (liens entre les familles)

- **Fiche action 12 : Collectif Familles**

Encourager les familles à être actrices de projets collectifs les concernant			
Valoriser les potentialités des habitants afin qu'ils deviennent initiateurs et acteurs de projets collectifs			
Permettre aux familles d'évoluer dans différents niveaux d'engagements			

Analyse de l'action : Au fil des 4 ans, une belle dynamique habitante s'est créée, qui génère beaucoup d'idées d'activités ou de projets. Une cohabitation entre certaines familles pas toujours facile (différence culturelle). Les contraintes institutionnelles qui ne favorisent pas la réactivité.

Perspectives : Continuer.

Focus sur 2020 : 1 seul regroupement possible cette année, qui s'est déroulée en septembre. Seules, 2 familles étaient présentes. Difficulté de se projeter, de penser des actions t'en que le covid sera présent

- **Fiche action 17 : Passerelle enfance Jeunesse**

Faire connaître aux 9-11 ans le fonctionnement et les locaux de l'accueil jeunes			
Encourager et faciliter le passage de l'ALE à l'ALJ pour les parents			
Accompagner les enfants dans un fonctionnement différent			

Analyse de l'action : La passerelle 10-14 ans fonctionne très bien. Elle permet de rassurer les enfants et leurs parents sur le fonctionnement du club ados

Perspectives : A poursuivre

Focus sur 2020 : Pas d'actions mises en place cette année.

• **Fiche action 3 I : Parent'aise**

Favoriser les échanges entre les parents et les professionnels	
Valoriser les parents dans leurs compétences et leurs connaissances	
Être identifié comme un lieu ressource	

Analyse de l'action : Cette action n'a jamais trouvé son public au fil des 4 années, malgré la récurrence des sollicitations auprès des familles

Perspectives : Abandon

Focus sur 2020 :

Analyse de l'axe A

Le centre socioculturel a largement orienté ses actions dans une démarche qui vise à soutenir la parentalité ! Les actions proposées sur le secteur famille visent en priorité à créer ou à consolider le lien entre l'adulte et son enfant, et ce, dès le plus jeune âge, notamment avec le LAEP, les ateliers parents-enfants, massage bébé et l'action « On s'la joue » (Reapp).

Par ailleurs, les accueils de loisirs sont repérés comme des lieux ressource auprès des parents aujourd'hui, en particulier pour ce qui concerne la continuité éducative. Ces lieux sont aussi l'occasion d'apporter une écoute attentive pour les professionnels du CSC.

Les liens avec les écoles se sont consolidés et ont permis de créer un « maillage » des professionnels autour de l'enfant et/ou de sa famille, permettant ainsi de favoriser une vision commune et transversale.

Grâce à la mise en place d'une veille éducative, type « CLSPD » sur la commune de Renage, une relation de confiance s'est installée avec les écoles, la gendarmerie, les bailleurs sociaux ainsi que la crèche. Cette reconnaissance mutuelle facilite les échanges et permet l'orientation des habitants vers le bon professionnel. Des liens plus aboutis avec la PMI et les assistantes sociales du secteur ainsi qu'avec la sauvegarde de l'enfance (inscriptions d'enfants sur l'ALE + suivi avec certains éducateurs).

Faciliter les liens entre des familles d'enfants du même âge (pour échanger, s'entraider, se soutenir mutuellement) est une constante.

Malgré un axe de travail que nous avons fait progresser durant ses 4 années, nous avons de grandes difficultés à rentrer en contact avec les parents d'ados, en particulier les pères qui ne viennent pas (ou peu) à nos animations.

Perspectives d'amélioration :

- Améliorer les conditions d'accueil du CSC en aménageant une zone de confidentialité et ainsi proposer aux personnes à qui cela semble nécessaire d'être reçu à l'écart des lieux de passage ;
- Proposer un travail collaboratif plus soutenu entre la référente famille et les responsables des secteurs enfance et jeunesse ;
- Développer une nouvelle instance type « CLSPD » sur les autres communes du bassin sud.

Focus sur 2020 :

Les contraintes sanitaires étaient telles que soutenir la parentalité a demandé de déployer une énergie considérable pour relayer des actions à distance ou en modifier les modalités afin de respecter les protocoles sanitaires à l'œuvre.

Même si nous avons réussi à faire des propositions aux familles du territoire rien ne pourra remplacer l'action en présentielle et avec des effectifs significatifs pour multiplier les interactions.

b.1.2 Évaluation et analyse Axe B

Faire du CSC un lieu ressource pour les jeunes du territoire

pour rappel :

Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
---------	-----------------------	-------------

- **Fiche action I3 : Formation Bafa**

Accompagner les animateurs tout au long de leur parcours			
Former régulièrement des jeunes de Bièvre Est aux fonctions d'animation pour répondre à nos besoins d'encadrement			
Permettre aux jeunes de vivre une première expérience professionnelle			

Analyse de l'action : Le dispositif est une réussite, même si pour cette dernière saison, nous n'avons pas pu le mener sous son format initial. Les engagements réciproques sont tenus entre le jeune « volontaire » et la collectivité. De nombreuses candidatures et des jeunes « volontaires » investis dans leur formation et désireux de bien faire. Lien directe avec la mission locale. Ce dispositif vise également à créer un réservoir d'animateurs saisonniers, et malgré la réussite de cette action, la CCBE (de par sa situation géographique) a de grosses difficultés à installer des fréquences de turn-over plus larges (on perd trop vite nos animateurs en particulier sur les mercredis). Par ailleurs, le dispositif de la CAF de l'Isère actuellement à l'œuvre est financièrement plus favorable que le nôtre.

Perspectives : Poursuivre

Focus sur 2020 : Nous avons dû modifier le dispositif. Grâce à notre partenariat avec les CEMEA, nous avons pu envoyer 4 jeunes volontaires en stage théorique et 5 en stage d'approfondissement.

- **Fiche action I4 : Accompagnement Scolaire**

Accompagner les jeunes dans leur apprentissage	
Proposer un temps de travail adapté à chacun	
Favoriser l'épanouissement personnel en contribuant à la réussite scolaire	

Analyse de l'action : Cette action a eu beaucoup de difficultés à s'installer liées en particulier à un arrêt prolongé de l'animateur jeunesse en charge. Malgré cela, le travail en réseau avec le collège fonctionne très convenablement et on observe une réelle demande des lycéens. Peu de lien avec les familles.

Perspectives : Réactiver au plus vite l'action.

Focus sur 2020 : Le CLAS s'est arrêté en mars, mais nous avons proposé un suivi en visio, seuls 3 élèves de terminal se sont saisis de cet accompagnement. Par la suite, nous avons proposé un stage de remise à niveau fin août : 8 jeunes dont essentiellement des collégiens se sont inscrits. Puis depuis septembre, le CLAS a retrouvé une activité presque normale. Nous sommes plus sur de l'accompagnement aux devoirs pour éviter le brassage des groupes et permettre une distance physique correcte. Le lien avec les parents est toujours présent même avec le couvre-feu.

- **Fiche action 15 : Action avec le collège**

Créer, développer et maintenir un lien avec les jeunes de notre territoire			
Permettre de communiquer et d'informer les jeunes sur les projets du centre socioculturel			
Développer différents supports d'apprentissages à travers les jeux de sociétés			

Analyse de l'action : Beaucoup de jeunes lors des animations au foyer. Cette action a permis de développer le lien avec le collège (réseau), mais également de développer le dispositif CLAS. Il est aujourd'hui difficile de répondre à la demande.

Perspectives : D'un point de vue logistique, il est important de disposer d'un lieu de stockage plus significatif au sein du collège afin de limiter la manutention afin de gagner en efficience.

Focus sur 2020 : Pas d'actions cette année

- **Fiche action 16 : Accueil de loisirs jeunes et séjours**

Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs			
Accompagner des projets collectifs			
Participer aux projets d'animations globales du territoire			

Analyse de l'action : A l'exception de cette dernière année, l'ALJ génère un public nombreux, à tel point qu'il est difficile de répondre à toutes les demandes, notamment les projets d'autofinancement. Le lien avec les parents est insuffisant pour en faire un espace inscrit dans une continuité éducative.

Perspectives : Besoin de densifier le secteur jeunesse, en particulier, pour favoriser un travail plus spécifique avec des 15-17ans.

Focus sur 2020 : Pas d'actions cette année

- **Fiche action 18 : Accueils libres**

Créer un réel lieu de vie pour les jeunes du territoire			
Accompagner les jeunes dans leur autonomie et leurs prises de responsabilité			
Permettre un temps de loisir accessible à tous			

Analyse de l'action : Le partage des locaux rend difficile l'appropriation des jeunes pour ce local. Les jeunes sont pleinement acteurs de leurs loisirs : choix du programme, AIC, autofinancement.... Un système de navette permet aux jeunes d'Izeaux ou de Beaucroissant de venir sur les activités, mais pas sur les accueils libres.

Perspectives : Réflexion à mener autour du local

Focus sur 2020 : Pas d'action cette année

- **Fiche action 19 : Futsal**

Accompagner les jeunes dans leurs apprentissages, à travers une activité ludique			
Attirer un public nouveau			
Fédérer un groupe autour de cette action et permettre des passerelles vers d'autres actions			

Analyse de l'action : Cette activité est un succès et répond très favorable à la demande des jeunes. Elle est également un moyen de rassembler largement ce public et ainsi favoriser les échanges propices à d'autres projets et/ou activités ainsi que de créer la passerelle vers le club ados.

Perspectives : Ouvrir de nouveaux créneaux

Focus sur 2020 : L'activité a été stoppée en mars et ce jusqu'à la fin de la saison, puis à repris 2 semaines en octobre.

- **Fiche action 20 : Action d'intérêt collectif**

Valoriser l'investissement des jeunes au travers le maintien du patrimoine local			
Offrir l'opportunité aux jeunes de découvrir le monde du travail			
Permettre aux jeunes de financer une ou des activités grâce à l'action collective			

Analyse de l'action : Les AIC facilite l'accès aux loisirs en permettant d'alléger son financement, mais c'est aussi et surtout un outil pédagogique « puissant ». Ces AIC permettent de sensibiliser les jeunes ados au monde du travail et de les rapprocher de leurs communes grâce à une collaboration plus aboutie avec les services techniques en particulier.

Perspectives : Améliorer notre communication vis-à-vis des communes et faire de la pédagogie sur cette action. Planifier dès septembre les chantiers pour l'année. Valoriser les AIC pour les rendre visibles et lisibles

Focus sur 2020 : Pas d'actions cette année

Analyse de l'axe B

Une collaboration qui s'installe dans la durée avec les établissements scolaires (le collège en particulier) avec la récurrence de la présence de l'animateur jeunesse sur site . Ces temps d'animation permettent aux jeunes d'évoquer leurs difficultés, mais aussi leurs envies et pour le CSC, de communiquer sur nos actions. Notre présence au lycée nous a permis de créer du lien avec les éducateurs de prévention du CODASE, ce qui nous permet de transmettre plus facilement le relais sur certains sujets. Cela nous permet également de faire le lien avec les enseignants des jeunes que nous suivons sur l'accompagnement à la scolarité.

La collaboration avec le lycée doit encore s'intensifier.

La proximité avec la Mission locale facilite le travail partenarial, en particulier pour l'accueil du public sur des stages, pour connaître la MOB et ses dispositifs.

Les actions de prévention ont subi depuis 2 ans un arrêt assez net liées aux arrêts successifs de l'animateur jeunesse. Nous avons fait le choix de privilégier nos actions sur l'accueil de loisirs jeunes, afin de maintenir les liens en attendant son retour. La période Covid n'a pas facilité son remplacement même provisoirement. Nous accueillons chaque année des stagiaires, en 2019, nous avons accueillis 1 stagiaire BPJEPS, 1 stagiaire en BTS SP3S, 3 stagiaires de 3emes et 1 stagiaire en CPJEPS/Bac pro service à la personne. Ces derniers sont toujours issus du territoire.

Le dispositif Bafa, nous engage à participer pleinement aux parcours de formation au Bafa de jeunes « volontaires » notamment en leur permettant de réaliser leurs stages pratiques au sein de nos ALE. Durant ce « mandat » de projet, nous avons ainsi participé à la formation d'un 20 aine de jeunes volontaires.

Perspective d'amélioration :

Il est indispensable de retrouver au plus vite une stabilité sur le secteur jeunesse en disposant d'un professionnel présent de manière constante. Cela nous permettra de poursuivre notre travail de réseau et de pouvoir relancer les actions de prévention.

Focus sur 2020 :

Le Csc Ambroise Croizat ne dispose que d'un animateur jeunesse, ce dernier a été en arrêt sur plusieurs longues périodes de l'année. Son remplacement n'a pas été une priorité pour la collectivité sur cette année de crise sanitaire.

b.1.3 Évaluation et analyse Axe C

Faire de la diversité de notre territoire une richesse

pour rappel :

Atteint	Partiellement atteint	Non atteint
---------	-----------------------	-------------

• Fiche action 7 : Animations hors les murs

Proposer des animations au plus près des habitants de notre territoire			
Être repéré et identifié par les habitants et les partenaires			
Communiquer sur nos projets et actions			
Impulser des projets collectifs mobilisant les habitants à partir des actions conduites sur les différents îlots du territoire			

Analyse de l'action : L'action « Hors les Murs » s'est transformée au fil des 4 ans pour devenir l'action « On s'la joue ». Elles se déroulent plusieurs fois par an en intérieur et en extérieur. Nous rencontrons toutefois des difficultés à attirer le public sur la commune de Beaucroissant : pas de lieu qui rassemble, peu de partenaires donc peu de relais.

Difficile de communiquer sur les autres actions du CSC durant les temps d'animation.

Perspectives : Réussir à former un collectif d'encadrant plus dense - Trouver une alternative sur la commune de Beaucroissant.

Focus sur 2020 :

- 2 animations « Au parc masqué » sur le parc de Renage, 2 fois en juin (15 adultes et 23 enfants).
- 2 animations « On s'la joue » soit 40 personnes

• Fiche action 8 : Ticket culture

Permettre à toutes les familles et notamment les plus modestes de bénéficier d'une culture de qualité près de chez eux			
Faciliter l'accessibilité financière à des activités culturelles par une politique tarifaire adaptée			
Valoriser les créations artistiques du territoire			
Sensibiliser le public accueilli aux diverses formes de pratiques artistiques (théâtre, musique, humour, jeune public...)			

Analyse de l'action : Le TC est une action à l'échelle de la CCBE, c'est devenu au fil du temps un rendez-vous très attendu par ses habitants. La grande majorité des spectacles affiche complet, notamment parce que l'événement parvient à attirer des compagnies professionnelles renommées. En revanche, la rareté des artistes sur le territoire est une préoccupation.

Perspectives : Travailler le TC plus en amont avec les équipes des centres socioculturels du territoire (Buvette possible avec les secteurs jeunesse, faire le lien avec des artistes locaux...). Etre vigilant et valoriser différentes pratiques artistiques du spectacle vivant. (danse, clown...). Déléguer la technique à des professionnels ou mieux former nos agents.

Focus sur 2020 : Pas d'action mise en place cette année à cause de la fermeture des salles de spectacle

- **Fiche action 11 :Ateliers socioculturels**

Promouvoir les bienfaits d'une activité sportive ou culturelle en privilégiant le bien-être de chacun.			
Permettre la notion d'accès aux activités pour tous (tarifs, horaires...)			
Encourager l'implication des participants sur des projets ou des temps collectifs (carnaval, Quinzaine contre les discriminations...)			

Analyse de l'action : L'activité escalade a permis de rencontrer un public qui ne fréquentait pas le CSC. Malgré son succès, l'activité s'est arrêté cette année pour des raisons d'équilibre économique (Arrêt d'une subvention : hausse du coût trop importante). L'activité gym n'a pas pu se réaliser dès la saison 18-19, faute de participants. L'activité dessin enfant dispose de 4 créneaux de 8 enfants chacun. Une exposition à chaque fin d'année

Ces actions doivent s'équilibrer pour qu'elles se réalisent (Coût de l'intervenant financé par un effectif suffisant et/ou une subvention), ce qui pose la question du sens que l'activité doit avoir au sein du CSC.

Perspectives : Essayer d'impliquer davantage les usagers des ateliers dans la vie et les activités du CSC.

Focus sur 2020 : Les ateliers ont été suspendus une bonne partie de l'année.

- **Fiche action 22 :Ateliers pour adultes**

Favoriser l'échange de savoirs			
Développer la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle			
Créer du lien entre les participants			

Analyse de l'action : Tricot couture : Un groupe de fidèle composé de 30 personnes impliquées dans les actions du CSC. Echange de savoir, intergénérationnel, et même mixité de genre ! Croq'Art : 25 personnes, peu impliquées dans la vie du CSC.

Perspectives : Continuer à développer l'ouverture culturelle et le respect de tous en favorisant les échanges entre les participants.

Focus sur 2020 :

- **Couture :** stoppé de mars à mai puis d'octobre à décembre. Nous avons proposé une reprise de l'atelier en juin/juillet en extérieur puis à la rentrée avec port du masque obligatoire. Nous avons malgré tout réussi à proposer un temps fort autour d'un repas avec ce groupe en juillet pour clôturer la saison.. Par contre en septembre, l'effectif a diminué de moitié. **29 inscrits de 32 à 82 ans**
- **Dessin adulte :** belle dynamique même pendant le confinement via internet (thème commun, beaucoup de messages de soutien...). **21 inscrits**
- **Atelier cuisine et saveur :** arrêt en mars et pas repris

- **Fiche action 23 : Lire, écrire, parler français**

Faciliter les actes de la vie quotidienne et l'insertion sociale des apprenants	
Créer du lien et de l'entraide entre les apprenants	
Développer la mixité sociale et culturelle	

Analyse de l'action : Trop de contraintes se sont accumulées pour obtenir le certificat nécessaire pour voir ce dispositif se réaliser dans de bonnes conditions, et cela même si ce dernier devait faciliter la socialisation des usagers et l'entraide. En effet, le manque de bénévoles, de formations, de moyens logistiques et de temps explique en grande partie cela.

Par ailleurs, la fréquentation discontinue et le turn-over des apprenants d'origine culturels très diverses (moldave, turc, espagnol, portugais...), mettaient les bénévoles en grande difficulté.

Perspectives : Arrêt de cette action au profit d'un temps nommé "pause café". Un temps pour rompre l'isolement et faire pratiquer le français à l'oral. Une action qui devrait répondre aux objectifs définis

- **Fiche action 24 :Accompagnement des bénévoles**

Repérer les potentialités des habitants et les encourager à s'engager			
Valoriser les bénévoles			
Donner les moyens aux bénévoles (matériel, formation...)			

Analyse de l'action : Une 40aine de bénévoles « gravitent » sous une forme ou une autre, autour des actions du CSC, une belle dynamique qui est un véritable atout pour les professionnels. Beaucoup d'idées sont formulées, qui peuvent aboutir à des d'activités ou des projets. Par ailleurs, leurs présences très régulières au CSC, le fait vivre (au sens primaire), ce qui envoi un message très positif à la population.

Perspectives : Réfléchir à la valorisation des bénévoles, peut-être par la formation en fonction des actions... Etre vigilant à l'essoufflement, co-opter de nouvelles personnes.

Focus sur 2020 : Liés à la « pénurie » d'évènements et/ou d'actions, l'accompagnement des bénévoles a été très modéré durant 2020. Malgré cela, tous les bénévoles de la Quinzaine ont été présents et très actif avant la pandémie et nous avons développé du bénévolat sur les « on s'la joue ».

- **Fiche action 25 : Quinzaine contre les discriminations**

Sensibiliser les différents publics à la tolérance, au respect des différences			
Contribuer au mieux vivre ensemble sur notre territoire			
Développer les pratiques culturelles comme vecteur d'ouverture sur les autres			
Consolider le collectif d'habitants « Quinzaine contre les discriminations »			

Analyse de l'action : Un évènement qui devait en 2020 fêter sa 10ème édition. Habituellement, nous touchons un public d'habitué, c'est pourquoi cette dernière édition devait cibler un public plus jeune avec des interventions auprès des 6 classes de 6ième du collège, un stage d'improvisation théâtral ou de danse et la création par des élèves de terminales d'un micro-trottoir.

Ce festival voit en moyenne 1500 personnes se réunir sur la totalité des événements : théâtre, danse, film, débat, exposition, musique, cuisine, autant de support variées pour mettre en lumière la richesse et la diversité culturelle du bassin sud (et plus largement de la CCBE), mais aussi pour permettre aux habitants de découvrir des pratiques artistiques différentes...

Le collectif organisateur de l'évènement se réunit régulièrement tout au long de l'année et est composé d'une trentaine d'habitants

Perspectives : Recréer du lien avec la communauté turc (cf association des ouvriers turcs)

Focus sur 2020 : Action annulée, pourtant l'évènement était prêt, car la 15aine devait se dérouler en mars. Le collectif a vraiment mal vécu le fait d'avoir beaucoup œuvré pour rien. L'absence de 15aine aussi sur 2021, ne va pas arranger les choses.

• **Fiche action 26 : Carnaval**

Faire vivre un événement festif aux habitants			
Favoriser des temps de pratiques artistiques intergénérationnels (montage des chars, décoration des chars)			
Permettre aux habitants de participer à la création et mise en place d'un événement festif artistique			

Analyse de l'action : Environ 500 personnes lors du défilé avec une diversité de troupes (des musiques des Balkans et des arts de rues tel que le jonglage et la maîtrise du feu).

Ateliers créations des chars : 10 personnes en moyenne par atelier. Présence aussi de l'ALE et de l'ALJ, Crèche, NAP, RAM et association UNRPA pour cet évènement inscrit dans la 15 aine contre les discriminations. Mixité sociale et culturelle

Perspectives : Impliquer les professeurs des écoles, l'école de musique et de danse.

Focus sur 2020 : Action annulée, inscrite dans le cadre de la 15 aine

• **Fiche action 27 : Marché solidaire**

Soutenir et accompagner des acteurs locaux qui travaillent en faveur d'actions solidaires et de développement durable			
Créer un événement dynamique qui s'inscrit dans le projet global de la « Quinzaine contre les discriminations »,			
Sensibiliser les habitants à la notion de solidarité			

Analyse de l'action : Environ 300 personnes et 25 associations accueillies

Un bibliobraderie a été mise en place (collecte des dons de livre puis vente : 350€ collectés et reversés à 2 assos tirées au sort lors du marché). Le collectif d'habitants qui gère et organise cet évènement est soudé et partage les mêmes valeurs, ce qui permet d'avancer dans la même direction et de créer un évènement qui a du sens.

Perspectives : Animé un peu plus la journée avec des groupes de musique ou autre... Donner un temps à chaque asso pour se présenter et présenter son action...

Focus sur 2020 : Action annulée, inscrite dans le cadre de la 15 aine

- **Fiche action 28 : Groupe de veille sociale**

Fédérer les acteurs locaux dans une logique de développement social local			
Aborder collectivement les problématiques propres à notre territoire			
Assurer une veille sociale locale			

Analyse de l'action : Un CLSPD « local » propre à la commune de Renage sur lequel siège des représentants des écoles maternelles et élémentaires de la commune, du collège de Rives, des bailleurs sociaux, de la gendarmerie, de la mairie, de la crèche et du département...

Ces temps d'échanges se réalisent dans la confidentialité et dans le but d'apporter des réponses adaptées aux besoins des habitants et plus particulièrement les personnes fragiles.

Perspectives : A développer avec les communes d'Izeaux et Beaucroissant

Focus sur 2020 : A distance ou en présentiel, nous avons continué ces rassemblements sur une fréquence trimestrielle. Il est d'ailleurs important de noter que le confinement a fait augmenter de 40 % les chiffres de violences intra-familiale sur notre secteur.

- **Fiche action 29 :Accompagnement de la vie associative**

Proposer une aide à la création d'association pour les porteurs de projets			
Accompagner les associations locales dans la gestion administrative, comptable et humaine			
Valoriser les associations locales en leur proposant d'intégrer des projets locaux			

Analyse de l'action : L'équipe du CSC a accompagné la création de l'association « Liens de plumes », une association qui propose des ateliers d'écriture et qui destine son action vers une forme d'écrivain public.

La nouvelle association Country Road 38 a rejoint les collectifs 15aine et Téléthon, lui permettant ainsi de rencontrer divers partenaires et de se faire connaître du public.

Perspectives : Identifier une personne ressource au sein de l'équipe du CSC pour rendre plus visible cette action.

Focus sur 2020 : Aucune association ou habitant ne s'est manifesté.

- **Fiche action 30 : Coordination d'évènements locaux**

Mobiliser des partenaires locaux (communes, associations...) dans la mise en place de projet commun			
Encourager et valoriser les partenaires pour être force de proposition			
Coordonner le projet pour faciliter la participation dans un souci de cohérence			

Analyse de l'action : Téléthon, Olympiades, jeux d'été, chaque année, une action d'animation à la vie locale est partagée avec la commune de Renage.

Une opportunité sur Beaucroissant lors de la 800e foire, mais le projet a été annulé (crise sanitaire)

Perspectives : A développer sur Izeaux et Beaucroissant.

Perte des emplois aidés : équipe peu nombreuse sur AC, donc ce genre de projet devient plus difficile à maintenir.

Focus sur 2020 : Aucune action

• **Fiche action 32 : Collectif Ambroise Croizat**

Mobiliser les habitants et les partenaires autour du projet social	Pas mis en place
Faire vivre le projet social	
Accompagner l'engagement des habitants à travers des projets structurants	

Analyse de l'action : Collectif non créé.

Perspectives : Identifier/co-opter des habitants intéressés par ce type de projet.

Analyse de l'axe C

Les liens avec la communauté turc, la plus nombreuse de la commune de Renage peinent à se réaliser. Pourtant, on observe une augmentation des replis identitaires qui justifie largement cette intention. En revanche, nous arrivons à le faire avec la communauté moldave.

Nous avons pu mettre en place des ateliers autour de la cuisine du monde lors des journées interculturelles, des temps très appréciés des habitants, ravis de partager des spécialités marocain, moldave, africain...

Les collectifs habitants (Quinzaine et famille) sont très actifs dans la vie du centre. Nous comptons 25 participants actifs sur le collectif Quinzaine contre les discriminations et une 30aine sur le collectif famille. Afin de faciliter la prise de parole et donc l'interaction, nous avons créé des plus petits groupes de travail en déclinant la thématique. Nous avons aujourd'hui 3 collectifs « Week end en famille », « sorties » et « bénévoles des ateliers parents/enfants » qui contribue à l'organisation des actions, mais plus largement qui permet au CSC d'asseoir la participation habitante.

Perspectives d'amélioration :

- Créer du lien avec la communauté turc
- Réfléchir collectivement à la notion de participation au sein d'un collectif : écriture d'une charte du collectif Quinzaine, notamment
- Créer un collectif de bassin de vie
- Mettre en place des formations pour les bénévoles
- Valoriser nos bénévoles

Focus sur 2020 :

Développer l'axe C : « Faire de la diversité de notre territoire une richesse » repose en grande partie sur la capacité de nos équipements à pouvoir nous rassembler afin de créer la rencontre et les interactions. Trop d'événements annulés pour évaluer convenablement cet axe C durant cette année 2020.

Ce qu'il faut retenir :

A - Renforcer le rôle du centre socioculturel comme acteur de la parentalité sur le territoire

- Au fil des 4 années, le centre socioculturel a largement orienté ses actions dans une démarche qui vise à soutenir la parentalité !
- Les accueils de loisirs sont repérés comme des lieux ressource auprès des parents aujourd'hui, des lieux qui sont aussi l'occasion d'apporter une écoute attentive pour les professionnels du CSC.
- Les liens avec les écoles se sont consolidés et ont permis de créer un « maillage » des professionnels autour de l'enfant et/ou de sa famille, permettant ainsi de favoriser une vision commune et transversale.
- Grâce à la mise en place d'une veille éducative, type « CLSPD » sur la commune de Renage, une relation de confiance s'est installée les partenaires.
- Des difficultés à rentrer en contact avec les parents d'ados, en particulier les pères.

Perspectives d'amélioration :

- Proposer un travail collaboratif plus soutenu entre la référente famille et les responsables des secteurs enfance et jeunesse ;
- Développer une nouvelle instance type « CLSPD » sur les autres communes du bassin sud.

Focus sur 2020 :

Les contraintes sanitaires étaient telles que soutenir la parentalité a demandé de déployer une énergie considérable pour relayer des actions à distance ou en modifier les modalités afin de respecter les protocoles sanitaires à l'œuvre.

B - Faire du CSC un lieu ressource pour les jeunes du territoire

- Une collaboration avec les établissements scolaires (le collège en particulier) qui s'est installée ;
- Des liens avec les éducateurs de prévention du CODASE, ce qui permet de faciliter les relais ;
- La collaboration avec le lycée doit encore s'intensifier ;
- La proximité avec la Mission locale est un atout ;
- Absence de l'animateur jeunesse trop longue et récurrente ;

Perspectives d'amélioration :

- Retrouver au plus vite une stabilité sur le secteur jeunesse ;
- Poursuivre notre travail de réseau et de pouvoir relancer les actions de prévention.

C- Faire de la diversité de notre territoire une richesse

- Peu de liens avec la communauté turc de Reange, la plus nombreuse de la commune
- Observation d'une augmentation des replis identitaires
- Les collectifs habitants (Quinzaine et famille) sont très actifs dans la vie du centre.

Perspectives d'amélioration :

- Créer du lien avec la communauté turc
- Réfléchir collectivement à la notion de participation au sein d'un collectif ;
- Créer un collectif « Bassin de vie »
- Valoriser nos bénévoles

Focus sur 2020 :

Attention à l'impact de cette période de crise sanitaire qui a rompu la vie des collectifs (peut-être profondément ?)

b.2 Evaluation au regard de la circulaire CNAF

La circulaire CNAF N°2012-013 est le texte de référence pour l'ensemble des structures de « l'animation de la vie sociale » dont les centres socioculturels font partie.

2 missions d'intérêt général :

- Etre **un lieu de proximité** à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;
- Etre **un lieu d'animation de la vie sociale** permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Et assumer d'autres missions complémentaires :

- Organiser une **fonction d'accueil et d'écoute** ;
- Assurer une attention particulière aux **familles et aux publics fragilisés** ;
- Développer des actions sociales adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Développer **la participation habitante** ;
- Favoriser la concertation et la **coordination avec les partenaires**.

Et enfin, mettre en place **un projet « familles »** sur son territoire d'intervention qui doit coordonner et développer **des actions et services de soutien à la parentalité**.

Les 4 axes définis au regard de la circulaire CNAF

- Le CSC AC, un équipement de proximité à vocation sociale globale
- Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnel
- Un lieu d'animation de la vie sociale
- Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices

b.2.1 Le CSAC, un équipement de proximité à vocation sociale globale

Ce que l'on a pu observer :

- Le CSC AC est un lieu de proximité pour les renageois, tout en étant de plus en plus utilisé par les habitants d'Izeaux et de Beaucroissant (ALE / LAEP / APE) ;
- Le CSC AC propose des animations globales (On s'la joue et la 15aine contre les discriminationS en particulier) ;
- Les publics accueillis sont divers, grâce notamment à une politique tarifaire ;
- La mise en place d'une permanence vie quotidienne vise à apporter une attention plus particulière au public fragilisé ;
- Le CSC AC est perçu comme un lieu ressource pour les habitants sur la question de la parentalité.

Les difficultés repérées :

- Les jeunes collégiens d'Izeaux dépend d'un collège de secteur différent des 2 autres communes, ce qui a des conséquences notamment en terme de transport (les jeunes doivent être emmenés par leur famille) ;
- Faute de bénévoles, nous avons dû arrêter l'atelier « Lire écrire parler français » en juin 2019 ;
- La crise sanitaire a imposé la réduction drastique de proximité entre les gens ;

b.2.2 Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnel

Ce que l'on a pu observer :

- Le CS AC est structuré par secteur : Accueil / Enfance / Jeunesse / Famille, ce qui permet le recrutement d'agents formés sur leurs publics. L'accueil se réalise dès le plus jeune âge (LAEP, massage bébé), puis sur les ALE/ALJ et atelierS parent/enfant ;
- Travail en partenariat avec l'UNRPA qui est domicilié dans nos locaux (sorties communes, atelier cuisine avec les mamies et enfants, ateliers chars) ;

- Le public 11-17 ans est envisagé dans sa globalité : ALJ - lien avec les établissements scolaires - MOB - lieu d'expériences professionnelles : BAFA, accueil de stagiaires...
- Le carnaval est un projet interculturel et intergénérationnel (confection des chars, défilés...)
- Les seniors sont également très représentés parmi les bénévoles, favorisant ainsi le lien intergénérationnel ;

Les difficultés repérées :

- Le projet social ne cible pas spécifiquement les publics fragilisés (doit-on apporter une attention particulière vers ces derniers ? Comment ?)
- Des moyens humains limités

b.2.3 Un lieu d'animation de la vie sociale

Ce que l'on a pu observer :

- Le CSC AC dispose de 5 collectifs habitants (enfance, jeunesse, famille, sortie/week-end et l'5aine) qui sont force de proposition sur la programmation ;
- Constitué de 30 personnes issues du tissu associatif ou partenarial local, le collectif « l'5aine contre les discriminations » travaillent pendant 6 mois à la réalisation de cet événement (décision des objectifs du projet, choix de la programmation, évaluation du projet, animation des événements)
- Certains habitants sont en charge d'actions (animation des vidéos débats ou ateliers parent/enfant ;
- Le CSC AC est un lieu de vie pour les associations (aide au montage de dossier, boîte aux lettres, prêt de salle, publicité dans notre plaquette ...)
- Des professionnels qui accompagnent et soutiennent l'implication habitante ;
- Des liens réguliers avec les partenaires locaux ;

Les difficultés repérées :

- Il n'existe pas d'instance participant aux orientations du projet social du CSC AC
- La crise sanitaire a imposé un long temps d'arrêt des collectifs ;
- La situation sanitaire a généré beaucoup d'incertitude face à la mise en place des événements (y aura-t-il un impact ?)

b.2.4 Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices

Ce que l'on a pu observer :

- Le CSC AC est devenu un lieu ressource.
- Le CSC AC travaille en réseau avec les établissements scolaires, bailleurs sociaux, PMI et assistants sociaux, ASE MOB et gendarmerie en se réunissant une fois par trimestre ;
- Le public étant de plus en plus fragilisé, le CSC AC a créé une permanence vie quotidienne permettant de :
 - renseigner les personnes sur l'accès au droit ;
 - orienter vers le professionnel correspondant ;
 - aider dans les démarches administratives quotidiennes (RSA, pôle emploi, inscriptions collège...).

Les difficultés repérées :

- La compétence sociale est communale
- Les moyens humains sont limités.

b.3 Evaluation au regard du projet politique

La communauté de communes de Bièvre Est dispose de la compétence dite « Animation sociale d'intérêt communautaire » depuis janvier 2011, né de la volonté des élus de structurer un véritable service à la population au regard des besoins et des attentes de la dynamique démographique.

Le projet politique a été rédigé en 2015 par un collectif composé d'élus et d'agents des services PE et EJJ. Il a pour vocation de définir la stratégie du pôle développement social.

Les 5 axes définis au regard du projet politique

- Axe 1 - Inscrire le développement social au cœur du CSC AC
- Axe 2 - Le CS AC contribue à faire de Bièvre Est un moteur du développement social local
- Axe 3 - Le CS AC prend en compte les caractéristiques de son territoire ;
- Axe 4 - Le CS AC répond aux besoins des familles, des jeunes et des personnes isolées ;
- Axe 5 - Le CS AC mobilise les acteurs de son territoire et plus largement ;

b.3.1 Inscrire le développement social au cœur du CSC LA

- Les agents ont rapidement su faire du développement social local, mais n'ont pas été spécifiquement formés à cela ;
- La participation habitante fait partie intégrante du CS AC, même si nous n'avons pas encore de collective bassin de vie (un Collectif qui serait sur la réflexion des orientations et la mise en œuvre du projet social).
- Le CS AC accueille tout le monde sans distinction.
- Tous les agents ont une mission autour de l'accueil inscrite dans sa fiche de poste. Ils sont amenés à renseigner chaque personne qui vient au centre.

b.3.2 Le CS AC contribue à faire de Bièvre Est un moteur du développement social local

- L'équipe du centre social fait réseau avec la plupart des partenaires locaux : Assistantes sociales, PMI, CCAS, établissements scolaires, gendarmerie, bailleurs sociaux, services de l'ASE, MOB, PIJ de Moirans, CODASE, présidents d'associations sportives ou culturelles, médiathèque.
- Concernant la parentalité, la jeunesse, l'interculturalité ou encore des questions sociales, le lien avec les partenaires permet de partager les connaissances et de mutualiser les compétences afin de mieux répondre aux attentes des publics et de faire sens commun.

b.3.3 Le CS AC prend en compte les caractéristiques de son territoire.

- Toutes nos actions se déroulent sur les 3 communes du bassin de vie. Nous essayons de maintenir une certaine équité (tout en ayant conscience que nous sommes très ancrés sur Renage) ;
- La mise à disposition des locaux est un frein (vétusté, manutention, pas identifié CCBE...) ;

b.3.4 Le CS AC répond aux besoins des familles, des jeunes et des personnes isolées

- Le CS AC est capable d'évaluer et adapter ses actions en temps réel ;
- Plusieurs nouvelles actions en lien avec des demandes d'habitants ;
- Capacité d'adaptation face à la crise sanitaire en 2020 : passage des actions en visio, en click & collect, développement des réseaux sociaux...

b.3.5 Le CS AC mobilise les acteurs de son territoire et plus largement ;

- Chaque secteur du centre social est inscrit dans des réseaux spécifiques (thématique au public) : REAPP, LAEP, lutte contre la radicalisation, CLAS, groupe de veille sociale...

- Chaque réseau investi permet de mutualiser des connaissances, des compétences et des moyens, de faire un maillage de partenaire sur le territoire afin de répondre aux attentes et aux besoins des habitants.

Ce qu'il faut retenir au regard de la circulaire CNAF et du projet politique :

- Diversité des publics / intergénérationnel
- Le CSAC est bien ancré sur Renage, mais doit tendre vers plus de proximité sur les 2 autres communes ;
- Le CSAC est un lieu ressource sur les questions de parentalité et d'accompagnement social ;
- Les agents font du développement social local ;
- La participation habitante fait partie de la culture du CSAC ;
- L'équipe du centre social fait partie d'un réseau avec la plupart des partenaires (professionnels du territoire et les associations locales) ;

b.4. Synthèse des évaluations

Observer la vie du centre socioculturel Ambroise Croizat sous 3 angles différents (actions du projet social - circulaire CNAF - projet politique du pôle développement social -) permet de vérifier les points de convergence et de gagner en précision en dégagant clairement la réalité fonctionnelle de l'équipement durant ces 4 années.

Pour favoriser une lecture fluide des résultats, le groupe de travail a souhaité proposer une synthèse réalisée à partir de 5 critères dominants, chacun étant mesurés sur la base d'indicateurs favorables ou défavorables à la vie du CSC AC :

Critère 1 : L'accueil du public

Facteurs favorables :

- Le CSC AC est un lieu de proximité pour les renageois ;
- Le CSC AC accueille tout le monde sans distinction ;
- Tous les agents du CSC AC ont une mission autour de l'accueil inscrite dans sa fiche de poste et sont amenés à renseigner les usagers ;

Facteurs défavorables :

- Les jeunes collégiens d'Izeaux dépend d'un collège de secteur différent ;
- Malgré une utilisation croissante du CSC AC par les habitants des communes d'Izeaux et Beaucroissant (ALE / LAEP / APE), elle reste encore trop faible ;
- L'infrastructure est vieillissante ;
- La mise à disposition des locaux est un frein (vétusté, manutention, pas identifié CCBE...) ;

Critère 2 : L'activité sociale globale

Facteurs favorables :

- Une politique tarifaire dite sociale ;
- Des événements de qualité, qui génèrent chaque année une forte participation (On s'y joue et la l'5aine contre les discrimination en particulier) ;
- Mise en place d'une permanence vie quotidienne pour apporter un soutien au public fragilisé ;

Facteurs défavorables :

- La CCBE n'a pas la compétence sociale, se pose alors régulièrement la question de la légitimité ;
- Le projet social ne cible pas spécifiquement les publics fragilisés ;
- Pas assez d'actions de prévention ;
- Arrêt de l'atelier « Lire écrire parler français » (faute de bénévoles) ;
- La crise sanitaire a considérablement réduit les interactions entre les gens ;
- Les agents font du développement social local, mais n'ont pas été spécifiquement formés à cela ;
- Peu de liens avec la communauté turc de Renage ;
- Observation d'une augmentation des replis identitaires ;
- Les moyens humains sont limités ;

Critère 3 : Parentalité, activité familiale et pluri générationnel

Facteurs favorables :

- Le CSC AC est perçu comme un lieu ressource par ses habitants ;
- Il a orienté ses actions dans une démarche qui vise à soutenir la parentalité !
- Il est structuré par secteur : Accueil / Enfance / Jeunesse / Famille, ce qui permet le recrutement d'agents formés à leurs publics.
- L'accueil se réalise dès le plus jeune âge (LAEP, massage bébé) ;
- Il a fait preuve d'une capacité d'adaptation face à la crise sanitaire en 2020 : passage des actions en visio, en click & collect, développement des réseaux sociaux...

Facteurs défavorables :

- Un manque d'actions « passerelles » (des actions qui font le lien entre...), des actions passerelles « enfance / Jeunesse » en particulier ;
- Peu d'implication des habitants au-delà des sorties famille ;
- Des difficultés à rentrer en contact avec les parents d'ados, en particulier les pères.

Impact période covid

- Au sein des ALE, les protocoles sanitaires successifs ont laissé les parents au portail ;
- Les activités de soutien à la parentalité du secteur famille n'ont quasiment pas pu se dérouler en présentiel ;
- Cela a demandé de déployer une énergie considérable pour relayer des actions à distance ou en modifier les modalités afin de respecter les protocoles sanitaires à l'œuvre.

Critère 4 : La participation habitante**Facteurs favorables :**

- Le CSC AC dispose de collectifs habitants qui sont « force de proposition » ;
- Des techniciens qui accompagnent et qui soutiennent l'implication des habitants ;
- Des habitants en charge d'actions ;
- Plusieurs nouvelles actions en lien avec des demandes d'habitants ;
- Les seniors sont également représentés parmi les bénévoles du CSC AC

Facteurs défavorables :

- Des collectifs existent, mais le taux de participation est soit trop faible, soit en diminution ;
- Pas d'instance permettant la participation des habitants aux orientations du projet social du CSC AC (collectif bassin de vie) ;

Impact période covid

- Perte des bénévoles liée à la crise sanitaire
- La crise sanitaire a imposé un long temps d'arrêt des collectifs ;
- La situation sanitaire a généré beaucoup d'incertitude face à la mise en place des événements

Critère 5 : Partenariat & collaboration extérieure**Facteurs favorables :**

- L'équipe du CSC AC travaille en réseau avec les partenaires locaux par des instances de travail régulières (Renage) ;
- La collaboration avec les partenaires locaux (Renage) permet de partager les connaissances, de mutualiser les compétences ;
- Le CSC AC est un lieu de vie pour les associations ;
- La proximité avec la Mission locale est un atout ;

Facteurs défavorables :

- Collaboration trop limitée avec les partenaires sociaux des communes d'Izeaux et Beaucroissant ;
- La collaboration avec le lycée de secteur doit encore s'intensifier ;

III- DIAGNOSTIC

Le diagnostic nous a permis d'observer les principales caractéristiques du bassin sud, le territoire de référence du centre socioculturel Ambroise Croizat. L'analyse des informations ainsi récoltées a pu nous permettre de dégager les éléments les plus probants afin de définir les enjeux du moment et ainsi de faciliter la réflexion collective pour déterminer nos orientations et nos actions pour les 4 prochaines années.

Pour ce diagnostic, nous avons mobilisé les ressources à notre disposition afin de récolter les données froides du territoire : Notre service interne, l'AURG, la CAF, le département et les données INSEE disponibles sur internet.

Nous avons également choisi 3 outils d'investigation pour aller chercher l'information auprès des habitants : une enquête de satisfaction en ligne, un guide d'entretien afin de réaliser des interviews en face-à-face et enfin des animations « porteur de parole » sur la voie publique.

A. Les données froides du bassin sud de la CC Bièvre Est

a.1 Sa population

a.1.1 Son évolution sur les 10 dernières années

Communes	Popul. Totale 2017	Popul. Totale 2012	Popul. Totale 2007	Evolution entre 2007 et 2017	%	% /an
Beaucroissant	1682	1522	1390	292	21	1,9%
Izeaux	2147	2123	2119	28	1	0,1%
Renage	3507	3647	3641	-134	-4	-0,4%
Bassin Sud	7336	7292	7150	186	3	0,3%
Bièvre Est	22151	21404	20182	1969	10	0,9%
Isère	1258722	1224993	1178714	80008	7	0,7%

Pas d'évolution très significative à l'échelle du bassin au regard de BE ou de l'Isère à noter la commune de Beaucroissant qui augmente de 20 % sa population en 10 ans.

a.1.2 Ses effectifs par tranche d'âge (2017)

Communes	-3 ans	3/5 ans	6/10 ans	11/17 ans	18/24 ans	25/39 ans	40/54 ans	55/64 ans	65/79 ans	80ans et +	Total
Bièvre Est	763	910	1700	2270	1265	3753	4938	2808	2802	943	22151
% par tranche	3	4	8	10	6	17	22	13	13	4	100
% par grande tranche	15,23			15,96		51,91			16,91		
Beaucroissant	60	67	137	181	108	292	380	190	210	58	1682
Izeaux	76	72	136	211	128	360	515	305	250	94	2147
Renage	110	150	250	330	224	596	699	478	484	186	3507
Bassin Sud	246	289	523	722	460	1248	1594	973	944	338	7336
% par tranche	3	4	7	10	6	17	22	13	13	5	100
% par grande tranche	14,42			16,11		51,99			17,47		

La population du territoire sud subit un vieillissement de sa population très significatif sur ces 10 dernières années, avec l'âge médian qui augmente de presque 3 ans (37,25 ans à 40,2 ans) :

-123 individus de -10 ans soit -0,8 % / BE, mais surtout + 340 individus de +65ans , ce qui représente presque 5 % de la population du bassin sud

a.1.3 La composition de ses ménages :

3018 ménages soit 34,15% de BE, parmi eux :

- 28% vivent seuls soit +3%/ BE et -6%/Isère - Renage à le taux le plus significatif car 1 ménage sur 3 vit seul ;
- 30% vivent en couple sans enfant (= / BE et +4% / Isère)
- 33% vivent en couple avec enfant (-3%/ BE et +3% / Isère)
- 9% des familles sont monoparentales (+1%/ BE et = / Isère). Sur Renage c'est 145 familles monoparentales.
- Renage cristallise sur le bassin sud les difficultés.

La proportion des familles avec 2 ou 3 enfants est égale à la moyenne du Département (71%).

a.1.4 Les résidences principales selon le statut d'occupation

74% des habitants du Bassin Sud sont propriétaires soit -5 % / BE mais restent toutefois largement en dessus de la moyenne départementale (61%). 68% des renageois sont propriétaires et 1/3 est locataire, parmi eux, 768 (soit 22 % des résidents) occupent un logement social (HLM), ce qui est très supérieur à la moyenne départementale (+8%).

a.2 Situation socio économique

a.2.1 Sa population active (moyenne significative) :

- Cadres et professions intellectuelles supérieures : -5 %/moyenne de l'Isère (11%)
- Ouvriers : 4,6 %/moyenne de l'Isère (12 %)

a.2.2 Revenu Médian en 2017

Communes	Revenus mensuels médians des ménages en 2017	Revenus mensuels médians des ménages en 2013	Evolution 13 - 17
Beaucroissant	1913	1817	5,05
Izeaux	1871	1788	4,43
Renage	1698	1636	3,67
Bassin Sud	1798	1722	4,23
Bièvre Est	1840	1760	4,34
Isère	1912		

Le revenu médian du bassin Sud est de 1798€, même si ce médian est relativement proche de la moyenne de la CCBE, il est à noter l'écart important entre ses communes. La commune de Renage dispose d'un revenu médian très inférieur à la moyenne de l'Isère.

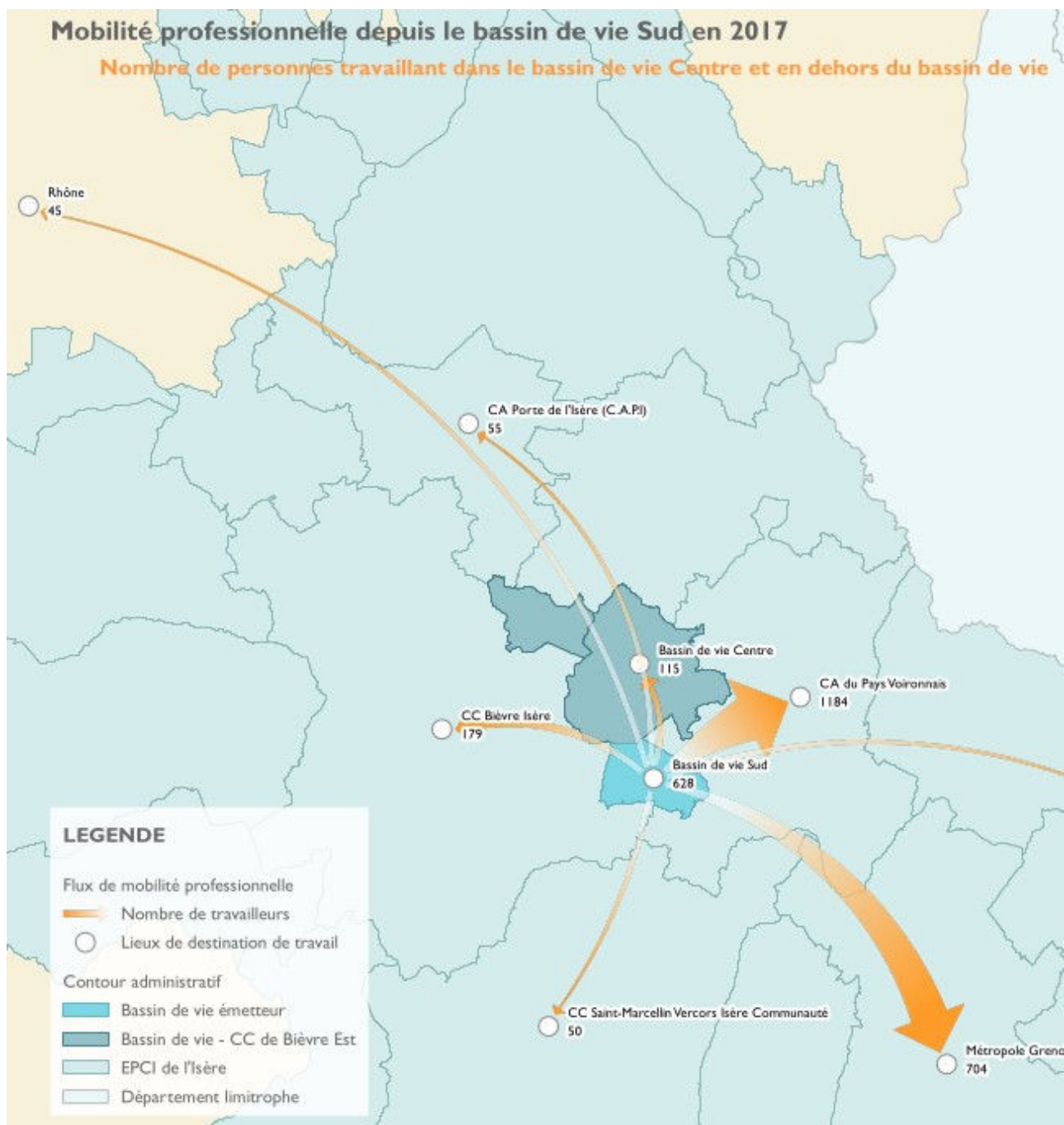
a.2.3 Evolution annuelle moyenne du nombre de chômeurs entre 2007 et 2017

Communes	Chômeurs 15 - 64 ans		%		% d'évolution entre 2007-2017
	2007	2017	2007	2017	
Bièvre Est	657	956	7%	9%	3,83 %
Isère	51741	68259	9%	11,5	2,81 %
Bassin Sud	239	339	7%	10%	3,54 %

En 2017, 339 habitants du bassin Sud étaient au chômage soit 10% de sa population totale.
 Entre 2007 et 2017, son taux d'évolution du nombre de chômeur est passé de 239 à 339 individus soit un taux de +3,54 %, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (+0,73%).
 En 2017 la commune de Renage avait un taux de chômage de 12 % (196 / 1758 actifs).
 La part des ménages avec enfant dont au moins un des parents est sans emploi est de 32 % identique à la moyenne du département.

a.3 Mobilité sur le territoire

a.3.1 Flux domicile travail des personnes actives occupées



Bassin Sud	Be	Iz	Re	Tot	%
Beaucroissant	83			568	18,3
Izeaux		195			
Renage			290		
Bassin de vie Sud	20	20	20		
Bassin de vie Centre	20	45	50	115	3,7
CA du Pays Voironnais	354	285	545	1184	38,1
CA Porte de l'Isère (C.A.P.I.)	15	10	30	55	1,8
CA Vienne Condrieu	5			5	0,2
CA Valence Romans Agglo		5		5	0,2
CC Bièvre Isère	59	110	10	179	5,8
CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	5			5	0,2
CC de la Matheysine			5	5	0,2
CC d'Entre Bièvre et Rhône		5	10	15	0,5
CC de la Côtière à Montduel		5		5	0,2
CC Le Grésivaudan	20	10	15	45	1,4
CC Les Vals du Dauphiné	5	5	5	15	0,5
CC Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	15	15	20	50	1,6
Métropole Grenoble-Alpes-Métropole	124	170	410	704	22,6
Rhône	5	25	10	40	1,3
Autres	20	15	20	55	1,8
	750	920	1440	3110	100,0

Malgré, la vie économique multipolaire de la CCBE, le bassin sud est celui dont la répartition des flux domicile-travail est la moins dispersée. Près de 80 % des actifs (soit 4/5) travaillent sur le pays voironnais (38%) ou sur la métropole grenobloise (22%) ou sur son bassin de vie (18% sur le bassin sud, et même 22 % sur la CCBE).

a.3.2 Ménages selon le nombre de voitures du foyer : 2017 et 2007

Comme tous les bassins de vie de la CCBE, le bassin Sud est très dépendant de la voiture, 91 % des ménages en sont munis soit 5% de + que la moyenne départementale.

Communes	2017					2007
	Nb de ménages	Avec 1 voiture	Avec 2 voitures	sans voiture	% sans voiture	% sans voiture
Bièvre Est	8838	3352	4912	574	6%	8
Isère	543261	244864	220369	78029	14%	15
Beaucroissant	633	192	405	36	6%	7
Izeaux	865	344	468	53	6%	9
Renage	1520	704	647	169	11%	12
Bassin Sud	3018	1240	1520	258	9%	10

a.4 Précarité

Données Caf 2019 – Bassin Sud	Bassin Sud	CCBE	Isère	Beau croissant	Izeaux	Renage
Nb habitants	7336	22151	1258722	1682	2147	3507
Nb total d'allocataire	1343	3730	259414	270	384	689
Nb de personnes couvertes	3744	11224	657399	899	1016	1829
%/commune	51,04	50,67	52,23	53,45	47,32	52,15
Précarité						
'Nb allocataires à bas revenus	310	694	64998	44	75	191
'Nb allocataires à bas revenus couverts	751	1643	148436	105	186	460
'Nb allocataires à bas revenus monoparents	104	237	17532	11	22	71
'Nb allocataires à bas revenus isolés	123	285	30501	19	29	75
'Nb allocataires à bas revenus couple sans enfant	13	24	3070	NS	6	7
'Nb allocataires à bas revenus couple avec enfants	68	148	13895	12	18	38
Nb d'allocataire dépendant	208	395	43529	20	80	108
Nb allocataires fragiles	212	474	34935	27	81	104
Nb allocataires fragiles couverts	508	1330	87871	86	137	285
Nb allocataires fragiles monoparentats	49	141	8953	7	13	29
Nb allocataires fragiles isolés	96	161	14421	6	57	33
Nb allocataires fragiles couple sans enfant	0	7	1421	0	NS	NS
Nb allocataires fragiles couple avec enfants	63	165	10140	14	10	39
Nb d'allocataires précaires couverts	1467	3368	279836	211	403	853
Nb d'allocataires précaires couverts / la Commune				12,54	18,77	24,32
Nb d'allocataires précaires couverts / Bassin Sud	20,00			2,88	5,49	11,63
Nb d'allocataires précaires couverts / CCBE	6,62			0,95	1,82	3,85

- Allocataires à bas revenus = Allocataires dont le RUC est sous le seuil de bas revenus
- Allocataires fragiles = Allocataires au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations
- Allocataires dépendants = Allocataires pour lesquels les prestations représentent plus de 50% des ressources

51% des habitants du bassin sud sont couverts par au moins une prestation de la CAF, un taux légèrement inférieur à celui de la moyenne départementale.

1 habitant sur 5 soit 20% de la population du bassin sud est en situation de précarité. Pour la commune de Renage, la commune la plus peuplée de la CCBE, une personne sur 4 est dans ce cas, un taux supérieur à la moyenne du département (+2%)

Ce qu'il faut retenir :

Sa population : La population du territoire sud subit un vieillissement très significatif sur ces 10 dernières années, avec l'âge médian qui augmente de presque 3 ans (37,25 ans à 40,2 ans) :

+ 340 individus de +65ans , ce qui représente presque 5 % de la population du bassin sud

3018 ménages soit 34,15% de BE, parmi eux, 28% vivent seuls et 9% des familles sont monoparentales.

A Renage, 1 ménage sur 3 vit seul ;

74% des habitants du Bassin Sud sont propriétaires c'est -5 % / BE mais restent toutefois largement en-dessus de la moyenne départementale (61%).

Sur Renage, 1 habitant sur 3 est locataire, parmi eux, 22 % des résidents occupent un logement social (HLM) soit 768 habitants, ce qui est très supérieur à la moyenne départementale (+8%).

Situation socio-économique :

Le revenu médian du bassin Sud est de 1798€, La commune de Renage dispose d'un revenu médian très inférieur à la moyenne de l'Isère.

Son taux de pauvreté est le plus élevé des bassins de la CCBE, mais reste inférieur à la moyenne du département.

10 % de sa population est au chômage dont 12 % pour la ville de Renage.

La part des ménages avec enfant dont au moins un des parents est sans emploi est de 32 %

Mobilité sur le territoire

Près de 80 % des actifs (Soit 4/5) travaillent sur le pays voironnais (38%) ou sur la métropole grenobloise (22%) ou sur son bassin de vie (18%, sur le bassin sud, et même 22 % sur la CCBE).

Le bassin sud est celui dont la répartition des flux domicile-travail est la moins dispersée.

Précarité

51% des habitants du bassin sud sont couverts par au moins une prestation de la CAF, un taux légèrement inférieur à celui de la moyenne départementale.

1 habitant sur 5 soit 20% de la population du bassin sud est en situation de précarité. Pour la commune de Renage, la commune la plus peuplée de la CCBE, une personne sur 4 est dans ce cas, un taux supérieur à la moyenne du département (+2%)

B. L'enquête de satisfaction

Dès la fin du mois de janvier 2021, nous avons lancé une 1^{ère} enquête en ligne (annexe 08) afin de recueillir le niveau de satisfaction général des habitants du territoire de BE concernant les services proposés par les ESC. Mi-avril nous avons recueillis 272 enquêtes soit une couverture de 4 % de sa population environ ;



A la question « sur quelle commune habitez-vous ? » les personnes enquêtées viennent des communes suivantes :

- Sur le bassin Nord : Bizonnes 11 - Eydoche 3 - Flachères 7- St Didier de Bizonnes 4 soit un total de 25 personnes interrogées ;
- Sur le bassin Centre : Apprieu 30 - Bévenais 11 - Burcin 1- Châbons 13 - Colombe 15 - Le Grand-Lemps 27 – Oyeu 7, soit un total de 104 personnes interrogées ;
- Sur le bassin Sud : Beaucroissant 34 - Izeaux 34 - Renage 65, soit un total de 133 personnes interrogées
- et 10 personnes issues d'une commune extérieure au bassin (ou sans)

A la question « Connaissez-vous les équipements socioculturels du territoire de Bièvre Est ? » les personnes interrogées ont répondu :

- Oui à 71,3 % (194)
- Non à 28,7 % (78)

A ceux qui ont répondu favorablement, la répartition est la suivante :

- 107 personnes connaissent le centre socioculturel Ambroise Croizat, soit 39,3 % des pers. interrogées
- 122 personnes connaissent le centre socioculturel Lucie Aubrac , soit 44,9 % des pers. interrogées
- 28 personnes connaissent l'Espace de vie sociale, soit 10,3 % des pers. interrogées

Parmi les habitants du bassin sud (133 personnes interrogées), 64,7 % connaissent l'existence des ESC sur BE

- 83 personnes connaissent le centre socioculturel Ambroise Croizat
- 26 personnes connaissent le centre socioculturel Lucie Aubrac
- 2 personnes connaissent l'espace de vie sociale

Concernant le service petite enfance (0-3 ans)

13,6 % des personnes interrogées utilisent un service petite enfance (0-3 ans) sur la CCBE, Selon la répartition suivante : Crèche : 14 / Assistantes maternelles : 8 / Relais d'As. Mat. : 7 / Leap : 7 / Autres : 4 (Stage / sur une crèche hors CCBE).

Pour 30 personnes qui utilisent ce service (sur 37), le niveau de satisfaction est le suivant :

Très satisfait :	20
Satisfait :	9
Peu ou pas satisfait :	1

Concernant le service accueil enfance (3-12 ans) ?

54,4 % des personnes interrogées utilisent un service enfance (3-12 ans) sur la CCBE, selon la répartition suivante :

- Accueil de loisirs 134 personnes

- Accomp. à la scolarité : 3
- Garderie Périscolaire : 64
- Séjours : 6
- Autres : 2 (cantine)

Pour 145 personnes qui utilisent ce service (sur 148), le niveau de satisfaction est le suivant :

	Très satisfait	64
	Satisfait	73
	Indifférent	6
	Peu satisfait	2

Concernant le bassin sud, 64 personnes /133 utilisent ce service soit 48,1 % des personnes interrogées et parmi elles, 55 utilisent l'ALE soit 41,35 % des personnes interrogées.

Pour 53 personnes interrogées qui utilisent l'ALE (sur 55) , 98 % sont très satisfait ou satisfait !

A la question avez-vous d'autres attentes les propositions sont les suivantes :

satisfait	Accueil tres agréable. Il est plaisant de pouvoir inscrire à la demi journée.
satisfait	Aide aux devoirs à la garderie
satisfait	Avoir une idée (les grandes lignes) du programme avant les inscriptions pourrait être sympa.
Très satisfait	Il manque souvent de places = liste d'attente
satisfait	Le prix de l'accueil de loisirs est très élevé. Cette fois ci je n'ai pas reçu le mail pour les inscriptions, je l'ai appris en discutant avec d'autres parents. Être sur liste d'attente est compliqué... Le périscolaire est particulier...un accompagnement aux devoirs serait bien. Pour la cantine et la garderie, je pense qu'il faudrait améliorer la communication avec les parents, ne plus crier sur les enfants et ne pas utiliser de sifflet sur les enfants....
Très satisfait	Les enfants en redemande ! Nous aimerions qu'il y ai des séjours pour les 6/10 ans, et des mini-sejour 3/5ans. Et qu'ils soient, au minimum deux fois par ans pour chaque tranche d'âge et chaque territoire (ce qui permettrait un meilleur roulement, et non pas l'impression de d'aller faire "la ruée vers l'or").
satisfait	Les horaires du centre aéré devraient s'adapter aux horaires du périscolaires, déposer les enfants à 8h avec le temps de leur dire au revoir... En commençant parfois à 9h sur Grenoble voir plus est un peu limite pour certains parents. Mais à voir selon les demandes. Beaucoup savent que le centre ferme en août et s'organise avant mais ont parfois du mal, est-ce envisageable d'ouvrir au moins av 2 ou 3 animateurs si plusieurs parents ont besoin ? Peut être faire un sondages auprès des enfants afin de savoir quel serait leurs attentes d'animation, jeux, matériels ... , car c'est eux qui y sont le plus.
Très satisfait	Mon petit fils est content de s'y rendre et le personnel est top
Très satisfait	Non c'est parfait pour l'instant évidemment un accueil jusqu'à 19h me serait bien utile mais je sais bien que ça ne se fait malheureusement pas
satisfait	Peut être avoir plus de retour sur le déroulement de la journée sans avoir a demander.
satisfait	Plus de variété
Indifférent	Proposer des activités différentes et plus sportives.
satisfait	sorties / participation à des manifestations sur les vacances et / ou weekend
satisfait	Souhait d'inscription à l'Accueil des Loisirs pour vacances scolaires été 2021 sur la commune d'Izeaux.
	Très bonne équipe mais les animations font un trop "garderie" – Envie de sorties

Concernant le service accueil jeunesse (12-18 ans)

6,7 % des personnes interrogées utilisent un service Jeunesse (12-18ans) sur la CCBE, selon la répartition suivante : Accueil de loisirs 15 / Accomp. à la scolarité : 3 / Séjours : 3 / Autres : 1

Un panel de 18 personnes n'est pas assez représentatif pour mettre en avant des résultats significatifs, toutefois 6 d'entre eux ont formulé les attentes suivantes :

Renage	Peu satisfait	A besoin de retrouver un animateur. Ca manque vraiment
Beaucroissant		Accueil spécifique pour des 10-11 ans / 6ième : besoin d'un mode de garde à la journée. Accueil jeune ne permet pas cela. Difficile pour des parents qui travaillent
Châbons	Peu satisfait	Accueil trop sommaire pour des jeunes ado (pas d'activités tous les jours), sur toutes les communes mais en demi-journée donc peu accessible pour les parents qui travaillent, accès à la navette très bien mais trop rare. Activités extérieures très intéressantes à renforcer.
Beaucroissant	satisfait	Retour de l'accueil jeunes sur Renage
Beaucroissant	satisfait	Souhaite que ça ré-ouvre à Renage Accueil à la journée = besoin de mode de garde / difficulté à déposer mon enfant à 10h ou autre
Renage	satisfait	Transport vers les autres centres quand pas d'activités à Renage

Concernant les activités adultes ou familles

24,6 % des personnes interrogées (soit 67 personnes, 1/4 à peu près) pratiquent une activité sur un équipement socioculturel de la CCBE, selon la répartition suivante :

- Sortie / WE : 30
- Ateliers Parents/ enfants : 42
- Ateliers (tricot / couture / dessin) : 9
- Conférence / Débats : 10
- Collectifs (quinzaine / renc'art / ciné / famille) : 27
- Autres : 11
 - Café famille
 - Séjours
 - on s'la joue
 - Sorties Pêche
 - Atelier DIY
 - Théâtre 2 fois
 - Ateliers pour bébé 1 fois
 - Les animations de pâques....
 - Les 2 bourses aux vêtements sont des moments de rencontres entre bénévoles (qui font un travail incroyable, un vrai travail d'équipe !), mais aussi entre parents (des retrouvailles par hasard, entre 2 allées). Ces bourses sont très utiles pour vider nos placards, et pour faire des affaires.
 - Sky
 - On s'la joue

Pour 58 personnes qui utilisent ce service (sur 67), le niveau de satisfaction est le suivant :

	Très satisfait	31	53,4 %
	Satisfait	23	39,7 %
	Peu satisfait	3	5,2 %
	Indif.ou S rep.	1	1,7 %

Sur le bassin sud, 29 / 133 participent à un évènement culturel soit 29,3 % des personnes interrogées sur ce bassin.

Elles participent aux événements suivants :

- Sortie / WE : 13
- Ateliers Parents/ enfants : 21
- Ateliers (tricot / couture / dessin) : 6
- Conférence / Débats : 5
- Collectifs (quinzaine / renc'art / ciné / famille) : 9
- Autres : 0

Sur ces 29 personnes, 72,4% se disent très satisfait ou satisfait !

	Très satisfait	11	37,9 %
	Satisfait	10	34,5 %
	Peu satisfait	1	3,4 %
	Indif.ou S rep.	7	24,1 %

A la question avez-vous d'autres attentes les réponses sont les suivantes :

Peu satisfait	Ces temps sont vraiment géniaux, mais il y a malheureusement peu de temps organisés selon moi...
satisfait	Découvertes de différents sports : par exemple apm escalade, bmx au pump track de La Buisse, cirque, yoga parents enfants...
satisfait	Difficile pour les parents qui travaillent de s'inscrire et donc ceux qui ne travaillent pas ont un avantage.
satisfait	Les activités sont bien, et ont une bonne dynamique, malgré certains aléas. • Plus de WE ou séjour famille serait le bienvenu (le dernier proposé date de 2018). • du ciné famille à Renage, serait top aussi! • Avec cette période, c'est vraiment dur de garder un lien avec le centre socioculturel, qui est comme une seconde maison.
satisfait	Ludothèque et prêt de jeux
Indifférent	Ne vient plus car les enfants ont grandi
satisfait	Qu'il y ait encore plus d'ateliers sur le recyclage, diy.
Très satisfait	Reprise des activités parents enfants et sorties, ça serait super ! Principe du LAEP quand les enfants sont plus grands...

Concernant les événements culturels sur le territoire ?

34,9 % des personnes interrogées (soit 95 personnes, un peu plus de 1/3) participent à un événement culturel sur le territoire de la CCBE, selon la répartition suivante :

- 15aine contre les discriminations : 31
 - Renc'art de rue : 44
 - Soirées ciné : 11
 - Ticket culture : 49
 - Autre(s) : 22
- Animations à la fée verte
 - Animations de la fée verte
 - Carnaval, halloween...
 - Comité de Jumelage
 - Dans les pas de Terrasse
 - Conférence ccbe sur les jeux vidéo / jeu
 - Conférences
 - Événements à la Fée Verte
 - Expositions et lectures à la fée verte , Spectacles Bievre est, Festival "les nuits hors la grange"
 - Fée verte / expositions géniales
 - Festival Berlioz
 - La Fée verte
 - La Rosière
 - Livre à vous - Médiathèque du Grand lemps
 - Médiathèque du Grand lemps
 - Mediatheque
 - Médiathèque La Fée verte
 - Médiathèque La fée verte aussi
 - Semaine de la science
 - Soirée dansante On s'la joue

Pour ces 95 personnes, 88,5 % se disent très satisfait ou satisfait

Très satisfait	58	61,1 %
Satisfait	26	27,4 %
Sans réponse	11	11,6 %

Sur le bassin sud, 39 personnes / 133 participent à un évènement culturel soit 29,3 % des personnes interrogées sur ce bassin. Elles participent aux événements suivants :

- 15aine contre les discriminations : 24
- Renc'art de rue : 9
- Soirées ciné : 1
- Ticket culture : 11
- Autre(s) : 10

Sur ces 39 personnes, 84,6% se disent très satisfait ou satisfait !

Très satisfait	22	56,4 %
Satisfait	11	28,2 %
Sans Réponse	6	15,4 %

A la question avez-vous d'autres attentes les réponses sont les suivantes :

Très satisfait	C'est déjà un panel très riche proposé par le centre et y participer vous enrichi. Le centre socioculturel est un lieu très ouvert, qui propose toujours plus pour répondre aux besoins des habitants – Merci au personnel.
Très satisfait	Des activités pour les personnes n'ayant pas d'enfant scolarisés et n'étant pas assez âgées pour aller au club de "vieux" ! Des visites de lieux typiques, des musées.... Des ateliers échanges de savoir, fabrication de produit d'entretien, dentifrice etc
Très satisfait	Des sorties culturelles en semaine, pour les personnes ne travaillant pas.
Très satisfait	Génial !!!
Très satisfait	Le festival Renc'art est fantastique, vivement le prochain !
Très satisfait	Organisation de covoiturage avant l'évènement
satisfait	Si un événement tel que Renc'art de rue pouvait être réalisé sur sur Renage, cela serait le top.

Ce qu'il faut retenir :

272 enquêtes soit une couverture de 4 % de sa population environ, parmi toutes ces pers. Interrogées :

- 71,3 % (194) connaissent au moins 1 ESC de la CCBE ;
- 39,3 % (107) connaissent le CSC Ambroise Croizat ;
- 54,4 % (145) utilisent un service enfance (3-12 ans) et 49,26 un ALE avec un TS* à 94,4 %;
- 24,6 % (67) pratiquent au moins une activité ou un atelier avec un TS à 93,1 %;
- 34,9 % (95 soit un peu plus de 1/3) participent à un évènement culturel sur le territoire de la CCBE avec un TS* de 88,5 %

Parmi les 133 habitants du bassin sud interrogés :

- 64,7 % connaissent l'existence au moins 1 ESC de la CCBE ;
- 62,40 % connaissent le CSC AC.
- 48,1% (64) utilisent un service enfance (3-12 ans) et 41,3 % un ALE avec un TS* à 98 %
- 29,6 % (67) pratiquent au moins une activité ou un atelier avec un TS* à 93,1 %
- 29,3 % (95 soit un peu plus de 1/3) participent à un évènement culturel sur le territoire de la CCBE avec un TS* de 84,6 %

Concernant les activités jeunesse (12-18ans), le nombre de personnes interrogées n'est pas assez représentatif (18) pour mettre en avant les résultats.

* Taux de satisfaction = Nb de Satisfait + Nb de très Satisfait

C. Les entretiens individuels

L'enquête précédente nous a permis de mesurer la satisfaction des usagers et la visibilité du CSC Ambroise Croizat auprès des habitants du territoire. Bien que dans sa nature, de nombreuses questions étaient comparables à ce 1^{er} questionnaire, et même si l'exercice s'est avéré très chronophage pour nos équipes (1h30 en moyenne /habitant entretenu soit + de 50h de rencontre), nous avons souhaité proposer des entretiens individuels.

Plusieurs raisons à cela, d'abord cet outil nous a permis de récolter une parole plus dense, plus fournie (32 questions), avec des questions qui visaient aussi le projet du CS CAC, mais pas seulement. En effet, après une année électorale qui aura vu son conseil communautaire et surtout les commissions thématiques très largement renouvelées, cette investigation, nous a aussi permis d'aller à la rencontre des habitants-élus du bassin de vie et particulièrement ceux qui siègent à la commission « cohésion sociale et animation du territoire ».

A l'issue du mois d'avril 2021, sur le bassin sud, ce sont 34 personnes qui ont ainsi été questionnées (pas seulement des élus) dans le cadre d'un entretien formel à partir d'un guide (annexe 09). La richesse des entretiens a largement dépassé le périmètre des questions, permettant non seulement la (re)connaissance mutuelle entre élus et techniciens, mais aussi de nourrir la réflexion collective. En cela, même s'il s'agit d'un critère difficilement quantifiable, ces rencontres ont été une belle réussite !

c.I Synthèse des rencontres

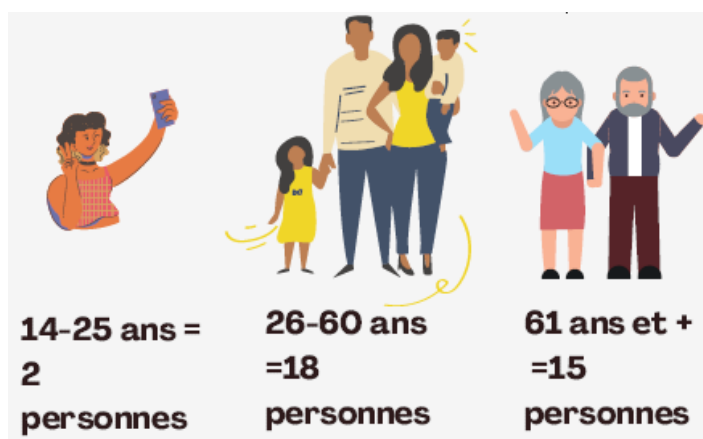
34 interviews

**1h30 d'entretiens
soit plus de 50h de
rencontre**

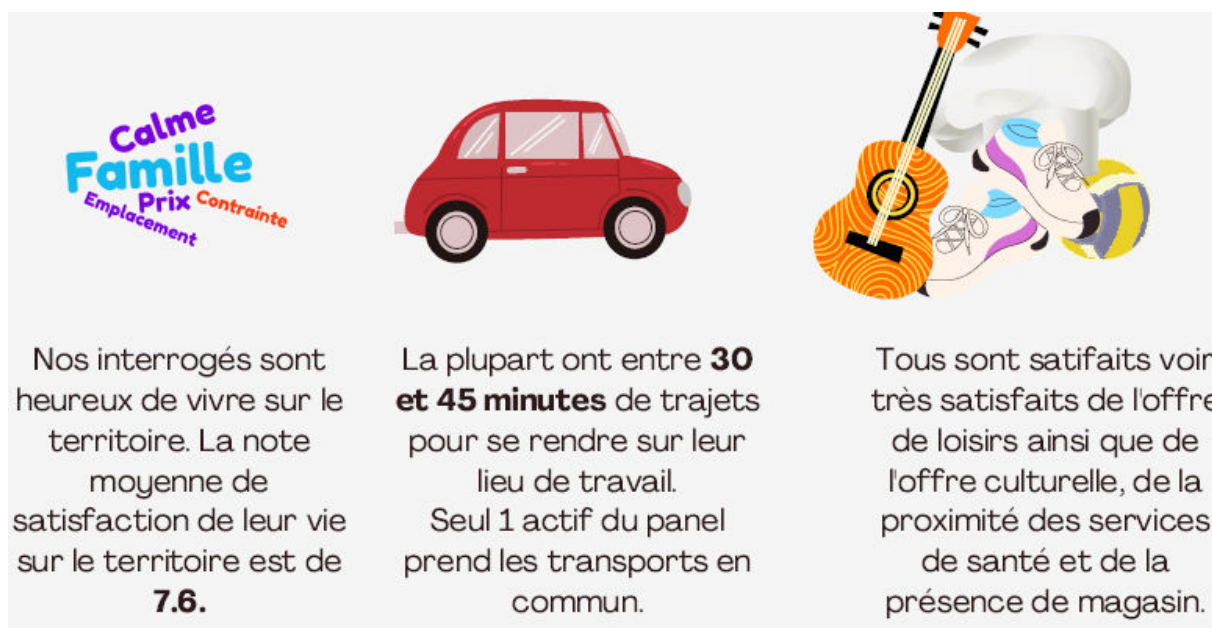
Pour se faire :

Chaque membre de l'équipe a pris des rendez-vous avec des habitants ou des élus afin de dérouler le questionnaire. Ensuite, comme une chaîne, nous invitons les interviewés à se saisir du questionnaire et à leur tour de faire des interviews.

Quel public a répondu ? La plupart des personnes interrogées vivent sur le territoire depuis plus de 10 ans, seules 9 personnes ont emménagé dans les 5 dernières années. Notre panel est constitué de :



Comment vivent-ils sur le territoire ?



A la question participez vous à la vie du territoire ?

Chaque personne interrogée nous a indiqué s'impliquer dans la vie de leur commune



Malgré tout, certains habitants soulignent des besoins non couverts ?

- 15% des PI évoquent le manque de transport
- Il ressort également un manque au niveau des services sociaux. Les CCAS sont en difficulté car ils n'ont souvent pas de salariés pour répondre aux demandes, et les assistantes sociales sont souvent très occupées.

Connaissent-ils les équipements socioculturels de la CCBE ?

30 PI connaissent nos équipements et 26 d'entre eux participent à une action ou à une activité.



Animation - Aide - Convivialité - Ecoute et service sont les mots qui caractérisent le plus un CSC

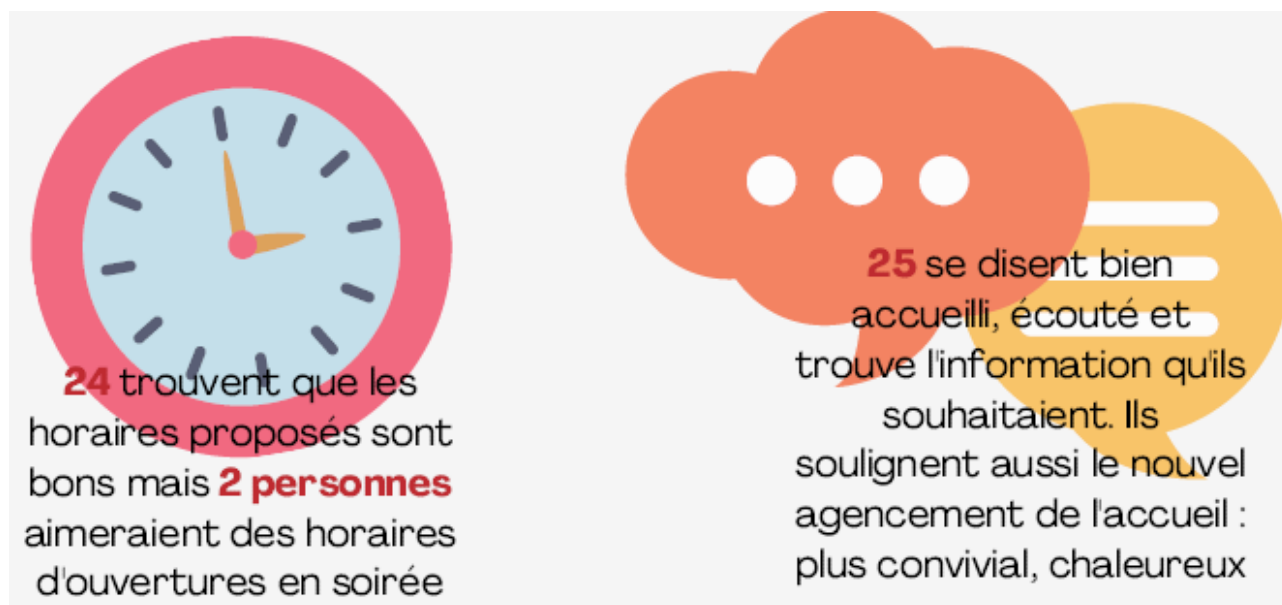
Un centre socioculturel c'est :

- Pour tout le monde
- Indispensable
- Utile

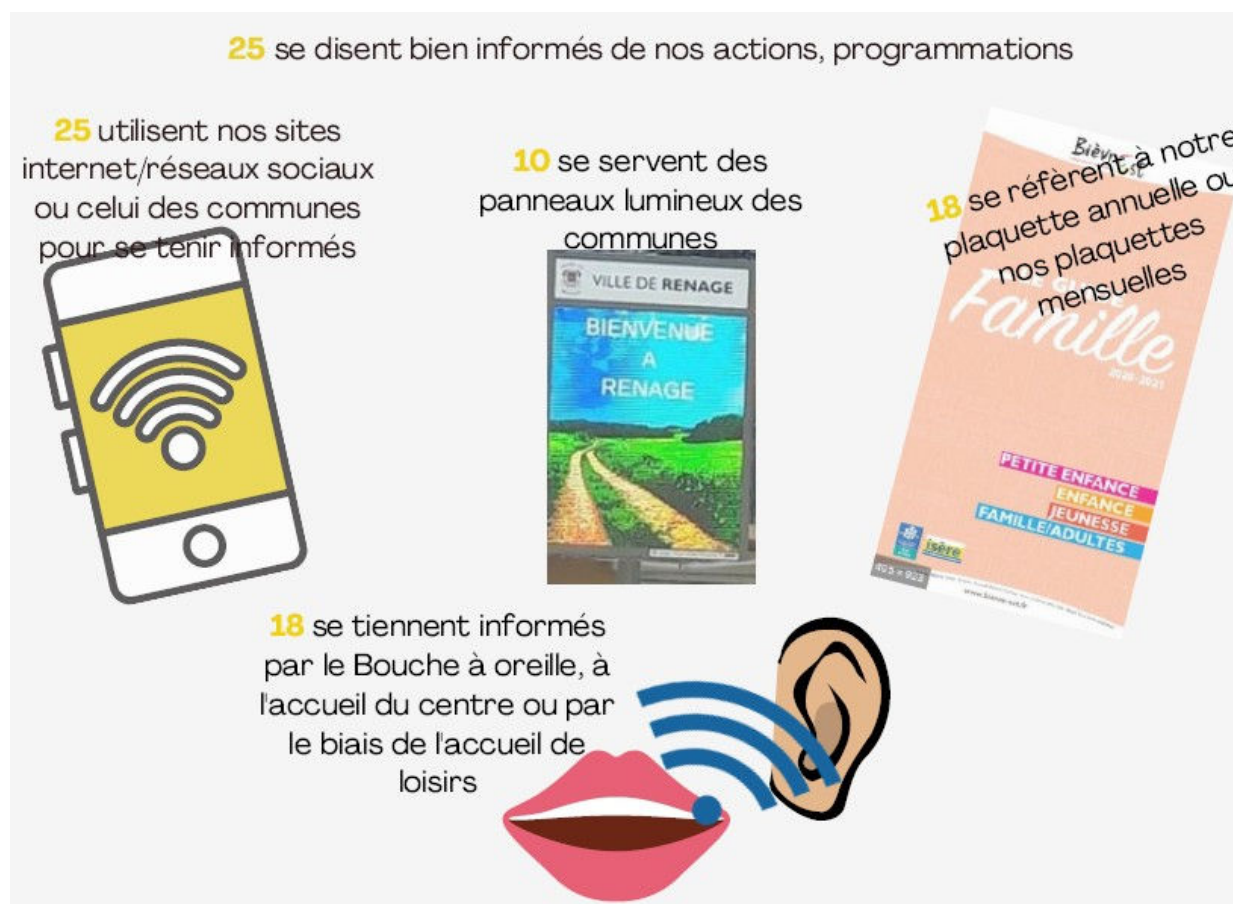
A quels types d'activités participent-ils ?



Concernant l'accueil du CSC AC ...



Concernant la communication ...



Concernant l'offre pour les 3-11 ans ...

L'accueil de loisirs enfant est utilisé par 9 personnes du panel.

Tous trouvent les horaires adaptés, sont satisfaits de l'équipe et des activités proposées. Certains soulignent malgré tout le "turn-over" de l'équipe de saisonnier.

Concernant l'offre pour les 11-17 ans ...

L'accueil de loisirs jeune est utilisé par 4 personnes du panel.

Les 4 personnes ont un bon rapport avec l'équipe et sont contentes du service. Ils soulignent par contre, des horaires peu adaptés et la nécessité de ré-ouvrir ce service.

Concernant les activités familles / Adultes

Ces réponses proviennent de 8 d'entre eux. Tous sont ravis du service.

Par contre, certains soulignent le manque de lien social, d'activité juste pour se retrouver durant la pandémie.

Et la participation habitante ?

13 personnes sur 34 connaissent un de nos collectifs habitant et 10 d'entre eux souhaitent s'y investir, comment ?

- **7** souhaitent donner un coup de main
- **2** veulent participer à l'élaboration d'une action
- **3** veulent réfléchir aux projets

Ce qu'il faut retenir :

Le panel : 75 % des personnes interrogées habitent depuis plus de 15 ans sur le territoire. (25/34)

Selon les personnes interrogées (PI) :

Concernant les services sur le bassin de vie sud

- Les habitants sont heureux de vivre sur ce territoire.
- Globalement la majorité des PI sont satisfaites des services sur le territoire Sud de la CCBE non pas par rapport au volume de l'offre en tant que telle, mais au regard d'un territoire rural.

Concernant les services du CSC Ambroise Croizat

- 88 % connaissent l'existence du CS Ambroise Croizat
- Les mots qui caractérisent un équipement socioculturel sont : Animation - Aide - Convivialité - Ecoute - Service
- Un équipement socioculturel est indispensable ou « pour tout le monde » selon la majorité des PI

Concernant les usagers du CSC Ambroise Croizat

- 73 % se disent suffisamment informées (25)
- Les jours et horaires d'accueil conviennent à 70% (24)
- L'accueil physique et téléphonique conviennent à 73,5 % (25)
- 73,5 % (25) soulignent le nouvel agencement du CS AC
- 13 personnes (38%) connaissent l'existence des collectifs
- 29 % (10) ont manifesté le désir de participer à la vie du CS AC

D. A la rencontre des habitants

Malgré la période de reconfinement durant le mois d'Avril, 3 autres supports d'animation ont été proposés aux habitants afin de récolter leurs paroles et ainsi de compléter les résultats des enquêtes du diagnostic. Parmi eux :

- Rencontre impromptus : dans les parcs, aux sorties d'écoles, dans la rue...
- Temps de rencontre sur les marchés d'Izeaux et de Beaucroissant
- « Corde à linge devant » le centre socioculturel



ET TOI, QU'EST-CE QUI T'EST ESSENTIEL ?

- Le lien social ressort le plus (en famille ou entre amis)
- La nature, se promener, sortir



DEMAIN QU'ATTENDEZ-VOUS D'AMBROISE CROIZAT ?

- Les activités familles ressortent le plus : LAEP, atelier parent enfant
- Le besoin d'avoir un lieu d'échange et de rencontre
- Soutien dans les dossiers administratifs
- La ré-ouverture du secteur jeunesse



EN QUOI PEUT-ON VOUS AIDER ?

Dans les communes : Besoin de transport en commun, de parc et de commerces de proximité
Au niveau du CSC : du soutien dans les tâches administratives, l'accès au droit, de l'accompagnement à la scolarité et pourvoir apprendre le français.

Ce qu'il faut retenir :

Lors de nos rencontres ou interviews, nous avons pu observer et entendre l'intérêt et la satisfaction des habitants face aux activités proposées par le centre socioculturel Ambroise Croizat. 4 Sujets ont régulièrement été abordés :

- faire des actions en soutien à la parentalité
- aller vers un accompagnement social plus abouti
- relancer le projet jeunesse
- mettre en avant la richesse d'un territoire rural

IV- ANALYSE & ENJEUX

A. L'analyse

a.1 Territoire, population et vie économique

le territoire de la CCBE

- a une identité plutôt rurale ;
- est un territoire à faible densité ;
- est un cadre de vie privilégié ;

la vie économique de la CCBE

- n'est polarisé sur aucune commune en particulier ;
- a ses actifs qui travaillent essentiellement en dehors de son territoire ;
- sa population est extrêmement dépendante de la voiture ;

la population du bassin sud

- ses habitants s'installent et restent
- sa population est vieillissante ;
- Un taux de précarité élevé notamment la commune de Renage
- ses communes montrent des écarts importants au regard des critères sociaux ;
- les jeunes collégiens d'Izeaux dépendent d'un collège de secteur différent ;

Analyse

Le territoire sud de la CCBE est caractérisé par une identité rurale (campagne), les habitants s'y installent durablement. Dans l'ensemble, la population dite familiale est encore bien représentée, mais une partie très significative relève de critères sociaux en dessous du seuil de pauvreté (1 personne sur 4 à Renage). Bien que croissante, la vie économique y est encore assez faible, les actifs travaillent en grande majorité sur 2 bassins d'emplois (le Voironnais et la métropole grenobloise : 60%).

Le CSC AC doit pouvoir :

- aller vers les habitants d'Izeaux et de Beaucroissant
- répondre aux besoins des habitants en matière d'accueil pour les plus jeunes ;
- proposer des réponses à des besoins croissants pour les seniors ;
- proposer des réponses face aux publics fragilisés

a.2 Vie politique et gouvernance

La CCBE (l'institution)

- dispose de services significatifs et déployés avec cohérence ;
- dispose d'une population plutôt satisfaite du niveau de service (au regard d'un territoire rural.)

Le pôle développement social de la CCBE

- développe une politique sur toutes les questions relatives
 - à la petite enfance ;
 - l'enfance, la jeunesse, la famille,
 - la lecture publique et
 - la culture
- ne dispose pas de la compétence sociale
- a la responsabilité d'assurer le fonctionnement des équipements socioculturels du territoire et la gestion de ses personnels.
- a défini ses enjeux pour la prochaine décennie, parmi eux,
 - stabiliser les services aujourd'hui en place
 - participer à la transition écologique
 - poursuivre une politique en faveur des jeunes

La gouvernance des centres socioculturels

- est intercommunale dans le cadre des règles statutaires de la CCBE (délibérations)
- est constituée d'instances d'échanges et de débats définies dans le cadre des règles statutaires de la CCBE (commissions)
- ne dispose pas d'un collectif bassin de vie garant du projet social
- n'est pas constituée d'instances d'échanges ou de débats propres au CSC AC (avec des habitants non élus) (ex CA)

Analyse

Globalement, les habitants sont plutôt conscients du déploiement et du niveau de service public qui leur sont proposés. Toutefois le manque de connaissance sur la nature et la répartition des compétences sur les collectivités locales entretient du flou sur le niveau de responsabilité de chacun notamment en matière d'actions sociales (CCBE / Communes). Le centre socioculturel Ambroise Croizat est intercommunal, ce qui signifie que les décisions se prennent par les élus communautaires, une instance « globale » qui n'est pas mobilisée exclusivement sur ses activités. Se pose alors la question des lieux d'échanges intermédiaires voués à non seulement gérer les activités existantes, mais aussi transmettre efficacement auprès du conseil communautaires les informations leur permettant de faciliter leurs décisions.

Le CS AC doit pouvoir :

- proposer une offre sociale concertée
- envisager ses actions par le prisme de la transition écologique
- renforcer l'organisation existante autour des actions jeunesse
- proposer des instances de réflexion et de gestion intermédiaires propre au CSC AC
- mobiliser les élus de la commission CSAT au sein du collectif bassin de vie centre

a.3 le centre socioculturel Ambroise Croizat

Le centre socioculturel Ambroise Croizat

- est bien ancré sur la commune de Renage, pas assez sur les 2 autres ;
 - accueille tout le monde sans distinction ;
 - dispose d'une organisation interne bien structurée ;
 - dispose d'une équipe de professionnels qui a conscience de la fonction d'accueil ;
 - dispose d'un niveau de collaboration très bon, avec les partenaires locaux (sauf avec le lycée)
 - dispose historiquement d'une culture « participation habitante ».
-
- dispose de moyens humains limités ;
 - ses infrastructures sont vétustes ;
 - ses infrastructures appartiennent à la commune de Renage et doivent être mutualisées ;

Analyse

Le CSC AC est historiquement très bien ancré sur la commune de Renage, mais très peu sur celles d'Izeaux et de Beaucroissant. Il apporte des services et une offre sociale qui semble très utile à la population Renageoise. Son travail en réseau est dense. Bien que très limitée, au regard du territoire d'intervention, l'équipe est bien formée et l'organisation interne bien structurée.

Toutefois, ses infrastructures sont vétustes et surtout, elles n'appartiennent pas à la CCBE. Ce facteur est à la fois limitant, mais contribue aussi à une mutualisation de qualité.

Le CSC AC doit pouvoir :

- développer les actions de proximité avec les communes d'Izeaux et de Beaucroissant.

a.4 Les actions du centre socioculturel Ambroise Croizat

L'action du centre socioculturel Ambroise Croizat

- vise clairement le soutien parentalité
- propose les inscriptions dématérialisées et permet aux familles de gagner en efficacité ;
- propose avec une politique tarifaire dite sociale ;
- accueille dès le plus jeune âge ;
- propose des événements de qualité, qui génèrent chaque année de la participation ;
- a dû arrêter certains ateliers faute de bénévoles ;
- l'usage de ses activités par les habitants d'Izeaux et Beaucroissant reste encore limité
- propose un volume d'actions « passerelles » très faible
- propose les inscriptions dématérialisées (ALE), ce qui empêche les interactions en présentielles
- dispose d'une implication des habitants très limitée (hors collectif I5aine et sortie famille)
- dispose d'un taux de participation en nette diminution (covid) sur les collectifs
- est aujourd'hui dans une période d'incertitude face à la nature des relations entre les habitants qui s'est installée durant la crise sanitaire (qui se poursuit).
- a des difficultés à rentrer en contact avec les parents d'ados, en particulier les pères.
- propose des événements de qualité, qui génèrent chaque année une bonne participation (On s'la joue et la I5aine contre les discriminations en particulier) ;

La CCBE n'ayant pas la compétence sociale, le CSC AC

- propose pourtant une permanence vie quotidienne pour apporter un soutien au public fragilisé ;
- se pose régulièrement la question de sa légitimité (ou du leadership) concernant certaines actions sur certaines communes ;
 - ne cible pas spécifiquement les publics en difficulté ;
 - ne propose pas assez les actions de prévention ;
- ne dispose pas de moyens pour investir la problématique de l'intégration des jeunes adultes ;
- dispose de très peu de lien avec la communauté turque (communauté majoritaire sur Renage)

Analyse

Le CS AC propose une politique tarifaire sociale permettant d'offrir des activités (services) à toutes les couches sociales de la population du bassin sud. Son axe parentalité est très clairement reconnu par les partenaires locaux. Ses actions événementielles reçoivent la plupart du temps un écho très favorable avec une bonne participation des habitants. Les lieux d'accueils (ALE, ALJ, LAEP...) sont très appréciés des habitants.

Les actions « hors les murs » et « passerelles » sont trop peu significatives et pourtant elles sont en adéquation avec les moyens humains disponibles.

Les collectifs d'habitants porteurs de projet sont en diminution.

Les inscriptions dématérialisées (à distance) ont permis aux habitants de gagner en efficacité (en efficience), et dans le même temps elle ont considérablement réduit les interactions sociales (en présentielles) qu'elles génèrent. Cette pratique, possible grâce à l'outillage numérique à l'œuvre aujourd'hui, illustre assez bien ce que l'on peut craindre de la période qui nous attend, la période post covid : la démocratisation des pratiques à distance peut-être au détriment des relations sociales...

La CCBE n'ayant pas la compétence sociale, se pose alors régulièrement la question de la légitimité (ou du leadership) du CS AC, une thématique pourtant à enjeux sur ce bassin.

Le CSC AC doit pouvoir :

- stabiliser ses actions au regard des ressources humaines disponibles
- mobiliser les habitants au sein des collectifs événements
- proposer des actions sociales concertées
- proposer des actions sociales et culturelles pertinentes au regard de l'évolution de la crise sanitaire (moyen terme) et son impact (à plus long terme)

B. Les enjeux

Ce travail d'évaluation, de synthèse et enfin d'analyse nous permet aujourd'hui de formuler des enjeux. Parmi eux, certains doivent être de nature à faire avancer le groupe dans le futur projet social 2022-2025

Pour un équipement à vocation intercommunale, faire de la proximité auprès des habitants est toujours un défi !

- Comment le centre socioculturel peut aller vers ses habitants ?
- Comment proposer un centre socioculturel plus ouvert à ses habitants ?
- Quel espace d'accueil pour le CSC AC de demain ?

La gouvernance du CSC AC est intercommunale, mais rien ne nous empêche d'inventer !

- Comment inscrire le collectif bassin de vie centre dans une démarche constructive

La CCBE ne dispose pas de la compétence sociale et pourtant des besoins sont identifiés !

- Le CSC AC doit-il développer des actions plus soutenues en faveur des publics dit fragilisés ou face aux besoins croissants pour les seniors ;

La participation habitante est un maillon essentiel à la vie d'un CSC (CNAF)

- Comment mobiliser les habitants et créer une dynamique autour des collectifs « projet »

Non seulement la crise sanitaire est en cours, mais elle a déjà des impacts sur la vie sociale !

- Comment un centre socioculturel en territoire rural doit-il anticiper l'après Covid ?
- Après la crise du Covid, comment repenser les interactions socialisantes et humanistes ?

Le CSC AC dispose de ressources humaines limitées, alors ?

- Quelles doivent être les priorités pour le projet social 22-25 ?

V- LE PROJET

A. La démarche participative

a.1 Les niveaux de participation (rappel)

Le renouvellement du projet d'un centre social intègre forcément des modalités inspirées des démarches participatives. Jusqu'à là, notre démarche nous a permis de respecter les 3^{es} niveaux de la participation habitante :

- Informer
- Consulter (enquête)
- Concerter (guide d'entretien - porteur de parole)

Pour cette dernière étape, il était important d'aller au bout du processus participatif et d'inviter les habitants, élus et partenaires à coproduire ensemble (fabriquer de l'intelligence collective).

a.2 Mobilisation des participants

Durant la phase de diagnostic, nous avons collecté et centralisé les adresses des personnes qui ont manifesté leur désir de poursuivre la démarche.

Dès le mois de juillet, nous les avons invité à une 1^{ère} rencontre prévue au début du mois d'octobre 21 pour, dans un 1^{er} temps, écouter la présentation du diagnostic et de l'évaluation, puis pour échanger autour des enjeux afin de faciliter la fin de la démarche.

Pour cette dernière étape, plusieurs séances de travail pouvaient être justifiées, toutefois, liée à l'impact du contexte sanitaire vécu, seule une petite dizaine de participants ont répondu à l'invitation, pour la plupart des élus (et 2 habitants) et ce malgré un recueil d'adresses très significatif.

Toutefois, les échanges ont été très riches. Sur certains thèmes, les perspectives de développement ont été assez unanimes et ont largement participé au choix des axes prioritaires.

Toutefois, au regard de l'échéancier, ce sont les agents techniciens du CSC Ambroise Croizat qui ont terminé cette étape et rédigé les axes prioritaires ainsi que les objectifs généraux.

B. L'arbre des objectifs

Tout comme les précédents renouvellements, nous avons rédigé notre projet sous forme d'arbre d'objectifs, une architecture qui décrit une arborescence d'objectifs, un outil à la fois visuel et synthétique permettant de lire la cohérence de l'ensemble du projet.

Il fixe d'abord les axes principaux, les grandes orientations privilégiées collectivement, qui se déclinent en objectifs secondaires (appelés aussi spécifiques, intermédiaires ou encore sous-objectifs) plusieurs fois jusqu'à atteindre un niveau opérationnel.

La navigation dans la hiérarchie de l'arbre est riche de sens. En descendant dans l'arbre, les sous-objectifs montrent comment l'objectif supérieur va être atteint et en naviguant dans le sens inverse, il sera facile de comprendre pourquoi le CSC Ambroise Croizat veut les atteindre.

b.1 Les fiches actions

Pourtant, à l'inverse des projets précédant, les fiches actions n'apparaîtront pas dans cette version 22-25 comme étant le niveau ultime de l'arbre à objectifs. Définir, dès le début du « mandat », les fiches actions du projet donne (peut-être inconsciemment) des signes d'enfermement.

Un projet social s'inscrit dans la durée (4 ans) et il est essentiel d'offrir aux équipes de techniciens (y compris les nouveaux arrivants) un projet ouvert, qui laisse de la place à des opportunités, à la créativité, à la nouveauté, etc.

Les fiches actions, à l'œuvre aujourd'hui, seront évidemment lisibles dans le cadre d'un recueil des fiches actions qui se veut évolutif (annexe 10). En effet, les objectifs intermédiaires précisent le sens et doivent inciter à la créativité, toutefois, le seul outil qui favorise directement la création d'un référentiel d'évaluation reste la fiche action. Il est donc essentiel de rappeler que chaque nouveau projet suppose la rédaction d'une fiche action qui intégrera :

- Le lien avec les objectifs généraux
- Les objectifs de l'action
- Les éléments contextuels
- Le public visé
- Le(s) lieu(x)
- L'échéancier (dates et fréquence)
- Les moyens mobilisés
- Les collaborateurs potentiels
- La grille d'évaluation (critères, indicateurs et outil de recueils)

C. Le Projet

c.1 Les axes principaux et secondaires

Lors de notre rencontre avec les élus, le groupe d'agents techniciens, animateur de la démarche, a fait le choix de ne pas orienter le débat autour des publics enfance et/ou jeunesse. En effet, il nous semblait souhaitable de les considérer comme les critères à croiser faces à des orientations idéologiques (voir paragraphe déclinaison et objectifs opérationnels).

Partant de là, et à la lecture des enjeux observés lors de l'évaluation, mais aussi face au cahier des charges de la circulaire (CNAF), 3 thèmes se sont dégagés :

c.1.1 Orientation n°1 : Faire du CSC AC un lieu de co-éducation

Questionner la co-éducation au sein de notre CSC AC, c'est forcément interroger notre capacité à proposer des actions cohérentes et complémentaires avec les autres lieux d'éducation, en particulier (mais pas seulement) la famille et les établissements scolaires. Cet item intègre de façon centrale, l'axe parentalité incontournable sur un centre socioculturel (Arbre à objectifs Famille CCBE en annexe II)

Cela implique également et nécessairement de la cohérence éducative ! C'est-à-dire la capacité des organisations professionnelles à communiquer avec la cellule familiale, mais aussi entre elles, afin d'harmoniser la démarche éducative et d'éviter les contradictions.

Objectifs secondaires :

- Proposer des animations et des services favorisant les liens inter et intra-familiaux ;
- Mobiliser les parents pour les rendre acteurs ;
- Travailler en collaboration avec les partenaires ;

c.1.2 Orientation n°2 : Développer une attention particulière sur les publics fragilisés par une situation de vie

Lors du temps d'échange vécu en octobre 21, les participants au débat ont très largement affirmé leur intention de soutenir davantage des actions en faveur des publics dit fragilisés ;

Notre rôle au CSC AC est aussi de soutenir une dynamique collective, cette intention nous devons la prioriser car elle vient du groupe. Toutefois, l'un des 1^{er} atelier sera de préciser plus en profondeur la typologie du public dit fragile pour nous permettre d'agir au regard de nos moyens avec cohérence et finesse. En l'état actuel, nos objectifs secondaires sont volontairement très larges afin d'ouvrir les perspectives.

Objectifs secondaires :

- Etre un lieu ressource ;
- Favoriser l'accès aux droits ;
- Travailler en collaboration avec les partenaires sociaux ;

c.1.3 Orientation n°3 : Encourager la citoyenneté

Encourager la citoyenneté permettre à nos publics, avant tout, d'intégrer la notion de droits et de devoir. Cette porte d'entrée permettra alors de questionner le cadre commun, celui qui nous permet de faire société et de vivre ensemble.

Développer la citoyenneté, c'est également questionner le sens ou l'impact d'une décision sur notre société, c'est apprendre à débattre, à argumenter, à donner son avis, à prendre position, afin de s'exercer à l'une des libertés fondamentales de notre République : la liberté d'expression.

Au travers de nos actions, et particulièrement par la constitution de «collectifs», il s'agira de créer des espaces favorables pour l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie. Pour notre personnel éducatif, envisager son action dans une démarche citoyenne, c'est développer l'écoute, la tolérance, l'ouverture à l'autre, l'acceptation des différences... C'est également comprendre le sens profond de la laïcité et manifester son désaccord avec toute forme de prosélytisme (le socle éducatif commun à tous les lieux d'accueil de la CCBE en annexe 12). En privilégiant cet axe comme prioritaire dans ce projet social, le CSC AC réaffirme ces valeurs comme incontournables à la vie d'un équipement SC.

Objectifs secondaires :

- Permettre un cadre structurant pour inciter des dynamiques collectives
- Faire émerger des compétences collectives ;
- Favoriser la participation habitante ;

Tableau Synthèse

Axes Principaux – Ambroise Croizat 2022 – 2025	
A.Faire du CSC AC un lieu de co-éducation	1- Proposer des animations et des services favorisant les liens inter et intra-familiaux
	2- Mobiliser les parents pour les rendre acteurs
	3- Travailler en collaboration avec les partenaires
B.Développer une attention particulière sur les publics fragilisés par une situation de vie	1- Etre un lieu ressource
	2- Favoriser l'accès aux droits
	3- Travailler en collaboration avec les partenaires sociaux
C. Encourager la citoyenneté	1- Permettre un cadre structurant pour inciter des dynamiques collectives
	2- Faire émerger des compétences collectives
	3- Favoriser la participation habitante

c.2 Déclinaison et objectifs opérationnels

La racine et le tronc du projet social du CSC Ambroise Croizat étant formulés, l'équipe pédagogique constituée de tous les agents techniciens du CSC AC, a alors débuté une période de réflexion qui devait aboutir non seulement à la rédaction des objectifs opérationnels, mais aussi montrer la cohérence de leur déclinaison.

C'est par le prisme de nos secteurs d'activité et des grands thèmes de la vie d'un équipement socioculturel, que nous avons fait le choix de travailler. Nous avons ainsi croisé les 3 axes principaux avec :

- la vie du secteur enfance
- la vie du secteur Jeunesse
- La vie du secteur Famille
- L'accueil & la communication du CSC AC
- l'animation globale au CSC AC

Ce travail a permis de définir les déclinaisons suivantes :

c.2.1 Le secteur Enfance

A. Faire du CSC un lieu de co-éducation			
Objectif Général	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Actions possibles
1- Proposer des animations et des services favorisant les liens inter et intra-familiaux	Proposer un temps d'accueil permettant une écoute active des parents		
	Valoriser les compétences des parents afin de les renforcer dans leur rôle parentale		
	Proposer des temps conviviaux avec les familles	- Nb de temps festifs - Nb de participants - Provenance des familles	- Temps conviviaux de fin de période
2- Mobiliser les parents pour les rendre acteurs	Permettre à des parents de montrer ou transmettre leur passion ou compétences au sein de l'accueil de loisirs	- Nbr Intervention de parents - Nb de proposition	
	Permettre aux familles d'évaluer le projet de l'accueil de loisirs enfant »	- Nb de participant	- Semaine de l'évaluation
3- Travailler en collaboration avec les partenaires	Faire le lien avec les différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant : Ecoles / PMI / ASE	- Nbr d'échanges avec les partenaires - Qualité des échanges	Groupe de veille sociale / Equipe éducative
	Mettre en place des projets avec les partenaires autour de question de parents	- Nb de projet - Nb de participants	Projet sans écran
B. Développer une attention particulière sur les publics fragilisés par une situation de vie			
Objectif Général	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Actions possibles
1- Etre un lieu ressource	Permettre un temps d'accueil personnalisé à l'ALE, afin d'être à l'écoute des parents		
	Proposer des outils / techniques / supports de communication aux familles		Flyers ou affiches spécifiques
2- Favoriser l'accès aux droits	Par une politique tarifaire spécifique, permettre l'accès à l'ALE à tous les enfants du territoire	- Analyse des familles utilisatrices de l'ALE : QF, CSP, communes, aides CCAS sollicités ...	
	Orienter les familles vers la référente famille ou d'autres acteurs locaux quand des besoins ont été identifiés	- Nb de familles orientées	Café papote à l'ALE
	Permettre l'accueil d'enfant en situation de handicap	- Nb d'enfants accueillis	

3- Travailler en collaboration avec les partenaires sociaux	Participer au groupe de veille social sur Renage	- Nb de réunion	Groupe de veille social
	Travailler en lien avec les écoles du territoire et la PMI,	- Nb de rencontre avec les partenaires - Qualité des échanges	Equipe éducative
	Continuer la mise en place des passerelles (EAJE / ALE et ALE / ALJ)	- Nb d'actions passerelles - Combien d'enfants ont participé	Passerelles
C. Encourager la citoyenneté			
Objectif Général	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Actions possibles
1- Permettre un cadre structurant pour inciter des dynamiques collectives	Permettre aux enfants d'expérimenter l'éducation au choix	- Participer à la création du programme ou au choix de l'activité du jour	- Boîte à idée - Temps de regroupement
	Permettre aux enfants de vivre des débats, de se positionner	- Temps de discussion, d'échanges / agora	
	Permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein de l'accueil de loisirs		
2- Faire émerger des compétences collectives	Permettre à des parents de montrer ou transmettre leur passion ou compétences au sein de l'accueil de loisirs	- Intervent. de parents - Nb, Qualité.	Conférence Animation animée ou co-animée par un parent
	Permettre aux enfants de vivre un lieu d'expérimentation, grâce à la diversité des animations proposées.	- Programme d'animation	
	Permettre aux enfants de créer et ou de participer à des projets collectifs	- Nb de projet issu de l'AL - Nb d'enfants touchés	
3- Favoriser la participation habitante	Permettre aux familles d'évaluer le projet enfance en participant à des temps de discussion, d'échanges.	- Mettre en place des murs parlants - Mettre en place des temps conviviaux en fin de période de vacances	Temps conviviaux
	Permettre aux familles d'exprimer leurs envies et besoins au sujet du secteur enfance		

c.2.2 Le secteur Jeunesse

A. Faire du CSC un lieu de co-éducation			
Objectif Général	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Actions possibles
1- Proposer des animations et des services favorisant les liens inter et intra-familiaux	Proposer un temps d'accueil lors du CLAS permettant une écoute active des parents	- Nb de parents reçus - Qualité des échanges	Rencontre de début d'année / mi parcours et fin d'année
	Valoriser les compétences des parents afin de les renforcer dans leur rôle parentale		
	Proposer des temps conviviaux avec les familles ou animation parent/ado	- Nb de temps - Nb de participants - Provenance des fam.	Challenge ton parent
2- Mobiliser les parents pour les rendre acteurs	Permettre aux familles d'évaluer le projet de l'accueil de loisirs enfant »	- Nb de participant	- Semaine de l'évaluation
3- Travailler en collaboration avec les partenaires	Travailler en lien avec le collège, La MOB et les secteurs jeunes des alentours	- Nb d'échanges avec les partenaires - Qualité des échanges	Groupe de veille sociale / Equipe éducative / intervention au collège
	Mettre en place des projets avec les partenaires autour de question de parents	- Nb de projet - Nb de participants	Projet sans écran
B. Développer une attention particulière sur les publics fragilisés par une situation de vie			
Objectif Général	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Actions possibles
1- Etre un lieu ressource	Etre à l'écoute des jeunes et de leurs difficultés		
	Proposer des temps de sensibilisation ou de prévention	- Nb de projet / animation de ce type - Nb de participants	- Intervention planing familial / sécurité routière / addiction
2- Favoriser l'accès aux droits	Par une politique tarifaire spécifique et un accompagnement des jeunes vers l'autonomie, permettre l'accès à l'ALJ à tous les enfants du territoire	Analyse des familles utilisatrices de l'ALJ : QF, CSP, communes, aides CCAS sollicités ...	Autofinancement
	Permettre l'accueil d'enfant en situation de handicap	- Nb de jeunes accueillis	
3- Travailler en collaboration avec les partenaires sociaux	Travailler en lien avec le collège du territoire, la MOB, la gendarmerie	- Nb de rencontre avec les partenaires - Qualité des échanges	Groupe de veille sociale
	Continuer la mise en place des passerelles ALE / ALJ pour éviter de perdre le lien avec des jeunes au moment de l'adolescence	- Nb d'actions passerelles Combien d'enfants ont participé	Passerelles
	Mise en place d'actions de prévention avec des partenaires	- Nb de projet - Nb de participants	

C. Encourager la citoyenneté

Objectif Général	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Actions possibles
1- Permettre un cadre structurant pour inciter des dynamiques collectives	Permettre à chacun de trouver sa place au sein du club ados ou du CLAS		
	Permettre aux jeunes de travailler le règlement de fonctionnement au sein de l'ALJ ou du Clas		Création des règles de fonctionnement
	Permettre aux jeunes de se positionner, de débattre	- Nb de débat - Nb de participants	- Débat - Vidéo débat -CLAS
2- Faire émerger des compétences collectives	Permettre aux jeunes de mettre en place des projets culturels d'envergures	- Nb de jeunes - Nb de projet	- Projet Cultures urbaines
	Permettre aux jeunes de vivre un lieu d'expérimentation, grâce à la diversité des animations proposées.	- Programme d'animation	
	Proposer des temps de valorisation des compétences	- Nb d'actions - Nb de participants	Scènes ouvertes
3- Favoriser la participation habitante	Permettre aux jeunes de présenter leur projet à des instances décisionnelles	- Nb d'intervention	- Présentation en commission CSAT (à faire valider)
	Rendre les jeunes acteurs de leur loisirs : choix des menus, du programme et des projets	- Nb de jeunes - Nb de projet	- Séjour - Projet
	Permettre aux d'évaluer les projets et animations	- Nb de jeunes lors des bilans - bilans	- bilan écrit

c.2.3 Le secteur Famille

A. Faire du CSC un lieu de co-éducation			
Objectif Général	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Actions possibles
1- Proposer des animations et des services favorisant les liens inter et intra-familiaux	Créer des temps privilégiés entre parent, grand-parent et enfant	Typologie, régularité des familles, diversités des ateliers proposés	Atelier parent enfant, , laep, on s 'la joue
	Favoriser des moments de partages agréables et adaptés en famille élargie et en groupe (effet miroir)	-Aisance des parents, des enfants pendant les APE	Sorties familles et APE
	Accompagner, soutenir, faciliter les rapports parents enfants	- Interaction entre les enfants et leurs parents - Interaction entre les familles	
2- Mobiliser les parents pour les rendre acteurs	Favoriser et mettre en avant les potentialités de chaque parent	- Nb d'actions / lieu effectuées, co-animées par des bénévoles ou des prestataires	
	Lieu de partage et de proposition des habitants permettant à tous les participants de s'exprimer et se rencontrer	- Nb de personnes touchées	
	Encourager l'action participative des familles (co- animation, présentation)	Retour sur l'atelier en fin de séance, satisfaction des familles	
3- Travailler en collaboration avec les partenaires	Proposer des temps d'échanges et des liens réguliers avec les partenaires (pmi, as, écoles, crèches, accueil de loisirs)	- Nb de réunions, de temps informels, d'actions concrètes	
	Fédérer les différents acteurs concernés par la question de la parentalité (co-éducation)		
	Encourager les liens et les actions intersecteurs (enfance, jeunesse, famille)		
B.Developper une attention particulière sur les publics fragilisés par une situation de vie			
Objectif Général	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Actions possibles
1- Etre un lieu ressource	Accueil ouvert et pluridisciplinaire de proximité (ccas, mob, scolaire, as)	- Nb de rendez vous	Accueil général du CSC et de son équipe
	Offrir un espace adapté au public répondant aux questions de la vie quotidienne	- Nb de personnes touchées	PERMANENCE VIE QUOTIDIENNE
	Permettre un suivi et un accompagnement global des personnes (individuel et collectif) (permanence vie quotidienne)	Typologie des problèmes traités	Orientation information des publics

2- Favoriser l'accès aux droits	Accueillir, informer et orienter les personnes vers l'interlocuteur et ou la structure adéquat	Lieu d'habitation du public	Réunion annuelle de connaissances des partenaires
	Facilité l'accès à l'information, simplifier leurs démarches quotidiennes (accès ordinateur)	L'orientation du public sur la permanence vie quotidienne	
	Ecoute adaptée et empathique		
3- Travailler en collaboration avec les partenaires sociaux	Etre un interlocuteur local identifié et un soutien de nos partenaires et des habitants		
	Maintenir un partenariat efficace et cohérent mettant les compétences de chacun au service des personnes	- Nb de temps de coordination, liaisons écrites orales	
	Travailler en complémentarité avec les travailleurs du territoire (sociaux, insertion, emploi), sans ce substituer à ces derniers	Actions conjointes sur une problématique commune des habitants	
C. Encourager la citoyenneté			
Objectif Général	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Actions possibles
1- Permettre un cadre structurant pour inciter des dynamiques collectives	Encourager les familles à être actrices de projets collectifs les concernant par le biais de temps d'échanges, d'animations de groupe	- Nb de réunions formelles Temps de recueils informels	
	Offrir un espace d'expression bienveillant et libre des habitants en créant un lien de confiance valorisant leurs ressources internes		
	Accompagner l'engagement des habitants pour les amener de projets individuels à des projets collectifs	Nouvelles familles participantes - Nb d'ateliers ou projets proposés et animés par des habitants	Collectif famille, quinzaine contre les discriminations
2- Faire émerger des compétences collectives	Pérenniser la place des familles au sein du Csc	Communication et accueil	Organisation de séjours familles
	Valoriser les potentialités des habitants, afin qu'ils deviennent initiateurs et acteurs de projets collectifs	- Nb de projets différents	
	Consolider la place des habitants au sein de nos actions et collectifs	- Nb de personnes présentes au collectif	
3- Favoriser la participation habitante	Développer l'esprit de groupe et la bienveillance	Participation de chaque membre	
	Permettre aux familles d'évoluer dans différents niveaux d'engagements (co-construction, concertation, participation, consultation, information)	Présence des différentes familles, les tâches effectuées	
	Pérenniser le mieux vivre ensemble sur notre territoire, et l'interculturalité		

c.2.4 Accueil et communication

B. Développer une attention particulière à l'attention des publics fragilisés par une situation de vie			
Objectif Général	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Actions possibles
1- Etre un lieu ressource	Proposer un accueil ouvert et pluridisciplinaire de proximité (ccas, mob, scolaire, as)		
	Offrir un espace adapté au public		Lieu de jeux pour enfant / salle d'attente conviviale
2- Favoriser l'accès aux droits	Accueillir, informer et orienter les personnes vers l'interlocuteur et ou la structure adéquat		
	Faciliter l'accès à l'information, simplifier leurs démarches quotidiennes		Des supports de communication simplifiés
	Adopter une écoute adaptée et empathique		
3- Travailler en collaboration avec les partenaires sociaux	Proposer un accueil attentif des partenaires pour ensuite mieux comprendre leur champ d'intervention	Etre un interlocuteur local identifié et un soutien de nos partenaires et des habitants	
C. Encourager la citoyenneté			
Objectif Général	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Actions possibles
2- Faire émerger des compétences collectives	Offrir un espace d'expression bienveillant et libre des habitants en créant un lien de confiance valorisant leurs ressources internes		La question du mois / mur à chaud doudou...

c.2.5 Animation globale

A. Faire du CSC un lieu de co-éducation			
Objectif Général	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Actions possibles
1- Proposer des animations et des services favorisant les liens inter et intra-familiaux	Mettre en place des animations intersecteurs		On s'la joue / carnaval
2- Mobiliser les parents pour les rendre acteurs	Faire un appel à bénévolat		On s'la joue l'5aine
	Etre à l'écoute des idées des parents pour créer ensuite des projets		

C. Encourager la citoyenneté			
Objectif Général	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation	Actions possibles
1 - Permettre un cadre structurant pour inciter des dynamiques collectives	Mettre en place des collectifs habitants et projet		15aine / sortie famille
	Animer ces collectifs		15aine / sortie famille
2- Faire émerger des compétences collectives	Pérenniser la place des habitants au sein du Csc		Gouvernance.... Collectif bassin de vie
	Valoriser les potentialités des habitants, afin qu'ils deviennent initiateurs et acteurs de projets collectifs		
	Consolider la place des habitants au sein de ce type d'action		Collectif bassin de vie / collectifs
3- Favoriser la participation habitante	Développer l'esprit de groupe et la bienveillance		Charte
	Permettre aux hbts d'évoluer dans différents niveaux d'engagements (co-construction, concertation, participation, consultation, information)		Collectif bassin de vie / collectifs
	Pérenniser le mieux vivre ensemble sur notre territoire, et l'interculturalité		15aine / sortie famille

D. La démarche d'évaluation

Tout au long des 4 prochaines années, la démarche d'évaluation devra permettre de prendre du recul et d'avoir une vue d'ensemble des actions afin d'en faire régulièrement **une interprétation collective**. Le processus doit intégrer le contexte entourant les actions, mesurer les écarts entre ce qui est prévu et ce qui va réellement se réaliser, ce qui devra être amélioré, intégré ou pérennisé dans les pratiques, et même ce qu'il faudra arrêter. Le CSC AC devra se poser les bonnes questions concernant les actions menées et y répondre grâce à des sources et à des méthodes adéquates.

Dans le cadre d'un projet social, **la notion participation** sera naturellement favorisée à la démarche en visant l'implication des parties prenantes (au projet, à l'action). Un choix qui vise l'appropriation de chacun pour aller vers l'interprétation collective. Cela ne signifie pas d'impliquer tout le monde, tout le temps, il s'agira plutôt de faire participer les bonnes personnes au bon moment, en respectant le rythme et les capacités de chacun.

Enfin, toujours liées à la notion de participation, nous observerons également 2 niveaux d'évaluation qui se distinguent par la réciprocité (ou pas) des interactions entre les parties prenantes :

- Le niveau 1 : l'agent technicien se saisit des retours des participants pour évaluer l'action d'animation ;
- Le niveau 2 : L'ensemble des parties prenantes (habitants/élus et partenaires) participent pleinement au process.

d.1 Points de passage et calendrier

- **Points de situation** : Réalisé sur la base des objectifs opérationnels formulés en début d'année et des actions réalisées au cours de l'année, **un « point de situation »** du CSC AC sera réalisé chaque année par l'équipe technique lors de la semaine de l'évaluation (au mois de Juin). Ce document doit permettre de réguler les actions du CSC AC et d'actualiser les objectifs opérationnels. Chaque point de situation fera l'objet d'un document de synthèse remis au collectif bassin de vie sud tous les ans et sera abordé en Copil.
- **Une évaluation à mi-parcours** : Elle doit permettre d'examiner "en profondeur" les résultats obtenus sur un des 3 axes prioritaires du CSC AC. Ce travail doit se réaliser à partir de questions évaluatives au cours du 1^{er} trimestre 2024 par l'équipe technique et les membres du collectif du bassin de vie sud.
Validée par le collectif du bassin de vie sud, cette évaluation fera l'objet d'un document de synthèse qui sera au cœur des échanges lors du copil intermédiaire.
- **L'évaluation finale** : Elle doit permettre d'examiner et de mesurer les résultats obtenus sur les 3 axes du projet du CSC AC. Ce travail doit se réaliser au cours du 1^{er} trimestre 2025 par l'équipe technique et les membres du collectif du bassin de vie sud. Il prendra en compte les points de situation et l'évaluation à mi-parcours réalisés jusque-là.
Validée par le collectif du bassin de vie sud, cette évaluation fera l'objet d'un document de synthèse qui sera au cœur des échanges lors du copil final et un des volets essentiels au renouvellement du projet social du CSC AC pour la période 2026-2029.

Calendrier

- **Mars 2022** : Lancement du contrat de projet
- **Juin 2023** : Point de situation
- **Septembre 2023 - Copil 1** : Présentation point de situation
- **De janvier à mars 2024** : Évaluation à mi-parcours
- **Avril 2024 - Copil 2** : Présentation évaluation intermédiaire
- **Juin 2024** : Point de situation
- **Juin 2025** : Point de situation

- **Septembre 2025 - Copil 3** : Présentation point de situation
- **De novembre à décembre 2025** : Évaluation finale
- **Janvier 2026 - Copil 4** : Présentation de l'évaluation finale et lancement de la démarche de renouvellement du PS du CSC AC

d.2 Les groupes de travail

Les acteurs du CSC AC sont nombreux avec des niveaux d'implication différents. Afin d'associer un grand nombre de personnes à la démarche d'évaluation du contrat de projet à venir, la structuration est construite autour de trois groupes distincts :

- Le comité de pilotage (Copil) : Membres du collectif bassin de vie sud - Equipe de direction CSC AC - CAF : 1/an
- Le collectif du bassin de vie sud : Elus de la commission CSAT - Equipe de direction CSC AC - Partenaires - Habitants (les collectifs en annexe I3) - 5/an dont 1 exclusivement porté sur un temps d'évaluation (le point de situation ou l'évaluation à mi parcours ou l'évaluation finale)
- L'équipe technique (agents du CSC AC) : Réunions d'équipe récurrentes + un temps de travail porté exclusivement sur l'évaluation et l'actualisation des OO

Objectifs stratégiques :

- Créer le collectif du bassin de vie sud
- Mettre en place la semaine de l'évaluation au mois de juin de chaque année.

d.3 Axe privilégié et questions évaluatives

Le choix de l'évaluation à mi-parcours sera porté sur l'axe suivant : **Encourager la citoyenneté**

En cette première année, nous choisirons de privilégier l'axe de la citoyenneté. Il est nécessaire, aujourd'hui de créer un mode de gouvernance qui correspond mieux à un centre socioculturel, en mettant en place un collectif bassin de vie sud et en renforçant nos collectifs projets et thématiques.

Ce travail est en adéquation avec les attentes de la circulaire CNAF sur le niveau de participation habitante et le mode de gouvernance d'un centre socioculturel.

La ré-écriture du contrat de projet a permis de lancer cette dynamique qu'il semble nécessaire et pertinent de poursuivre.

Les questions évaluatives

En quoi aujourd'hui le CSC AC a su encourager la citoyenneté au sein de son projet ?

- Q1 - Est-ce que le Conseil de Maison a été créé ? Combien de personnes participent ? Est-ce qu'il y a eu une récurrence des participants ? Combien de rencontres ? Y a-t-il eu des difficultés ?
- Q2 - Est-ce que le collectif Quinzaine s'est réuni cette année ? Combien de personnes mobilisées ? Est-ce qu'un projet Quinzaine a été mis en place ? Y a-t-il eu des difficultés ?
- Q3 - Est-ce que les collectifs thématiques ont fonctionné ? Combien de personnes mobilisées ? Est-ce que des projets ont été mis en place grâce à ces collectifs ? Y a-t-il eu des difficultés ?
- Q4 - Quantifier les niveaux de participation habitante : A chaque niveau, combien de personnes ? Typologie des personnes (ratio élus/hbts)
- Q5 - Est-ce que des nouvelles personnes ont intégré les collectifs projet et ou thématique ?
- Q6 - Est-ce que la notion de participation habitante est visible des publics (habitants, partenaires, élus) ? Communication faite en ce sens ? Mise en lumière de la place des habitants sur cet aspect ?
- Q7 - Est-ce que toute l'équipe du centre socioculturel est porteuse de cette question ? Comment s'en saisissent-ils ? Niveau d'implication : cooptation, animation de collectif...

E. Le mot de la fin

Depuis le transfert de la compétence « développement social », voilà plus de 10 ans et avec le soutien de la CAF, la communauté de communes Bièvre Est se mobilise avec dynamisme pour porter et faire vivre le CSC Ambroise Croizat.

Initialement prévue sur l'année 2020, ce 3^e renouvellement de projet a été jalonné par de nombreuses contraintes liées à la crise sanitaire. Privés régulièrement de rassemblement, tous les acteurs de la démarche ont toutefois réussi à structurer leurs réflexions et ainsi à définir les axes de travail prioritaires pour les 4 prochaines années.

En outre, cette période nous a aussi permis de mesurer l'impact et les conséquences de cette pandémie encore à l'œuvre au moment de clore ce dossier, sur l'avenir et sur les actions au cœur d'un centre social et culturel.

Les défis sont nombreux, et tous les acteurs qui participent à la vie du centre socioculturel Ambroise Croizat le savent bien ! C'est pourquoi, nous profitons de ces dernières lignes pour tous les remercier, de l'usager au professionnel, en passant par les élus du territoire, sans oublier les bénévoles, sans qui de nombreux projets ne pourraient se réaliser.

VI- ANNEXES

- Annexe 01 - Circulaire Cnaf 2012
- Annexe 02 - CNAF 2016
- Annexe 03 - Délibération Pacte Gouvernance
- Annexe 04 - Schéma des instances de gouvernance
- Annexe 05 - Délibération des attributions déléguées au président
- Annexe 06 - Délibération des attributions déléguées au bureau communautaire
- Annexe 07 - Projet territoire 2020-2030
- Annexe 08 - Votre avis nous intéresse
- Annexe 09 - Guide d'entretien
- Annexe 10 - Recueil de fiches actions
- Annexe 11 - Arbre à objectifs Famille CCBE
- Annexe 12 - Socle Educatif
- Annexe 13 - Les collectifs Dvpt social
- Annexe 14 - Budget prévisionnel 2021
- Annexe 15 - Budget réalisé 2020
- Annexe 16 - Organigramme service EJJ Bièvre-Est

ANNEXE 01

*Département vie sociale,
logement et solidarité*

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Caisses d'allocations familiales

Circulaire n°2012-013

*Colette Legat
Tel : 01.45.65.54.09*

Objet : Circulaire relative à l'animation de la vie sociale

Madame, Monsieur le Directeur,

Levier de la politique familiale et sociale des Caf, l'animation de la vie sociale, concourt aux quatre missions identifiées dans la convention d'objectifs et de gestion 2009 – 2012. Composante de l'offre globale de service, elle contribue à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers des centres sociaux et des structures d'animation locale.

Inscrite dans les objectifs de la Cog 2009 -2012, la circulaire « animation de la vie sociale » permet de soutenir une politique sociale déterminante pour les familles et les territoires en réaffirmant et en renforçant l'engagement institutionnel et le rôle central de la branche Famille. Texte de référence pour l'ensemble des structures, elle participe au renforcement de l'approche globale territoriale et donne aux Caf les moyens de dynamiser le partenariat pour mieux soutenir les structures. La clarification des finalités et des missions communes aux structures confèrent une plus grande lisibilité et davantage de cohérence à cette politique sociale.

Cette circulaire a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail Cnaf - Caf, avec la consultation des partenaires dont la fédération nationale des centres sociaux. Ce document est enrichi d'annexes constituées, pour l'essentiel, d'outils transmis par les Caf et utilisés localement. Tous les contributeurs sont ici remerciés pour leur participation.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de créer les conditions favorables pour développer une véritable politique d'animation de la vie sociale et je vous invite à engager un partenariat renouvelé et renforcé avec les différents acteurs de l'animation de la vie sociale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

Hervé DROUET

Introduction

L'animation de la vie sociale est un secteur d'intervention sociale enraciné dans des initiatives privées de la fin du XIX siècle¹ ; il s'est développé à partir des politiques de reconstruction de l'après-guerre 39-45, en s'appuyant principalement sur les centres sociaux et sur le travail social collectif. Aujourd'hui, ce sont près de 2800 structures de proximité, centres sociaux et structures d'animation locale, qui s'inscrivent dans la politique d'animation de la vie sociale de la branche Famille.

Depuis le début des années 1970, par délégation de l'État, la Cnaf et les Caf ont été positionnées comme un acteur central en raison de leur responsabilité en matière d'agrément, agrément qui, ipso facto, engage des financements institutionnels et entraîne le soutien des partenaires.

Les derniers textes institutionnels servant de référence² pour l'ensemble des acteurs de l'animation de la vie sociale ont été élaborés entre 1995 et 2002, dans le prolongement des résultats de l'enquête Observatoire de 1991. Ils ciblent des types d'équipements sans préconiser une approche politique de l'ensemble du territoire de compétence de la Caf.

La Convention d'objectifs et de gestion 2009-2012 a fixé à la branche Famille l'objectif de faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers des centres sociaux et des structures d'animation locale. Quatre axes de travail en découlent :

- faciliter l'insertion sociale des familles dans leur environnement et favoriser le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale,
- rendre lisible le projet social global des structures d'animation de la vie sociale et développer des outils de gestion et d'évaluation,
- encourager les initiatives des habitants, la dynamique participative au sein des structures et la concertation entre acteurs de l'animation de la vie sociale,
- améliorer l'économie générale du secteur de l'animation de la vie sociale.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces axes de travail, la présente circulaire élaborée dans le cadre d'un groupe de travail Cnaf – Caf, apporte des éléments opérationnels et actualise le corpus de circulaires et de lettres circulaires qui régissent les structures de l'animation de la vie sociale. Elle vise, sur la base des résultats de l'enquête observatoire des centres sociaux de 2006, à répondre aux enjeux relatifs à l'amélioration de la lisibilité de l'animation de la vie sociale, enjeux confirmés par les enseignements de l'enquête de notoriété réalisée en 2011, qui par ailleurs identifie la nécessité de consolider le rôle pivot des Caf.

Cette circulaire est un document de doctrine qui a pour objectifs :

- de contribuer au développement d'une politique territoriale d'animation de la vie sociale ;
- de développer la lisibilité et la cohérence de ce secteur d'intervention sociale en précisant les finalités et en actualisant les missions des structures ;
- de clarifier les notions centrales de projet social et de participation ;
- de préciser le rôle des Caisses d'allocations familiales et de clarifier les critères d'agrément ;
- d'encourager les différents acteurs à s'engager dans un partenariat renouvelé et renforcé.

D'application immédiate, la présente circulaire annule et remplace les Circulaires Cnaf n°56-95 du 31 octobre 1995 et n°07-2002 du 31 janvier 2002, les lettres circulaires Cnaf n° 267 et 268 du 31 octobre 1995, n°195 et 196 du 27 juillet 1998 et n°224 du 4 octobre 1999. Les dispositions réglementaires inchangées des prestations de service énoncées dans les instructions ci-dessus, sont reprises dans les annexes³.

¹ Parmi ces œuvres privées de la fin du XIX siècle : l'Union familiale de Charonne fondée en 1894, l'Oeuvre sociale de Popincourt fondée en 1897, puis la Résidence sociale de Levallois-Perret créée en 1920.

² Circulaire Cnaf n°56-85 du 31 décembre 1985, Circulaire du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale du 12 mars 1986, Circulaire Cnaf n°56-95 du 31 octobre 1995, lettres circulaires Cnaf n° 267 et 268 du 31 octobre 1995, n° 195 et 196 du 27 juillet 1998 et n°224 du 4 octobre 1999, Circulaire n°07-2002 du 31 janvier 2002.

³ Voir dans les annexes, Dispositions réglementaires inchangées relatives aux prestations de service des structures de l'animation de la vie sociale.

Sommaire

I. La politique d'animation de la vie sociale, un axe constant de la politique familiale et sociale portée par la branche Famille

- 11 Un besoin d'interventions d'animation de la vie sociale confirmé par les principales évolutions de l'environnement
- 12 L'engagement de la branche Famille dans le soutien à l'animation de la vie sociale est cohérent avec les besoins des habitants des territoires et avec l'offre globale de service institutionnelle
 - 121 l'animation de la vie sociale, une réponse aux besoins des familles et des territoires
 - 122 l'animation de la vie sociale, une composante de l'offre de service des Caf

II La politique d'animation de la vie sociale de la branche Famille s'appuie sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale⁴

- 21 Les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent des finalités identiques et partagent des valeurs et principes d'action communs
 - 211 des finalités qui transcendent l'ensemble des projets sociaux
 - 212 des valeurs et des principes à respecter et à faire vivre
- 22 Un projet social qui adapte des missions d'intérêt général aux besoins des habitants du territoire
- 23 L'animation de la vie sociale s'incarne dans des structures de proximité, les centres sociaux et les espaces de vie sociale
 - 231 les centres sociaux
 - cinq missions complémentaires aux missions générales
 - la mise en place d'un projet « familles »
 - les formes d'organisation des centres sociaux
 - 232 Les espaces de vie sociale
 - l'implantation
 - le projet social des espaces de vie sociale

III – Le soutien à l'animation de la vie sociale par la branche Famille se traduit par une politique à la fois départementale et locale des Caf

- 31 La Caf développe une politique départementale recherchant l'implication des partenaires institutionnels

⁴ Les structures bénéficiaires des prestations d'animation locale portent des noms très divers ; dorénavant, elles seront regroupées sous l'appellation « espace de vie sociale ».

- 311 la Caf établit un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires
 - 312 la Caf met en place des instances pour organiser la concertation et la coordination des partenaires, elle encourage la formalisation de l'engagement des partenaires dans des conventions cadres pluri-partenariales
- 32 La Caf développe une politique locale d'animation de la vie sociale via sa responsabilité d'agrément des structures AVS
- 321 Le projet social est « l'élément » central, impérativement établi dans le cadre d'une démarche participative, il est construit en associant les principaux partenaires financeurs
 - les caractéristiques du projet social
 - la participation des usagers-habitants comme principe méthodologique incontournable
 - des temps d'échange à prévoir avec les principaux financeurs au cours de la période d'élaboration du projet social
 - 322 L'agrément du projet social est apprécié par la Caf selon une liste de critères institutionnels, mesurés par des indicateurs définis localement
 - 323 Les relations avec la Caf
- 33 les Caisses d'allocations familiales soutiennent les structures de l'animation de la vie sociale par des moyens financiers, en mobilisant leurs compétences en ingénierie et interventions sociales
- 331 Les caisses d'allocations familiales engagent des moyens financiers en faveur des structures

Le cas particulier des gestions directes
 - 332 Les caisses d'allocations familiales apportent également leur capacité d'expertise et d'ingénierie sociale pour soutenir la fonction pilotage ou pour la mise en œuvre d'actions spécifiques ; elles participent à l'animation et à la coordination du réseau des professionnels

Liste des Annexes

I. La politique d'animation de la vie sociale, un axe constant de la politique familiale et sociale portée par la branche Famille

L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales, elle s'appuie sur des équipements de proximité (centres sociaux, structures d'animation locale). La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire.

11 Un besoin d'interventions d'animation de la vie sociale confirmé par les principales évolutions de l'environnement

Certaines évolutions sociales, communes à de nombreux territoires, interrogent et/ou ont un impact sur la notion de « vivre ensemble » :

- l'accentuation des questionnements autour des familles (monoparentalité, responsabilités éducatives, décohabitation, ruptures familiales),
- la place des jeunes dans la société et leurs relations avec les autres classes d'âge,
- le développement de la précarité et le renforcement des enjeux de la relation à l'école et de l'insertion dans le monde professionnel,
- le vieillissement de la population,
- l'amplification des préoccupations relatives au développement durable.

Le développement des nouvelles technologies modifie également les formes du lien social et réinterroge les notions de proximité et de voisinage. Plus globalement, l'accélération du changement technologique peut fragiliser la société, qui n'a plus le temps de faire de cette innovation technologique un apprentissage social.

Dans le monde du travail, la flexibilité croissante des horaires de travail, la durée des temps de transport, le recours accru à des services extérieurs dans la gestion de la sphère familiale (relais éducatifs, loisirs, etc.) créent des problèmes d'harmonisation et de capacité à produire du vivre-ensemble.

Enfin on repère des évolutions plus accentuées sur certains territoires autour des mouvements migratoires qui déstabilisent les formes traditionnelles du vivre ensemble :

- l'arrivée de nouvelles populations en zone rurale (rurbanisation) ou urbaine (renouvellement urbain),
- la désertification de certaines zones rurales,
- l'extension des zones périurbaines.

Ces évolutions ne sont pas exhaustives des mutations des territoires mais elles interrogent les modalités de création du lien social dans la relation de proximité.

12 L'engagement de la branche Famille dans le soutien à l'animation de la vie sociale est cohérent avec les besoins des habitants des territoires et avec l'offre globale de service institutionnelle

Depuis 1971, la branche Famille a soutenu l'engagement du réseau des Caf dans le champ de l'animation de la vie sociale en favorisant le développement progressif des équipements. Cet engagement recouvre désormais une actualité particulière autour des objectifs de la branche pour accompagner les évolutions des territoires et mobiliser des dynamiques de projet.

121 L'animation de la vie sociale, une réponse aux besoins des familles et des territoires

Au regard des mutations en cours, les familles sont en demande d'espaces de rencontre et de soutien dans leur environnement proche. En réponse à cette attente, l'animation de la vie sociale est un ensemble

d'interventions qui s'appuie sur des structures de proximité qui sont des lieux-ressources proposant des services et activités coordonnés, à finalités sociales, éducatives et culturelles qui favorisent la mise en œuvre des initiatives locales.

Ainsi, une majorité de français (60%) interrogés sur les valeurs républicaines⁵ indique qu'en France il y a de moins en moins de fraternité et l'expliquent :

- par les conditions de vie difficiles qui amènent les gens à se replier sur eux-mêmes (47%) ;
- par la crise économique qui rend les gens moins solidaires et plus individualistes (46%).

De même, l'enquête « Conditions de vie et aspirations des français » menée par le Credoc met en évidence de manière régulière l'attente en terme d'équipements et de services en matière de politique familiale : une forte majorité de la population (67% en 2010) continue à considérer préférable, pour mieux aider les familles, de leur distribuer des aides sous forme d'équipements et de services plutôt que des prestations monétaires. Depuis 1998, cette préconisation reste largement majoritaire dans la population et fluctue entre 62 et 70%.

C'est pourquoi l'animation de la vie sociale constitue une réponse pertinente et adaptée car son action se fonde sur une démarche globale pour répondre :

- aux problématiques sociales collectives d'un territoire,
- aux besoins des habitants et aux difficultés de la vie quotidienne des familles.

L'approche est multidimensionnelle : approche globale de la situation d'une personne, prise en compte d'une famille dans sa globalité, ouverture à tous les publics et à toutes les classes d'âge, analyse globale du territoire d'implantation.

Ces lieux ouverts à la population recherchent la mixité des publics et l'intergénéralité. Ils peuvent orienter vers les services publics, voire les accueillir (ex : permanences).

Ils permettent la valorisation des talents, la mise en œuvre des initiatives locales à la fois individuelles et collectives. Les structures d'animation de la vie sociale sont des lieux ressources pour l'ensemble des acteurs du développement social local. Ils s'appuient sur la participation de tous et sont donc facteurs de développement social local, travaillant ainsi les enjeux de cohésion sociale et d'inclusion en cohérence avec les orientations européennes et ministérielles.

C'est pourquoi la structuration de l'animation de la vie sociale constitue une des dimensions possibles de l'aménagement du territoire.

122 L'animation de la vie sociale, une composante de l'offre globale de service des Caf

Conformément à la logique développée dans la COG 2009-2012, l'offre globale de service est un continuum d'interventions en direction des publics des Caisses d'allocations familiales :

- soit portée directement par chaque Caf (versement des prestations légales et extralégales, offre de service administrative et sociale),
- soit portée par des partenaires financés par la Caf.

Dès la circulaire d'orientations Cnaf du 15 décembre 1992⁶, les structures de l'animation de la vie sociale, tout particulièrement les centres sociaux, sont définies comme des équipements à caractère polyvalent qui, en raison de leur vocation sociale globale, contribuent à l'offre de service des caisses d'allocations familiales.

⁵ Enquête TNS-Sofres-Logica menée en mars 2010 ;

⁶ La circulaire Cnaf du 15-12-1992 porte sur les orientations d'action sociale pour la période 1992-1995 ;

Dans le contexte actuel de la branche, l'animation de la vie sociale concourt à l'offre globale de service des Caf selon trois axes :

- tout d'abord, ces structures (via les financements en prestation de service qui leur sont consacrés) participent, à l'échelle de leur territoire d'intervention, à la politique de la Caf concernant l'environnement et le cadre de vie des familles ;
- elles peuvent également être un point d'appui au déploiement du travail social et des offres de service de la Caf en permettant une mise en relation directe avec les populations ;
- enfin, au-delà de leur mission première d'animation de la vie sociale et au travers des services et activités qu'elles proposent (Eaje, Alsh, Ram, Clas, Laep etc⁷), elles soutiennent les différentes politiques de la Caf et répondent aux quatre missions identifiées dans la COG⁸.

Les structures AVS étant positionnées sur un point de convergence avec la plupart des politiques sectorielles des Caf, elles constituent à ce titre un levier et des relais essentiels de la politique familiale. A titre d'illustration, les enfants constituent le public principal des structures, 62% des inscrits aux activités régulières des centres sociaux sont des enfants ou des jeunes⁹.

II La politique d'animation de la vie sociale de la branche Famille s'appuie sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale¹⁰

La politique d'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité, principalement des centres sociaux mais également des espaces d'animation sociale. Ces structures relevant de la politique d'animation de la vie sociale portent des missions d'intérêt général référées à un territoire délimité.

Malgré la diversité apparente des équipements et les spécificités territoriales, toutes les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent les mêmes finalités et partagent des valeurs communes. « Le projet social » en est la clé de voûte. Centres sociaux et espaces de vie sociale répondent à des missions générales communes et se distinguent par des spécificités liées à leur champ et capacité d'intervention.

21 Les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent des finalités identiques et partagent des valeurs et principes d'action communs

211 Des finalités qui transcendent l'ensemble des projets sociaux

Chaque structure de l'animation de la vie sociale, quelle que soit leur importance ou les particularités de leur territoire d'implantation, poursuivent trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités communes à l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux ; elles se réfèrent aux dimensions individuelle, collective et sociale de tout être humain.

⁷ EAJE : établissements d'accueil du jeune enfant ; Alsh : accueil de loisir sans hébergement ; Ram : relai d'assistants maternels ; Clas : contrat local d'accompagnement à la scolarité ; Laep : lieu d'accueil parents-enfants.

⁸ Les quatre missions identifiées de la Branche Famille : aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ; soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants ; accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et leur cadre de vie ; créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

⁹ Voir les résultats de l'enquête Observatoire national des centres sociaux – données 2006.

¹⁰ Les structures bénéficiaires des prestations d'animation locale portent des noms très divers ; dorénavant, elles seront regroupées sous l'appellation « espace de vie sociale ».

Ces besoins sociaux fondamentaux ont été mis en évidence par des experts, ils renvoient aux dimensions individuelle et collective de toute personne. Il s'agit du besoin affectif d'appartenance (parfois qualifié de besoin de reconnaissance sociale), du besoin d'estime personnelle et du besoin d'épanouissement personnel (extrait de la pyramide de Abraham Maslow) ou encore le besoin d'appartenance et le besoin d'accomplissement (extraits de la théorie du besoin de réalisation de David McClelland).

Il convient de noter que la troisième finalité relative à « la prise de responsabilité et au développement de la citoyenneté de proximité », constitue un axe d'action des structures peu valorisé jusqu'à présent. Cette finalité renvoie au développement des capacités des personnes et de leur autonomie. Il s'agit d'une spécificité des structures de l'animation de la vie sociale ; à ce titre, elle constitue un élément de leur plus-value sociale.

212 Des valeurs et des principes à respecter et à faire vivre

Les valeurs et principes de la République française s'appliquent tout naturellement aux structures de l'animation de la vie sociale. En raison des finalités poursuivies, il en découle des principes qu'il est opportun de rappeler pour faciliter leur appropriation par l'ensemble des acteurs, professionnels, bénévoles, usagers et partenaires :

- Le respect de la dignité humaine ;
- La laïcité, la neutralité et la mixité ;
- La solidarité ;
- La participation et le partenariat.

Pour un secteur d'intervention qui a pour objectif transversal le « vivre ensemble », il s'agit de points de repère qui renvoient à une éthique à partager avec toutes les parties prenantes. Il peut être parfois utile de s'y référer au cours de la vie animée des structures pour trouver un terrain d'apaisement en cas de difficultés, voire de conflit, dans les relations inter personnelles ou entre les groupes de personnes.

Au titre de la neutralité, les structures de l'animation de la vie sociale ne peuvent héberger aucune activité politique, syndicale, confessionnelle.

22 **Un projet social qui adapte des missions d'intérêt général aux besoins des habitants du territoire**

« Le projet social » est la clé de voûte de ces structures de l'animation de la vie sociale. Il se fonde sur une démarche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et à leurs difficultés de la vie quotidienne mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Concrètement, en référence aux finalités et missions générales de l'animation de la vie sociale d'une part, et en réponse aux besoins sociaux constatés sur le territoire d'autre part, le projet social global explicite les axes d'interventions prioritaires et propose un plan d'actions et d'activités adaptées.

Les missions générales des structures de l'animation de la vie sociale sont confirmées :

- **un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;**
Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- **un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets :** il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux

problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

23 L'animation de la vie sociale s'incarne dans des structures de proximité, les centres sociaux et les espaces de vie sociale

Centres sociaux et espaces de vie sociale sont des structures ayant en commun les mêmes finalités, valeurs et principes d'action, et les mêmes missions générales ; ce qui les distingue, c'est leur capacité d'intervention. Les premiers disposent de professionnels et de ressources plus importants que les seconds, ces derniers fonctionnent, le plus souvent, avec des bénévoles et des moyens limités.

231 Les centres sociaux

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, l'objectif global des centres sociaux est de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Cinq missions complémentaires aux missions générales :

- ⇒ Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations¹¹ ;

L'accueil, basé sur une écoute attentive, s'étend à la capacité à proposer une offre globale d'information et d'orientation, surtout il doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs.

Assuré à titre principal par une – des personnes qualifiée(s), l'accueil doit être appréhendé comme une fonction portée collectivement par l'ensemble de l'équipe d'animation du centre social.

Cette fonction doit être reconnue et repérée sur le territoire d'intervention, et l'accueil doit être considéré comme une action à part entière.

- ⇒ Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ;
- ⇒ Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquels ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels ;
- ⇒ Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;
- ⇒ Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

La mise en place d'un projet « familles »

Les centres sociaux, acteurs de l'amélioration de la vie personnelle et sociale des différents membres des familles, sont fortement invités à développer un projet « familles » visant à répondre aux problématiques familiales du territoire, et à soutenir tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif.

¹¹ Voir dans les annexes le référentiel de la fonction accueil établi par la Caf des Alpes maritimes ;

Dans la perspective d'un agrément spécifique « familles », le projet familles, intégré au projet d'animation globale du centre social, doit présenter les caractéristiques suivantes :

- ⇒ Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire ;
- ⇒ Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter familiales;
- ⇒ Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social ;
- ⇒ Faciliter l'articulation des actions Familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Par leur position d'acteur du développement social local, les centres sociaux peuvent également contribuer à la mise en cohérence des actions parentalité sur leur territoire et constituer des relais efficaces des dispositifs de soutien à la parentalité, en particulier, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents et les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

Le projet familles s'appuie sur la capacité d'écoute des besoins et des attentes des parents et des enfants des centres sociaux, ainsi que sur les relations privilégiées que les centres sociaux tissent avec les familles. Il permet la transformation de demandes individuelles informelles en actions collectives qui ont également vocation à inscrire les familles dans la vie sociale de leur territoire de vie / ou à favoriser la vie sociale des familles.

La mise en œuvre du projet « familles » repose sur une démarche participative réunissant les parents, les enfants, les professionnels du centre social et, le cas échéant, d'autres acteurs du territoire. En s'appuyant sur le savoir faire et les compétences des parents et des enfants, les actions portées dans ce cadre sont variées :

- l'accueil parents-enfants, les sorties familiales, les loisirs collectifs en famille, les projets de départ en vacances permettent de travailler sur les liens entre les parents et les enfants;
- les groupes d'échanges favorisent l'expression de la parole et le soutien entre pairs ;
- les actions d'accompagnement à la scolarité visent à renforcer le lien entre les familles et l'école et à offrir les ressorts nécessaires à la réussite de l'enfant ;
- les manifestations notamment festives favorisent l'établissement de relations de confiance entre les parents et les professionnels et retissent du lien social.

Les formes d'organisation des centres sociaux

Le centre social s'incarne dans un lieu repéré par les habitants. Il peut néanmoins prendre différentes formes pour être au plus près des usagers : centre social centré sur un seul équipement, centre social éclaté sur plusieurs locaux, voire partiellement itinérant.

Des modalités d'organisation pourront être arrêtées localement afin de répondre à certaines spécificités territoriales : articulation avec des projets de partenaires, prise en compte de l'évolution des compétences des collectivités territoriales, mutualisation de moyens ou de certaines fonctions, etc. Ces modalités particulières devront toutefois être mises en place dans le respect de la réglementation et des contraintes de gestion.

L'appartenance à d'autres réseaux (MJC¹², MPT¹³ etc.) n'est pas en soi un obstacle à l'agrément « centre social », sous réserve que les éléments incontournables comme le projet social, le respect des missions du centre social et la qualification des personnels soient respectés ; le cas échéant, il pourra être demandé à certains personnels de suivre une formation complémentaire d'adaptation aux fonctions exercées dans un centre social.

¹² MJC : maison des jeunes et de la culture ;

¹³ MPT : maison pour tous ;

Des formes atypiques actuellement soutenues par des Caf, comme les centres sociaux Gens du Voyage, feront l'objet de précisions complémentaires ultérieurement.

232 Les espaces de vie sociale

Les espaces de vie sociale contribuent à la politique d'animation de la vie sociale au même titre que les centres sociaux. Ils adoptent les mêmes finalités et méthodologies mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent. Leur territoire d'intervention et leur projet social répondent aux besoins repérés et sont définis en fonction de leur capacité d'intervention.

L'implantation des espaces de vie sociale est favorisée dans les situations suivantes :

- les territoires totalement dépourvus d'équipements d'animation de la vie locale ;
- les territoires isolés d'un pôle d'activités, que ce soit en milieu rural ou en zone urbaine ;
- les territoires sur lesquels l'action d'un centre social a besoin d'être renforcée au regard de problématiques sociales préoccupantes ; dans ce cas de figure, il devra y avoir deux gestionnaires distincts et une coordination des interventions ainsi qu'une certaine vigilance concernant leur complémentarité.

Le projet social des espaces de vie sociale¹⁴ répond aux finalités, aux principes et aux missions générales de l'animation de la vie sociale. Le projet social, défini en fonction des ressources disponibles – souvent restreintes, doit prévoir prioritairement des actions permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Un espace de vie sociale ne peut pas reposer sur une mono-activité. Ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire. Il peut s'agir :

- de soutien à la fonction parentale et de renforcement des relations intergénérationnelles ;
- de renforcement des solidarités et des réseaux sociaux de proximité ;
- d'appropriation de l'environnement et du cadre de vie ;
- de service facilitant l'organisation de la vie quotidienne ;
- d'inclusion et de socialisation ;

L'espace de vie sociale doit toucher tous les publics et a minima les groupes enfants-jeunes et les familles. Ses actions se déroulent tout le long de l'année.

Les espaces de vie sociale sont gérés exclusivement par des associations locales qui veillent à l'implication et à la participation des usagers – habitants tant pour l'élaboration des projets, que pour la conduite des activités ou la gestion.

Lorsque sur un territoire donné, un besoin d'animation locale a été repéré mais qu'il n'existe aucune association locale en capacité d'en assurer le portage, de façon transitoire, il peut être dérogé à la règle de gestion par une association locale. Dans ce cas de figure et à titre exceptionnel, une collectivité territoriale, un centre communal d'action sociale, une fédération départementale pourrait ponctuellement assurer le portage de l'espace de vie sociale, pour autant que le projet social soit effectivement élaboré et adapté aux besoins et aux ressources du territoire d'implantation. La dérogation à la gestion associative devra faire l'objet d'un accord préalable de la Cnaf, elle portera sur une durée maximale de deux ans, délai permettant la constitution d'une association locale qui prendra le relais de gestion.

¹⁴ Voir dans les annexes la méthodologie du projet d'animation locale - Caf de l'Aude ;

Le responsable du projet social de l'espace de vie sociale doit être clairement identifié. Ce peut être un professionnel de l'intervention ou un bénévole de l'association gestionnaire. Au besoin, il pourra lui être suggéré une formation dans le cadre de son adaptation à la prise de fonction.

III – Le soutien à l'animation de la vie sociale par la branche Famille se traduit par une politique à la fois départementale et locale des Caf

Le choix fait par l'État dans les années 1970 de confier à la branche Famille la responsabilité de l'agrément a entraîné une forte mobilisation des moyens des Caf sur le secteur d'animation de la vie sociale, ce qui a contribué à un développement conséquent du nombre des structures avec près de 2800 structures en 2011.

Il convient aujourd'hui de conforter le rôle des Caf, de préciser les attentes institutionnelles à l'égard des structures et de mettre en valeur l'ensemble des moyens mobilisables pour, au final, améliorer le mieux vivre des familles et dans les territoires.

Pour ce faire, les Caf sont invitées à développer une politique à la fois départementale et locale, intégrant l'ensemble de leurs leviers d'intervention.

31 La Caf développe une politique départementale recherchant l'implication des partenaires institutionnels

Pour une plus grande efficacité sociale, dans le prolongement des responsabilités déjà assumées, et en réponse aux attentes des partenaires, les Caf assurent une fonction de chef de file coordinateur de l'animation de la vie sociale.

Du fait de leur responsabilité en matière d'agrément, mais aussi en raison de leur neutralité, de leur connaissance des populations et des territoires, de leur capacité d'expertise et d'ingénierie sociale, des moyens qu'elles engagent en faveur des structures, il est demandé aux Caf de formaliser une politique départementale de l'animation de la vie sociale.

Dans cette perspective, les Caf établiront un schéma directeur de l'animation de la vie sociale et mobiliseront les partenaires du secteur. La concertation et la coordination des partenaires seront organisées dans le cadre d'instances et d'accords-cadres.

311 La Caf établit un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires

Dans un objectif de cohérence avec les besoins sociaux, la politique d'animation de la vie sociale doit être appréhendée dans une vision globale du territoire départemental. C'est pourquoi chaque Caf devra élaborer un schéma directeur de l'animation de la vie sociale.

Le schéma directeur de l'animation de la vie sociale, établi selon un format adapté au contexte local, sera organisé autour d'un état des lieux et des perspectives d'évolutions souhaitables ;

- L'état des lieux comprendra :
 - une analyse de l'adéquation de la répartition territoriale des structures, y compris l'équilibre entre centres sociaux et espaces de vie sociale ;
 - sur la base d'un bilan des problématiques d'animation de la vie sociale, la mise en évidence de territoires pour lesquels l'implantation d'une structure constituerait une réponse sociale appropriée ;
 - un état du partenariat, les partenaires impliqués et leur engagement financier ; pour la Caf, il conviendra de prendre en compte l'ensemble des prestations de service et des fonds propres mobilisés par les structures de l'animation de la vie sociale ;

- Les perspectives d'évolution porteront sur:
 - les évolutions qualitatives (ex : prise en compte d'une problématique sociale émergente, coordination entre différentes structures sur un territoire pour répondre plus efficacement aux besoins, mutualisation de démarches ou de ressources entre structures, coopérations entre équipements pour la réalisation d'un projet exceptionnel, etc.) ;
 - la mise en évidence des développements quantitatifs souhaitables au regard des besoins repérés ;
 - une dimension prospective intégrant les possibles évolutions liées à l'intercommunalité et à la dynamique partenariale et associative.

Ce schéma sera alimenté des diagnostics territoriaux menés par la Caf, il bénéficiera également des apports de l'observatoire national des structures de l'animation de la vie sociale. Il pourra être décliné dans une approche infra-départementale.

Le schéma directeur de l'animation de la vie sociale peut être élaboré à l'initiative de la Caf mais, de préférence, il sera co-construit avec les partenaires.

Les perspectives d'évolution repérées dans le schéma directeur de l'animation de la vie sociale devront, le cas échéant, être intégrées dans les conventions territoriales globales.

Enfin, le schéma directeur de l'animation de la vie sociale servira de point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires.

312 La Caf met en place des instances pour organiser la concertation et la coordination des partenaires, elle encourage la formalisation de l'engagement des partenaires dans des conventions cadres pluri-partenariales

Pour une plus grande efficacité, il est nécessaire d'organiser la coordination et la concertation des partenaires des structures de l'animation de la vie sociale. La Caf, organisme de référence de ce secteur d'intervention sociale, est naturellement portée à assumer cette mobilisation.

L'enjeu est triple :

- reconnaître l'intérêt et la plus-value de l'action des structures de l'animation de la vie sociale ;
- partager une culture commune concernant ce mode d'intervention sociale, en particulier le principe de participation des habitants-usagers ;
- articuler les politiques et développer les synergies des différents partenaires.

La Caf recherchera l'implication des différents acteurs pertinents localement, les partenaires déjà engagés dans le financement des structures ou susceptibles d'être intéressés par l'action de ces structures. Ces acteurs peuvent être le Conseil Général, l'État (Préfet, Directeur départemental de la cohésion sociale, Préfet délégué pour l'égalité des chances), les communes et intercommunalités, le Conseil régional, les fédérations de centres sociaux, la MSA, la CARSAT, des représentants de l'éducation nationale (école, collège, lycée), etc.

La concertation pourra s'engager sur la base du schéma directeur de l'animation de la vie sociale, en particulier pour partager et développer des positions partenariales sur les éléments essentiels d'une politique concertée :

- le repérage des problématiques d'animation de la vie sociale ;
- la pertinence de la couverture des territoires ;
- le repérage de perspectives d'amélioration ;
- les orientations de chaque partenaire concernant les structures, orientations cohérentes avec les missions dévolues aux structures telles que définies dans la présente lettre-circulaire ;
- la nécessaire coordination des financements et des interventions en leur direction ;
- l'observation et l'évaluation de l'action des structures et de la politique départementale d'animation de la vie sociale.

Dans cette perspective, la Caf veillera à mettre en place une instance de coordination départementale¹⁵ ou inscrira cette mobilisation dans des instances existantes, sous réserve qu'elles aient une vocation départementale (ex : comité de pilotage des conventions territoriales globales départementales).

L'instance ou le groupe technique opérationnel sera mobilisé comme instance de concertation locale, pour coordonner les structures, repérer et diffuser les bonnes pratiques, assurer une fonction de veille sociale, et lorsque la situation d'une structure demande un examen conjoint des différents partenaires (notamment en phase de préfiguration ou en situation de crise).

Compte-tenu de sa fonction de chef de file coordinateur, il est souhaitable que ce soit la Caisse d'allocations familiales qui assure l'animation et le secrétariat de ces instances.

Ce partenariat, fortement souhaité mais qui ne pourra être imposé, pourra se traduire par la conclusion d'un accord-cadre départemental et pluriannuel qui, le cas échéant pourra être intégré dans la convention territoriale globale.

Les conventions ou accords-cadres pluriannuels permettront de formaliser le partenariat et l'engagement financier des partenaires de façon à assurer stabilité et sécurité financière aux structures.

Au niveau de chaque structure, cette formalisation du partenariat pourra se traduire par une convention pluri partite et pluri annuelle¹⁶ ; au regard du projet social, les partenaires pourront y formuler leurs attentes et leurs contributions, ce type de convention devrait être généralisé de façon à favoriser la pérennité financière des structures et leur permettre de se consacrer à la conduite de leur projet social.

32 La Caf développe une politique locale d'animation de la vie sociale via sa responsabilité d'agrément des structures AVS

321 Le projet social est « l'élément » central, impérativement établi dans le cadre d'une démarche participative, il est construit en associant les principaux partenaires financeurs

Les caractéristiques du projet social

Le projet social est la clé de voûte et le document de référence de la structure d'animation de la vie sociale ; établi en fonction des problématiques sociales et des ressources disponibles, il traduit concrètement les finalités et les missions de la structure dans un plan d'action.

Le projet social est établi¹⁷ sur le même schéma par toutes les structures qu'il s'agisse d'un centre social ou d'un espace de vie sociale, cependant le périmètre du diagnostic et des prévisions d'interventions varient selon la nature de la structure, et aussi en fonction de son ancienneté.

Il est impérativement élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les bénévoles et les habitants-usagers. Préparé par l'instance de pilotage composée de professionnels et/ou de bénévoles, il est validé par l'instance de gouvernance de la structure (conseil d'administration pour une association, comité de gestion pour les co gestions, conseil municipal pour une ville).

Le projet social est établi pour une période pluriannuelle de quatre années ; pour les nouvelles structures, le premier projet social sera établi pour une période d'une année de façon à accompagner sa montée en charge.

¹⁵ Voir dans les annexes, le règlement intérieur des instances partenariales dans la convention cadre des centres sociaux des Bouches du Rhône ;

¹⁶ Voir dans les annexes, les conventions cadres des Bouches du Rhône, de Lille (Nord), de la Loire ;

¹⁷ Voir dans les annexes, le guide méthodologique des centres sociaux des Yvelines, chapitre 2 : l'élaboration du projet social et les fiches outils ;

Pour être opérationnel, le projet social devra respecter une structure type :

- comprendre un diagnostic social concerté avec mise en évidence des problématiques sociales et des potentialités repérées sur le territoire d'implantation¹⁸, le cas échéant, enrichi des conclusions et recommandations de l'évaluation du précédent projet social¹⁹ ;
- être référencé explicitement aux finalités de l'animation de la vie sociale, à savoir l'inclusion et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale sur le territoire, ainsi que la prise de responsabilité et le développement de la citoyenneté des habitants-usagers ;
- mettre en évidence les axes d'intervention prioritaires ainsi que les objectifs généraux poursuivis au travers du plan d'actions et d'activités ;
- préciser les principaux résultats attendus pour chacun des objectifs généraux ; pour faciliter la démarche d'évaluation, des indicateurs de résultats auront été fixés²⁰ ;
- indiquer la nature des services, des activités éducatives, sociales, culturelles voire sportives ;

S'agissant des centres sociaux, le projet social décline la fonction d'animation globale. Au-delà des spécificités du territoire et des problématiques sociales, il prend en compte les interrelations entre les différents groupes de population, enfants, jeunes, familles, groupes de femmes, seniors, mono-parents, demandeurs d'emploi, populations issues de l'immigration ou en voie d'inclusion, voire entre micro-territoires. Le plan d'action se réfère à ces interrelations dans la conception de la réponse sociale.

Par ailleurs pour les centres sociaux qui disposent d'une équipe de professionnels à la différence de la majorité des espaces de vie sociale, le projet social devra :

- préciser les actions d'interventions sociales qui seront mises en place pour répondre aux problématiques sociales du territoire d'implantation ;
- indiquer les actions ou les modalités de soutien en faveur des publics fragilisés
- comprendre, sauf situation particulière qui sera argumentée, un projet « familles » avec les actions envisagées pour répondre aux problématiques familiales spécifiques du territoire.

Le projet social doit être articulé avec le ou les projets des autres partenaires et avec le projet du territoire, s'il en existe. Cette recherche d'articulation, voir d'harmonisation permet le cas échéant de mettre en évidence et de développer des complémentarités, des partenariats opérationnels et/ou des synergies de façon à renforcer l'efficacité de l'action publique.

La participation des usagers-habitants comme principe méthodologique incontournable

La dynamique participative constitue un principe fondateur²¹ et une plus value de l'animation de la vie sociale. La participation concerne à la fois les usagers à titre individuel, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure.

Cette participation des usagers-habitants et des bénévoles contribue directement à la troisième finalité de l'animation de la vie sociale, la prise de responsabilité et le développement de la citoyenneté de proximité. Comme évoqué précédemment, la participation permet le développement des capacités des personnes et leur autonomie.

Sur le plan de la conduite de l'action publique, la dynamique participative permet la prise en compte des besoins prioritaires exprimés par le terrain et une adaptation des orientations politiques des financeurs ; cette

¹⁸ Voir dans les annexes, le diagnostic partagé, outil au service du protocole de Roubaix, Caf du Nord ;

¹⁹ Voir dans les annexes, les critères d'évaluation de la réalisation du projet social – Caf de Moselle ;

²⁰ Voir dans les annexes, les arbres à objectifs des Caf de l'Eure et de Haute-Garonne ;

²¹ Dès 1952, puis dans la circulaire ministérielle du 3 août 1970, il est fait référence à la participation effective des usagers à la gestion, aux activités et à l'animation. La nécessité de faire participer les usagers, y compris au fonctionnement des centres sociaux, a été reprise dans tous les textes de référence.

démarche qui reconnaît l'expertise d'usage de la population, contribue à une meilleure adéquation et efficacité, voire efficience, de l'action publique.

Du point de vue des usagers et des habitants, les modalités de participation correspondent à différents niveaux d'engagement :

- la présence, consommation de services ou d'activités;
- l'implication dans une instance d'information et de consultation ;
- la contribution momentanée à une activité ou à un projet collectif ;
- la collaboration « permanente » et la prise de responsabilité ;
- la contribution au processus de décision.

Toutefois, du point de vue de la branche Famille, la seule présence ou consommation d'activités ne constitue pas un niveau suffisant de participation des usagers, de même l'implication dans une instance d'information ou de consultation, doit le plus souvent être considérée comme une participation symbolique.

La notion de participation significative peut être employée pour qualifier le niveau de participation attendu dans les structures de l'animation de la vie sociale.

Pour la structure, la participation des habitants-usagers permet :

- d'avoir une meilleure connaissance du territoire d'intervention et de ses habitants, de ses problématiques sociales et de ses ressources ; de recenser les attentes prioritaires des acteurs ;
- de susciter les initiatives, en particulier celles qui répondent aux besoins des habitants et du territoire ;
- d'associer et de responsabiliser les « parties prenantes » dans la réalisation des actions et dans la gestion de la structure ;
- d'appréhender les effets de ces actions sur les usagers – habitants et sur le territoire.

Si la participation des habitants-usagers ne se décrète pas, tous les moyens doivent être engagés pour faire de celle-ci une réalité. Certains moments sont propices au développement de l'implication des usagers et habitants : le diagnostic, l'élaboration du projet social, des temps de la vie collective (fêtes, périodes de tension sur le territoire, etc.) mais aussi dans les phases de bilan et d'évaluation.

Aussi la structure doit créer les conditions favorables à la participation :

- d'abord, le temps d'accueil, de prise de connaissance et de reconnaissance des personnes, est primordial, en particulier pour les publics les plus vulnérables car leur engagement dans une activité sociale est souvent difficile ;
- mais aussi, aller vers les habitants, sur leurs lieux de vie, diversifier les formes et les espaces de communication ;
- et surtout instaurer des instances et des actions favorisant la prise de parole et de responsabilité.

Ainsi le projet social devra préciser comment les usagers participeront à sa mise en œuvre, voire à la gestion de la structure ; au besoin, des actions spécifiques ayant pour finalités d'impliquer et de favoriser la participation des habitants – usagers pourront constituer un axe prioritaire du projet social.

Cependant si l'expression et l'engagement doivent être encouragés, cela ne signifie pas pour autant que toutes les suggestions seront retenues dans le projet social. Celui-ci est de la responsabilité des instances de pilotage et de gouvernance des structures.

Le caractère incontournable de la participation a des conséquences sur les modalités de gestion des structures. La forme associative paraît la plus adaptée, les gestions municipales ou intercommunales peuvent être envisagées si des garanties concernant la participation des habitants sont apportées par le gestionnaire.

Dans tous les cas, la Caf veillera à ce que les centres sociaux ne soient pas instrumentalisés par l'un des financeurs.

En revanche, des modes de gestion comme la délégation de service public ou la procédure d'appel à projets ne peuvent être adoptés pour les centres sociaux. En effet ces modalités sont incompatibles avec la procédure d'élaboration du projet social impliquant la participation des usagers-habitants, et avec la procédure d'agrément Caf. L'existence d'un contrat entre le donneur d'ordre et le délégataire rend caduque la place réelle des usagers-habitants et s'oppose par nature au mode de fonctionnement d'une structure d'animation de la vie sociale. Si des délégations de service public ont été engagées, elles devront faire l'objet d'un réexamen à l'issue de la période d'agrément. Les collectivités territoriales peuvent avantageusement privilégier les régies à finalités spécifiques et fonctionnement adapté, ou la procédure de convention d'objectifs²².

Des temps d'échange à prévoir avec les principaux financeurs au cours de la période d'élaboration du projet social

La structure d'animation de la vie sociale cherche, via son projet social, à apporter une réponse coordonnée et équilibrée :

- aux besoins des habitants et du territoire ;
- aux exigences de la Caf dans la perspective de l'agrément ;
- aux orientations politiques de ses partenaires financeurs.

A ce titre et selon des modalités à définir localement, la structure doit chercher à associer ses partenaires financeurs, au moins à deux moments clés de l'élaboration du projet social :

- au moment du lancement de la démarche, dans la phase de diagnostic pour enrichir le diagnostic social et partager une vision commune des ressources et problématiques sociales du territoire. Ce peut être un temps propice pour que les financeurs rappellent ou précisent les champs d'interventions sociales qu'ils soutiennent au travers de leur politique, et qu'ils expriment leurs « attentes » et les orientations spécifiques qu'ils souhaitent soutenir à travers le projet de la structure et pour le territoire.

La Caf sera attentive à l'adéquation des attentes – demandes des financeurs au regard des missions dévolues aux structures de l'animation de la vie sociale.

- dans la phase de bouclage, pour s'assurer du soutien des financeurs, du principe de leur contribution financière et pour identifier les articulations à développer. Il est fortement souhaitable que le projet social soit articulé avec les projets des autres partenaires et du territoire, ce qui permet le cas échéant de développer des complémentarités, des partenariats opérationnels et/ou des synergies de façon à renforcer l'efficacité de l'action publique.

De même au moment de l'examen du dossier, avant de se prononcer sur l'agrément, la Caf recherchera l'appréciation des partenaires et financeurs de la structure, en particulier pour estimer la viabilité de la structure et la faisabilité du projet social.

Cette démarche peut être de nature à renforcer le partenariat autour de la structure et faciliter la gestion durant la période d'agrément, le projet social constitue alors la référence unique des co-financeurs.

En tant que de besoin dans un contexte partenarial délicat, la Caf devra aider la structure à organiser ces temps de concertation avec l'ensemble des financeurs.

322 L'agrément du projet social est apprécié par la Caf selon une liste de critères institutionnels, mesurés par des indicateurs définis localement

L'agrément du projet social des centres sociaux et des espaces de vie sociale est de la responsabilité du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiale, instance politique de la Caf.

²² Voir dans les annexes, Statut de Régie – conditions d'agrément pour les centres sociaux non associatifs – Caf de Gironde ;

Pour agréer un projet social, la Caf mobilise un socle de critères :

- 1 le respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;
- 2 la formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure ;
- 3 la pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;
- 4 la cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
- 5 la faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
- 6 l'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- 7 l'existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
- 8 pour les centres sociaux, le niveau de qualification et le temps de travail du directeur.

L'exercice de la fonction de directeur d'un centre social nécessite une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure : la conduite de projet dans un environnement complexe, l'animation du partenariat, de la vie associative et du bénévolat, la gestion des ressources humaines et la coopération des bénévoles, la gestion financière et administrative²³.

La direction d'un centre social nécessite un équivalent temps plein. Selon les contextes locaux, notamment en milieu rural, la direction du centre social pourra être partagée entre directeur et adjoint. Ce critère est laissé à l'appréciation de la Caf.

Un centre social peut également solliciter un agrément pour son projet « familles ». Les critères suivants sont alors mobilisés :

- 1 la cohérence entre les problématiques familiales repérées et les objectifs généraux des actions collectives familles prévues ;
- 2 le respect d'une démarche participative s'appuyant sur les compétences des parents et des enfants ;
- 3 l'inscription et l'articulation du projet « familles » avec le projet d'animation globale et la vie sociale sur le territoire ;
- 4 la qualification du référent famille²⁴. Le référent doit consacrer au moins un mi-temps à cette activité et être en possession d'un diplôme de travail social de niveau 3.

Concernant la qualification des personnels, en l'absence du niveau de diplôme souhaité, la Caf a la possibilité de prendre en compte un niveau de diplôme immédiatement inférieur associé à une expérience professionnelle garantissant des compétences professionnelles indispensables et accompagnée de perspectives de formations lors de la prise de fonction.

Sauf situation particulière, la Caf sera attentive à ce que le niveau de qualification et le temps de travail du directeur soient adaptés au projet social de la structure.

La Caf associera à chaque critère les indicateurs²⁵ qui lui sembleront pertinents pour apprécier le projet social dans le contexte de la structure et de l'environnement local. Toutefois, le niveau d'exigence sera adapté pour

²³ Voir dans les annexes une fiche profil type – fonction de directeur de centre social dans le guide de procédure de recrutement établi par la Caf des Bouches du Rhône ;

²⁴ Voir dans les annexes le référentiel de fonction du référent famille élaboré par la Caf des Alpes maritimes ;

les projets sociaux des espaces de vie sociale qui, le plus souvent, fonctionnent exclusivement avec des bénévoles.

Selon les spécificités du territoire et du partenariat, des dispositions particulières pourront être adoptées localement par chaque conseil d'administration, elles seront formalisées dans le cadre du règlement intérieur d'action sociale de la Caf.

La décision d'agrément appartient au Conseil d'Administration de la Caf²⁶. Elle peut prendre trois formes :

- l'agrément du nouveau projet, éventuellement un agrément sous conditions ;

Si un ou plusieurs critères ne sont pas respectés de façon satisfaisante, et en fonction du contexte, le conseil d'administration peut accorder un agrément conditionné à des actions d'amélioration qui feront l'objet d'un suivi ;

Cet agrément peut prendre effet au maximum avec une rétroactivité de 3 mois par rapport à la date du Conseil.

- la prorogation du projet existant (non reconductible et limitée à une durée maximale d'un an) si le nouveau projet présenté nécessite un travail complémentaire pour répondre aux critères d'agrément ;
- le refus d'agrément ; dans ce cas, le conseil d'administration de la Caf explicitera les motifs de sa décision et formulera expressément ses attentes dans la perspective d'une prochaine présentation de demande d'agrément.

La durée d'agrément doit être suffisante pour permettre l'entière réalisation du projet qui aura été élaboré pour une échéance de quatre années.

Si au cours de la période d'agrément, la structure connaît d'importantes difficultés²⁷ qui ne lui permettent pas de poursuivre la mise en œuvre du projet social, le conseil d'administration de la Caf doit être saisi. Celui-ci, au vu des éléments qui lui sont présentés, peut décider de retirer l'agrément soit de façon définitive soit de façon temporaire.

Recommandation

Pour un premier agrément de centre social ou d'espace de vie sociale, il est recommandé d'agréer un projet de préfiguration pour une période d'une année ; afin d'accompagner une montée en charge progressive, le premier véritable projet social devrait être agréé pour une période de deux années ; si les conditions le permettent, les autres projets sociaux seront ensuite agréés pour les durées habituelles de quatre années.

Dans le cas d'une préfiguration, la Caf veillera à ce que les activités et les actions prévues pendant la période de préfiguration permettent d'aboutir à l'élaboration d'un projet social dans toutes les dimensions inscrites dans le présent document.

323 Les relations avec la Caf

Les structures de l'animation de la vie sociale entretiennent des relations régulières avec la Caisse d'allocations familiales, en particulier au titre de l'agrément et des conventions de financement.

²⁵ Voir dans les annexes, la fonction animation globale et coordination, attendus et critères -Caf du Vaucluse ; la procédure d'agrément des centres sociaux – critères et indicateurs – Caf d'Ille et Vilaine ;

²⁶ Après décision du Conseil d'administration de la Caf, la fiche signalétique Cnaf, accessible sur la base institutionnelle Lotus sera créée ou actualisée.

²⁷ Par exemples : problèmes de fonctionnement, manque de personnel, liquidation judiciaire, etc.

En vue d'une demande d'agrément, le dossier remis à la Caf par le centre social ou l'espace de vie sociale devra comprendre les éléments suivants :

- Le projet social ;
- Un organigramme détaillé, avec la qualification des salariés, en particulier du Directeur, du référent famille s'il y a lieu ;
- Un budget prévisionnel sur pour l'année N ou N+1 et une programmation budgétaire pluriannuelle.

Après la notification de la décision du Conseil d'administration de la Caf, dans l'hypothèse d'un agrément, une convention d'objectifs et de financement est signée par la Caf et le représentant légal de la structure ; celui-ci s'engage à :

- mettre en œuvre le projet social ;
- fournir à la Caf les pièces (justificatifs) nécessaires au traitement des dossiers de prestations de service et aux aides éventuelles sur fonds locaux ;
- mettre en place un dispositif de suivi et contribuer aux enquêtes de la Caf ;
- engager une procédure d'évaluation finale de façon à mettre en évidence les effets des actions conduites par la structure d'animation de la vie sociale ;
- contribuer à l'observatoire national des structures de l'animation de la vie sociale par la production de données permettant le suivi des indicateurs nationaux.

En cours d'agrément, au travers du suivi intermédiaire de la mise en œuvre du projet social, la Caf vérifiera la capacité de la structure à faire preuve d'adaptation et de réactivité ; elle s'assurera de la réalité de son soutien aux projets des habitants.

En cas de vacance de poste du Directeur ou du référent Famille, les services de la Caf déterminent l'opportunité du maintien ou non de la prestation de service.

Dans le cadre du plan de la maîtrise des risques de la Caf, les structures de l'animation de la vie sociale peuvent faire l'objet d'un contrôle ; dans ce cas, elles doivent fournir à la Caf les pièces justificatives nécessaires à la vérification des conditions réglementaires aux paiements des prestations de service et des aides financières sur fonds propres.

33 Les Caisses d'allocations familiales soutiennent les structures de l'animation de la vie sociale par des moyens financiers, en mobilisant leurs compétences en ingénierie et interventions sociales

331 Les caisses d'allocations familiales engagent des moyens financiers en faveur des structures

L'agrément accordé par le conseil d'administration de la Caf ouvre droit à des prestations de service sur fond Cnaf et, selon les politiques locales des Caf, à des subventions complémentaires financées sur la dotation d'action sociale.

Les prestations de service Cnaf sont des prestations à la fonction ; pour les centres sociaux elles contribuent au financement de l'animation globale et coordination et au projet « familles », pour les espaces de vie locale elles contribuent au financement de l'animation locale.

Les prestations de service étant plafonnées à un pourcentage du coût de la fonction, la Caf encourage les partenaires financeurs à s'engager dans des conventions financières pluriannuelles ; celles-ci auront pour principal objet d'apporter une sécurité financière aux structures.

Les financements sur fonds locaux de la Caf peuvent être accordés en référence à des critères politiques identifiés localement et réexaminés à l'occasion de chaque Cpog par le Conseil d'Administration. Ces financements constituent soit un complément pour la fonction pilotage de la structure, soit une aide à la mise en œuvre d'actions spécifiques ; ils peuvent également financer des investissements.

Le cas particulier des gestions directes.

Seuls des centres sociaux peuvent être concernés par la question de gestions directes. Conformément à l'engagement de vérifier la pertinence des gestions directes, lorsqu'une Caf assure la gestion de(s) structure(s), elle recherchera, le cas échéant, les moyens de procéder à des transferts de gestion, pour autant que ces transferts puissent être réalisés dans des conditions respectueuses des principes de fonctionnement d'un centre social (dont la dynamique participative et la pérennité financière) et des caractéristiques du territoire.

La Caf privilégiera le transfert vers une gestion associative, garante de la dynamique participative. Cependant, dans certaines situations la gestion par une collectivité territoriale constituera la solution « idoine ». Dans ce cas, il conviendra de s'assurer que la participation des habitants - usagers soit effective dans toutes les dimensions du projet social de la structure.

Si le transfert de gestion n'est pas possible, la Caf recherchera des co-financements tant pour la fonction animation globale, que pour le projet « Familles » ou les actions et projets spécifiques.

332 Les caisses d'allocations familiales apportent également leur capacité d'expertise et d'ingénierie sociale pour soutenir la fonction pilotage ou pour la mise en œuvre d'actions spécifiques ; elles participent à l'animation et à la coordination du réseau des professionnels

Les structures d'animation de la vie sociale doivent identifier un interlocuteur privilégié au sein des services de la Caf. Si l'organisation des services de la Caf le permet, il s'agit du conseiller technique animation de la vie sociale.

Au-delà du suivi des conventions, la Caf peut répondre à un besoin de soutien ou d'accompagnement à certains moments particulièrement sensibles de la vie des structures. Dans la phase d'élaboration du projet social ou à tout moment de sa mise en œuvre et de son évaluation, la Caf peut apporter son expertise, en particulier afin :

- d'établir le diagnostic social, rechercher des données et mettre en évidence les problématiques sociales du territoire ;
- de concevoir certains projets spécifiques ;
- de favoriser la réflexion et le travail inter-partenarial opérationnel ;
- de faciliter les procédures de travail avec les partenaires ;
- d'accompagner les structures dans certaines situations difficiles, parfois en état de crise financière.

Un chargé d'études, un agent de développement social local, un conseiller en gestion peuvent être sollicités pour répondre à ces besoins.

Par ailleurs des travailleurs sociaux Caf peuvent être missionnés au sein des structures de l'animation de la vie sociale pour développer une action ou un projet correspondant aux orientations politiques de la Caf. Il s'agit alors :

- soit d'une mission ponctuelle, pour la mise en place d'une action particulière ;
- soit d'une mission spécifique, sur un horaire limité, un temps partiel, voire un temps plein, pour assurer une activité ou une action de façon régulière.

Dans ce cas, un dispositif conventionnel devra confirmer que la Caf n'interfère pas dans la gestion de la structure.

La Caf peut également contribuer à des dispositifs de veille et de soutien autour des structures²⁸ : appui technique à la gestion, soutien au management, professionnalisation du recrutement²⁹ etc.

²⁸ Voir dans les annexes, le centre de ressources et la cellule de veille - autres outils de la contractualisation, Roubaix, Caf du Nord ;

Ces dispositifs peuvent être gérés :

- directement par la Caf,
- dans le cadre d'une expertise mutualisée entre Caf,
- par des centres ressources pour lesquels la Caf contribue au financement.

Enfin, les Caf contribuent à l'animation du réseau des structures de l'animation de la vie sociale.

La Cnaf finance la fédération nationale des centres sociaux sur la base d'objectifs généraux. Les Caf peuvent, sur fonds propres, financer les fédérations départementales ou régionales, des réseaux de centres sociaux, sur la base d'un cadre contractuel adapté au contexte local et comprenant des objectifs ciblés sur des structures ou sur le réseau local. Pour illustrer ce partenariat, des exemples de contractualisation sont annexés³⁰ à la présente lettre circulaire ; il peut s'agir de partenariats globaux et pluriannuels, ou de financement d'actions ponctuelles.

²⁹ Voir dans les annexes, le guide de la procédure de recrutement du directeur (trice) de centre social des Bouches du Rhône ;

³⁰ Voir dans les annexes les conventions pluri-partenariales avec les fédérations départementales de centres sociaux de la Nièvre, de Seine Saint Denis et de Vendée.

Liste des annexes

I Dispositions réglementaires inchangées relatives aux prestations de service des structures de l'animation de la vie sociale

II Eléments généraux :

- Des analyses d'experts confortent les enjeux autour du lien social
- Synthèse du rapport de l'enquête de notoriété des centres sociaux

III Les Relations partenariales des centres sociaux

Les accords cadres :

- Convention cadre des centres sociaux des Bouches du Rhône
- Convention de coopération entre les centres sociaux de Lille, la Caf, la ville de Lille et le département du Nord
- Convention d'objectifs et de financement – Le dossier unique de la Loire

Les instances partenariales :

- Le règlement intérieur des instances partenariales de la convention cadre des Bouches du Rhône ;
- Le centre de ressources et la cellule de veille - autres outils de la contractualisation, Caf de Roubaix, Caf du Nord ;

Les conventions de Caf avec la fédération départementale des centres sociaux :

- Convention d'objectifs et de coopération Caf, caisse régionale de MSA, Département de la Nièvre et Fédération départementale des centres sociaux ;
- Convention de partenariat entre la Caf de Seine st Denis et la Fédération départementale des centres sociaux ;
- Convention d'objectifs pour l'accompagnement et le développement des centres sociaux en Vendée ;

IV Outils de méthodologie de l'animation de la vie sociale :

- Le guide méthodologique et les fiches outils des centres sociaux des Yvelines
- La méthodologie du projet d'animation locale (Espace de vie sociale) - Caf de l'Aude
- Le diagnostic partagé ; les outils au service du protocole de Roubaix – Caf du Nord
- Les arbres à objectifs de l'Eure et de la Haute-Garonne
- La fonction animation globale et coordination, attendus et critères - Caf de Vaucluse
- La procédure d'agrément des centres sociaux – critères et indicateurs – Caf d'Ille et Vilaine
- les critères d'évaluation de la réalisation du projet social – Caf de Moselle
- Le référentiel de la fonction accueil établi par la Caf des Alpes maritimes
- Le référent familles, référentiel de fonction établi par la Caf des Alpes maritimes
- La procédure de recrutement du directeur du centre social et le profil type de la fonction directeur de centre social, annexe de la convention cadre des Bouches du Rhône
- Le Statut de régie – conditions d'agrément pour les centres sociaux non associatifs de la Gironde
- Glossaire.

ANNEXE 02

Paris, le 16 mars 2016

**Direction des politiques
familiale et sociale**

Circulaire n°2016-005

Mesdames et Messieurs les directeurs
et agents comptables des Caf

Objet : Agrément des structures d'animation de la vie sociale : appréciation du critère de participation des habitants quel que soit le statut du gestionnaire et son mode de désignation – référentiel directeur de centre social et documents repères, référent « familles » et chargé d'accueil en lien avec la circulaire n° 2012-013

Madame, Monsieur le directeur,
Madame, Monsieur l'agent comptable,

La branche Famille a refondé en 2012 sa politique d'intervention en matière d'animation de la vie sociale. La circulaire Cnaf n°2012-013 du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale (Avs) en constitue le support de référence pour l'ensemble des Caf.

Dans ce cadre, la Cnaf a confirmé les engagements de la branche Famille en faveur du développement territorial de ce secteur d'intervention, autour d'un partenariat renouvelé et renforcé, d'une plus grande lisibilité et cohérence des actions, notamment par une meilleure définition des finalités et des missions des structures d'animation de la vie sociale financées par les Caf.

Le déploiement de cette politique, dans le cadre des schémas départementaux de l'animation de la vie sociale, s'appuie sur un large partenariat et sur des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) que les Caf ont la responsabilité d'agréer sur la base d'un socle de critères définis par la Cnaf¹.

¹ Les conditions d'agrément d'un centre social sont appréciées à partir du socle de critères suivants :

- respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;
- formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure ;
- pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;
- cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
- faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
- accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
- niveau de qualification et temps de travail du directeur.

Parmi ces critères, la participation des usagers/habitants à l'élaboration du projet social et à la vie des équipements est l'élément central de l'agrément délivré par les Caf aux centres sociaux et espaces de vie sociale. Cette démarche participative des usagers/habitants doit être appréciée par les Caf indépendamment des modes de gestion des structures.

De même, au titre de l'examen des critères d'agrément des centres sociaux et du calcul des prestations de service Avs, les Caf doivent vérifier les niveaux de qualification et temps d'activités des personnels des structures. Un référentiel fonction de directeur et des documents repères pour les fonctions de référent « familles » et de chargé d'accueil (missions, attendus, activités) sont joints à cette lettre au réseau pour faciliter le travail des Caf.

La présente circulaire, complémentaire à la circulaire Cnaf n°2012-013 du 20 juin 2012, a pour objet de préciser les exigences de la branche Famille en matière d'appréciation des critères d'agréments des centres sociaux et espaces de vie sociale.

1. La démarche participative des usagers/habitants est l'élément fondamental de l'agrément des centres sociaux et des espaces de vie sociale, elle est appréciée par les Caf indépendamment du statut et du mode de gestion des structures d'animation de la vie sociale

Dès 1952, les notions de participation des usagers² se sont imposées dans le champ de l'animation de la vie sociale. La circulaire ministérielle du 3 août 1970 et l'ensemble des textes de référence suivants ont confirmé la nécessité de promouvoir la participation effective des usagers à la gestion, aux activités et à l'animation des structures d'animations.

Sur le plan de la conduite de l'action publique, la dynamique participative permet la prise en compte des besoins prioritaires exprimés par les habitants et une adaptation des orientations politiques des financeurs. Cette démarche qui reconnaît l'expertise d'usage de la population, contribue à une meilleure adéquation et efficacité, voire efficience, de l'action publique.

La participation des usagers à la définition du projet social et à la mise en œuvre de celui-ci fonde la plus-value et la spécificité des structures d'animation de la vie sociale. La participation vise à la fois les usagers à titre individuel, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure.

Sous réserve du respect de cette condition, les Caf peuvent examiner les demandes d'agrément déposées par les centres sociaux et espaces de vie sociale, quels que soient leur statut et mode de gestion : forme associative, gestion publique directe (conseil municipal, régie municipale, Ccas,...), entreprise publique locale, et leur mode de désignation (délégation de service public, appel d'offre...).

Si la forme associative favorise davantage, a priori, la participation des usagers, l'application des directives européennes, notamment relatives aux « services dans le marché intérieur » ne peut en effet, dans le respect des règles de la concurrence, exclure du champ de l'animation de la vie sociale des acteurs du seul fait de leurs statuts. Ainsi, les Caf peuvent, par exemple, examiner une demande d'agrément déposée par un centre social géré dans le cadre d'une délégation de service public ou d'un marché public (procédure d'appel d'offre, commande publique, procédure d'appel à projet).

² Cf Guide méthodologique EVS fiche sur la démarche participative

Toutefois, compte tenu des modalités de fonctionnement pouvant être induites par ce type de gestion, et plus globalement par les gestions autres qu'associatives, les Caf seront vigilantes, lors de l'examen des demandes d'agrément, au caractère effectif des démarches participatives des usagers/habitants mises en œuvre par ces structures, tant dans l'élaboration du projet social, que dans les instances de gouvernance du projet. En effet, l'existence, dans ce type de mode de gestion, d'un contrat entre le donneur d'ordre et le délégataire, établi, au préalable de toute procédure associant les habitants, peut rendre caduque la place réelle des usagers/habitants et s'opposer au mode de fonctionnement participatif attendu d'une structure d'animation de la vie sociale.

Le délégant (personne morale de droit public, collectivité territoriale, établissement public...) devra apporter à la Caf la garantie du respect, par son délégataire, de la démarche participative et de sa capacité à la mettre en œuvre.

Pour ce faire, les Caf vérifieront que la participation des usagers/habitants est :

- soit inscrite, avant la diffusion de l'appel à projet, dans la phase préalable de diagnostic, dans l'élaboration du projet et dans sa mise en œuvre ;
- soit incluse dans le cahier des charges, depuis la conception du projet social jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation.

En outre, les Caf s'assureront également de la mise en œuvre effective de la participation des usagers/habitants au projet et à la vie de la structure tout au long de la période de l'agrément « animation globale et coordination » pour les centres sociaux ou « animation locale » pour les espaces de vie sociale.

La dynamique participative constitue pour la branche Famille le critère fondamental de l'agrément délivré par les Caf aux centres sociaux et espaces de vie sociale. Si aucun opérateur ne peut être écarté de la demande d'agrément du fait de son statut et mode de gestion, aucun opérateur ne peut non plus être exempté du respect de ce critère de l'agrément.

2. La diffusion d'éléments de cadrage des fonctions de directeur, de référent « familles » et de chargé d'accueil pour faciliter l'examen par les Caf des critères d'agréments et le calcul des prestations de services « animation globale et coordination » et « animation collective famille »

Pour faciliter l'action des Caf en matière d'examen des critères d'agrément des centres sociaux, la Cnaf a élaboré, en concertation avec les conseillers techniques des Caf réunis dans les comités techniques régionaux dédiés à l'animation de la vie sociale (Ctr Avs), trois documents de référence sur les fonctions des personnels des centres sociaux.

Ces documents constituent pour les Caf la base des éléments utiles au calcul des prestations de service « animation globale et coordination » et « animation collective famille ». Ils définissent les finalités de chacune des fonctions et au regard des missions attendues les principales activités et compétences requises (savoirs, savoir-faire, savoir-être relationnels).

2.1 Un référentiel métier qui clarifie les fonctions du directeur de centre social

L'exercice de la fonction de directeur d'un centre social nécessite une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure : conduite de projet dans un environnement complexe, animation du partenariat, (fonction essentielle lorsque le centre social inscrit son action dans le cadre d'une convention territoriale globale et qu'il est situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville), de la vie associative et du bénévolat, gestion des ressources humaines et coopération des bénévoles, gestion financière et administrative. A ce titre, la présence d'un équivalent temps plein (Etp) de directeur constitue la règle retenue par la Cnaf.

Le référentiel « métier de directeur de centre social », joint en annexe 1, est un outil d'accompagnement pour les Caf, notamment pour les conseillers techniques AVS. Il a pour objectif de les aider à apprécier la fonction de pilotage du directeur du centre social, qui sert de base au calcul de la prestation de service animation globale et coordination des centres sociaux financée par la Caf.

Ce référentiel est reconnu par la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (Fscf) et par le Syndicat employeur des acteurs du lien social et familial (Snaecso) qui en assureront la diffusion au sein de leurs réseaux.

➤ Les conditions de dérogation à la règle de l'équivalent temps plein du directeur de centre social

La fonction de direction peut, exceptionnellement et selon le contexte local apprécié par la Caf, notamment en milieu rural, être partagée entre un directeur et un directeur-adjoint. Dans ces cas, la Caf, en s'appuyant sur le référentiel « métier de directeur » s'assurera que la qualification et les compétences de l'adjoint au directeur sont en rapport avec l'exercice des missions de pilotage attendues.

Le temps de travail du directeur ne pourra toutefois pas être inférieur à ½ Etp et le cumul du temps de travail du directeur et du directeur adjoint ne pourra être inférieur à 1 Etp.

2.2 Un document repères qui précise les fonctions du référent « familles » dans le cadre de l'agrément « animation collective familles »

Le référent « familles » met en œuvre un projet familles spécifique aux problématiques familiales repérées sur le territoire d'intervention du centre social. Il développe des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale et aux relations et solidarités inter familiales. Il coordonne les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social et facilite l'articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire. Il participe à ce titre aux politiques développées dans le cadre du schéma départemental des services aux familles et constitue un relais essentiel du référent parentalité.

Le document repères consacré à la fonction du référent « familles », joint en annexe 2, définit la mission de coordination et de développement d'actions collectives en faveur des familles attendue de ce professionnel. Dans le cadre du financement de la prestation d'« animation collective familles » (Ps ACF), le référent familles doit être en possession d'un diplôme de travail social de niveau 3 et consacrer un minimum d'½ Etp à cette mission.

2.3 Un document repères qui dresse les contours du poste du chargé d'accueil au sein du centre social

Si au quotidien l'accueil des usagers d'un centre social est globalement pris en charge de manière collective par l'ensemble de l'équipe d'animation, la Cnaf s'est toutefois attachée à définir les contours du poste de chargé d'accueil, agent reconnu et repéré par les usagers et les partenaires pour l'exercice régulier de la fonction d'accueil au sein du centre social. Il doit être en capacité d'apporter une offre globale d'information, d'orientation favorisant l'accès aux droits au sens large, de contribuer à la facilitation numérique et de recueillir et identifier les besoins des habitants et leurs aspirations collectives. Dans ce cadre, la fonction accueil, décrite à l'annexe 3 jointe à cette instruction, doit être assurée, à titre principal, par au moins un agent du centre, clairement identifié sur l'organigramme.

Le temps de travail du chargé d'accueil consacré à cette fonction est a minima de ½ Etp ; son poste émerge sur la partie pilotage du budget du centre social retenue pour le calcul de la prestation de service « animation globale et coordination ».

Le référentiel fonction de direction et les documents repères fonction de référent « familles » et de chargé d'accueil précisent les attendus et compétences de ces trois postes et fonctions essentiels au fonctionnement d'un centre social : le pilotage de la structure, la coordination du projet et actions « familles » l'accueil des usagers-habitants et des partenaires, pour les centres sociaux qui perçoivent la prestation animation collective famille.

Les Caf adapteront pour chacune de ces trois fonctions, selon la taille des équipements, la teneur des projets et le contexte local, leur niveau d'exigence en matière d'agrément vis-à-vis de leurs partenaires.

Ce référentiel et les documents repères joints peuvent également servir de supports à la construction de formations visant la mise à niveau des personnels en poste ou l'adaptation à la fonction dans le cadre des recrutements réalisés par les centres sociaux.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le directeur, Madame, Monsieur l'agent comptable, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur général

Daniel Lenoir

P J : Référentiel métier : Directeur de centre social (annexe 1) ;
Document repères : les missions du référent familles (annexe 2) ;
Document repères : les missions du chargé d'accueil (annexe 3).

ANNEXE 03

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Objet : Élaboration d'un Pacte de Gouvernance

Nomenclature de l'acte : 5.2

Nombre de conseillers délégués communautaires en exercice : 42

Nombre de conseillers délégués communautaires présents : 38

Nombre de conseillers délégués communautaires ayant donné pouvoir : 3

Prendent part au vote : 41

TITULAIRES PRÉSENTS : Mmes et MM. Dominique PALLIER, Alexandre COULLOMB, Jérôme CROCE, Christine MICHALLET, Anne ROBERT, Émilie SYLVESTRE, Antoine REBOUL, Christophe FAYOLLE, Christine PROVOOST, René GALLIFET, Serge COTTAZ, Marie FEUVRIER, Marie-Pierre BARANI, Pierre BOZON, Michelle ORTUNO, Philippe CHARLETY, Martine JACQUIN, Aude DAUPHANT, Roger VALTAT, Philippe GLANDU, Thierry DUBUS, Anne-Marie BRUN-BUISSON, Cyril MANGUIN, Évelyne RODRIGUEZ, Géraldine BARDIN-RABATEL, Agnès BOULLY-FELIX, Bruno CORONINI, Jacques GACON, Lydie MONNET, Pascale PRUVOST, André UGNON, Gilles RULLIÈRE, Ingrid SANFILIPPO, Bruno CORONINI, Alain IDELON, Dominique ROYBON, Nathalie WILT, Joëlle ANGLEREAUX formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR

Pascal GERBERT-GAILLARD a donné pouvoir à Anne-Marie Brun-Buisson

Christiane CARNEIRO a donné pouvoir à Antoine REBOUL

Suzanne SEGUI a donné pouvoir à Nathalie Wilt

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Dominique ROYBON

CONVOCATION : Le 08 septembre 2020, envoyée et affichée au siège de la communauté de communes de Bièvre Est

-Vu l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, crée par l'article 1 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « Engagement et proximité » ;

-Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-11-2 du CGCT ;

-Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 7 septembre 2020 ;

La Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe comme obligation après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, que le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le pacte de gouvernance peut prévoir :

- Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 ;
- Les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
- Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- La création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 ;
- La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les modalités de fonctionnement des conférences

Délibération
N°2020-09-01
ADM GENERALE

territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public ;

- Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services ;
- Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;
- Les objectifs à poursuivre en matière d'égale représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public ;

Il est proposé au conseil communautaire :

- De dire que le conseil communautaire a débattu sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance ;
- De dire que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération ;
- De valider le projet de pacte de gouvernance présenté en séance et joint en annexe ;
- De dire que les conseils municipaux seront consultés pour avis dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte de gouvernance ;
- D'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Après présentation du projet de Pacte de gouvernance et après avoir débattu sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De dire que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération ;
- De valider le projet de pacte de gouvernance présenté en séance et joint en annexe ;
- De dire que les conseils municipaux seront consultés pour avis dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte de gouvernance ;
- D'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Colombe, le 14 septembre 2020

Au registre ont signé tous les membres présents.

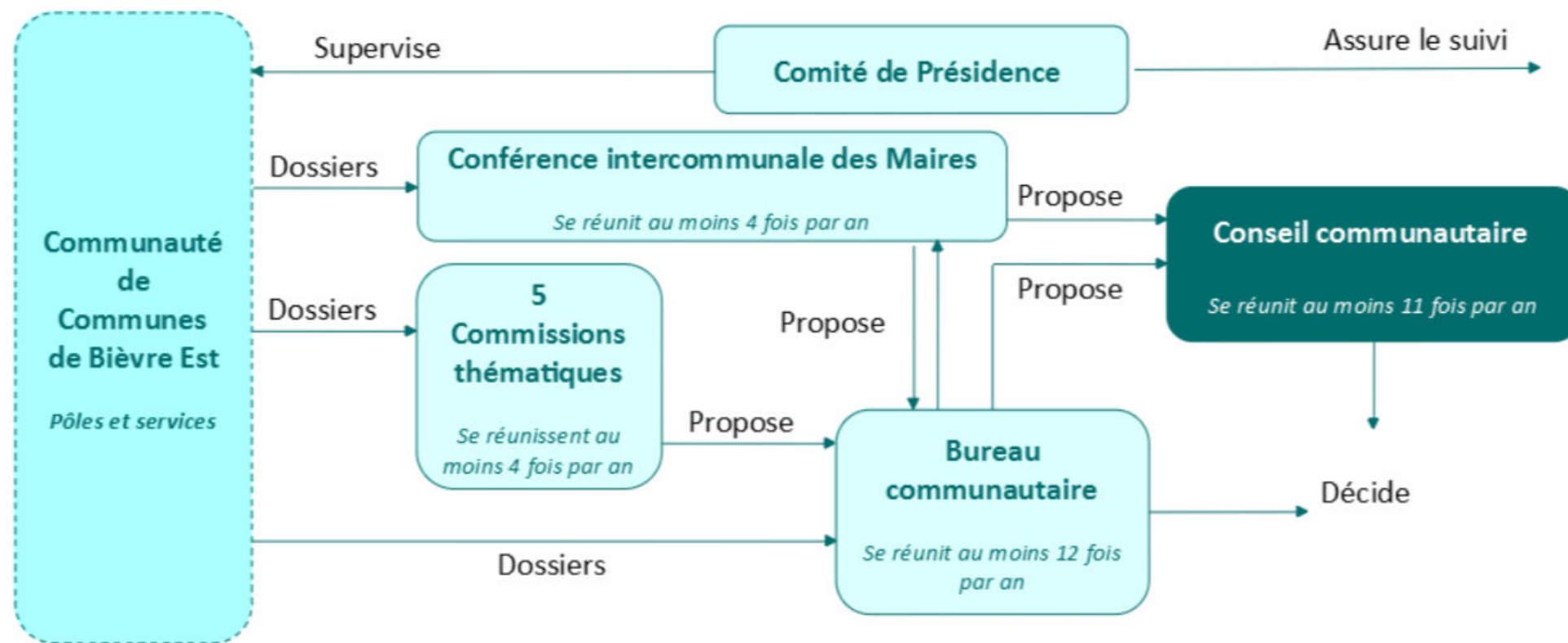
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.

Le Président

Roger VALTAT

ANNEXE 04

Schéma global des instances de gouvernance



Tout élu d'un Conseil municipal peut s'adresser à la Communauté de Communes pour toute information

ANNEXE 05

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUIN 2020

Objet : Délégations du conseil communautaire au Président de la communauté de communes de Bièvre Est

Nomenclature de l'acte : 5.2

Nombre de conseillers délégués communautaires en exercice : 42

Nombre de conseillers délégués communautaires présents : 42

Nombre de conseillers délégués communautaires représentés : 0

Nombre de conseillers délégués communautaires absents : 1

Prendent part au vote : 42

TITULAIRES PRÉSENTS : Mmes et MM. Dominique PALLIER, Alexandre COULLOMB, Jérôme CROCE, Christine MICHALLET, Anne Robert, Émilie SYLVESTRE, Antoine REBOUL, Christiane CARNEIRO, Christophe FAYOLLE, Pierre CARON, Christine PROVOOST, René GALLIFET, Yves JAYET, Marie-Pierre BARANI, Pierre BOZON, Philippe CHARLETY, Michelle ORTUNO, Catherine PERON, Martine JACQUIN, Aude DAUPHANT, Roger VALTAT, Philippe GLANDU, Cyrille MADINIER, Anne-Marie BRUN BUISSON, Pascal GERBERT-GAILLARD, Cyril MANGUIN, Évelyne RODRIGUEZ, Géraldine BARDIN-RABATEL, Agnès BOULLY-FELIX, Jacques GACON, Lydie MONNET, Pascale PRUVOST, André UGNON, Gilles RULLIÈRE, Ingrid SANFILIPPO, Amélie GIRERD, Sylviane BERTONA, Bruno CORONINI, Alain IDELON, Dominique ROYBON, Suzanne SEGUI, Nathalie WILT, Joëlle ANGLEREAUX formant la majorité des membres en exercice.

TITULAIRES ABSENTS SUPPLÉES

Philippe CHARLETY est suppléé par Catherine PERON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alexandre COULLOMB

CONVOCATION : le 02 juin 2020

Affichée au siège de la communauté de communes de Bièvre Est le mardi 02 juin 2020.

- Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et ses articles 126, 127 ;

M. Roger Valtat, Président, expose, qu'afin de faciliter le fonctionnement courant de la communauté de communes de Bièvre Est, le conseil communautaire peut décider de déléguer une partie de ses attributions, à son choix, au président à titre personnel.

L'article L5211-10 du CGCT contient une liste d'attributions appartenant à l'organe délibérant qu'il est strictement interdit de déléguer :

- 1° vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° approbation du compte administratif ;
- 3° dispositions à caractères budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4° décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

Le Président pourra déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, à un ou plusieurs vice-présidents ainsi qu'au Directeur Général des services et des Directeurs, la signature d'actes relevant des attributions qui lui sont délégués par la présente délégation.

Le Président de la communauté de communes de Bièvre Est propose au conseil communautaire de lui déléguer les attributions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Passer les contrats d'assurance ;**
- Accepter ou refuser les indemnités de remboursement d'assurance consécutif à des sinistres et régler les conséquences dommageables des sinistres ainsi que les franchises à la charge de la communauté de communes.

AFFAIRES JURIDIQUES

- Procéder aux négociations amiables, approuver et signer les protocoles d'accord transactionnels en matière de contentieux ou de sinistre dont le montant est inférieur à 150 000 € ;
- Approuver les indemnisations à l'amiable de tiers dans le cadre de travaux ou d'interventions menés pour le compte de la communauté de communes dont le montant est inférieur à 150 000 € ;
- Designier et saisir les avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ; fixer la rémunération, les frais et honoraires ;
- Défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, ses représentants et ses agents, en demande comme en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant toutes les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette délégation de compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la communauté de commune ; elle intègre les compétences suivantes :
 - Se constituer partie civile devant le juge répressif pour les affaires relevant de la matière pénale et plus largement devant toute juridiction ;
 - Représenter la communauté de communes en justice.

DÉLÉGATIONS TRANSVERSALES

- **Approuver et signer les conventions, contrats et autres documents dans le cadre de l'organisation de manifestations organisées par la communauté de communes, dans lesquelles la communauté de communes est partenaire ou pour organiser l'intervention des services communautaires ;**
- **Approuver et signer les contrats à intervenir avec des tiers visant à l'utilisation des équipements, des matériels et des services de la communauté de communes ;**
- **Signer les conventions de prêt de matériel et de minibus sans incidence financière ;**
- **Signer les conventions sans incidence financière ;**
- **Solliciter toute aide financière auprès de l'Etat, d'autres collectivités, d'organismes publics ou privés dans le cadre de l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant ou l'objet (L.2122-22-26°) et signer tout dossier de demande de subventions et tous les documents correspondants pour ce faire.**

RESSOURCES HUMAINES

- Établir les mandats spéciaux en vue de l'indemnisation des frais engagés au bénéfice de la collectivité selon les modalités définies par le bureau communautaire ;
- **Engager, par recrutement direct en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel des saisonniers** pour répondre aux nécessités de service dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3/2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient et de charger le Président de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de

recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil.

SOCIAL

- **Autoriser à signer les contrats Enfance-Jeunesse et ses annexes.**

FINANCES

- Procéder aux réductions ou annulations de créances, de mandats, et aux admissions en non-valeurs et au remboursement de sommes recouvrées à tort par facturation des services publics ;
- **Procéder au remboursement des frais indûment engagés des par des tiers et/ou relevant de la responsabilité de la communauté de communes ;**
- Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Procéder, dans le cadre de l'aménagement de la dette de la communauté de communes, au remboursement anticipé d'un emprunt et réaliser, le cas échéant, l'emprunt de refinancement ;
- Attribuer le versement de la subvention Habiter Mieux ;
- **Créer ou supprimer toutes régies de recettes et d'avances nécessaires pour le bon fonctionnement des services ;**
- **Fixer les modalités de fonctionnement des régies comptables nécessaires aux services communautaires ;**
- Contractualiser la ligne de trésorerie d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € ;
- Autoriser à fixer les prix pour les cessions de biens appartenant à la communauté de communes dans la limite de 5 000 €.

MARCHES PUBLICS

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics (marchés et accords-cadres) passés sans formalité préalable en raison de leur montant ou selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits aux budgets de la communauté de communes ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics (marchés et accords-cadres) passés sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des articles R2122-1 et suivants du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant les avenants, dans la limite des crédits inscrits aux budgets de la communauté de communes et quel que soit leur montant ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

LECTURE PUBLIQUE ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

- Valider et signer les documents liés au règlement intérieur d'un établissement (ex : règlement intérieur de la Médiathèque – avenants au règlement intérieur) ;

SERVICES TECHNIQUES

- Signer les contrats avec les professionnels pour l'enlèvement de leurs déchets ménagers assimilés et l'autoriser à subdéléguer cette délégation au Directeur Général des Services et au Directeur des services techniques.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Signer les conventions de servitudes foncières (exemple : passage réseaux électriques sur les propriétés de Bièvre Est ouvertes au public) ;
- Signer les conventions de MOa déléguée ;
- Signer les conventions d'entretien avec d'autres collectivités (exemple : déneigement avec une commune, le département...) ;
- Signer les autorisations de bornages de propriété.

Et de dire que les décisions du Président qui seront prises dans le cadre des délégations feront l'objet d'une information en conseil communautaire.

Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de déléguer au Président les attributions telles que décrites ci-dessus ;
- dit que lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même, par délégation de l'organe délibérant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Colombe, le 08 juin 2020

Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire.

Le Président

Roger VALTAT

ANNEXE 06

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 08 JUIN 2020

Objet : Délégation attribuées au Bureau communautaire

Nomenclature de l'acte : 5.2

Nombre de conseillers délégués communautaires en exercice : 42

Nombre de conseillers délégués communautaires présents : 42

Nombre de conseillers délégués communautaires représentés : 0

Nombre de conseillers délégués communautaires absents : 1

Prendent part au vote : 42

TITULAIRES PRÉSENTS : Mmes et MM. Dominique PALLIER, Alexandre COULLOMB, Jérôme CROCE, Christine MICHALLET, Anne Robert, Émilie SYLVESTRE, Antoine REBOUL, Christiane CARNEIRO, Christophe FAYOLLE, Pierre CARON, Christine PROVOOST, René GALLIFET, Yves JAYET, Marie-Pierre BARANI, Pierre BOZON, Philippe CHARLETY, Michelle ORTUNO, Catherine PERON, Martine JACQUIN, Aude DAUPHANT, Roger VALTAT, Philippe GLANDU, Cyrille MADINIER, Anne-Marie BRUN BUISSON, Pascal GERBERT-GAILLARD, Cyril MANGUIN, Évelyne RODRIGUEZ, Géraldine BARDIN-RABATEL, Agnès BOULLY-FELIX, Jacques GACON, Lydie MONNET, Pascale PRUVOST, André UGNON, Gilles RULLIÈRE, Ingrid SANFILIPPO, Amélie GIRERD, Sylviane BERTONA, Bruno CORONINI, Alain IDELON, Dominique ROYBON, Suzanne SEGUI, Nathalie WILT, Joëlle ANGLEREAUX formant la majorité des membres en exercice.

TITULAIRES ABSENTS SUPPLÉES

Philippe CHARLETY est suppléé par Catherine PERON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alexandre COULLOMB

CONVOCATION : le 02 juin 2020

Affichée au siège de la communauté de communes de Bièvre Est le mardi 02 juin 2020.

- Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et ses articles 126, 127 ;

M. Roger Valtat, Président, expose, qu'afin de faciliter le fonctionnement courant de la communauté de communes de Bièvre Est, le conseil communautaire peut décider de déléguer une partie de ses attributions, à son choix, au bureau collégalement.

L'article L5211-10 du CGCT contient une liste d'attributions appartenant à l'organe délibérant qu'il est strictement interdit de déléguer :

- 1° vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° approbation du compte administratif ;
- 3° dispositions à caractères budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4° décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

Le Président propose au conseil communautaire de déléguer au Bureau communautaire les attributions suivantes :

AFFAIRES JURIDIQUES

- Procéder aux négociations amiables, approuver et signer les protocoles d'accords transactionnels en matière de contentieux ou de sinistre dont le montant est égal ou supérieur à 150 000 € ;
- Approuver les indemnisations à l'amiable dans le cadre de travaux ou d'interventions menés pour le compte de la communauté de communes dont le montant est égal ou supérieur à 150 000 € ;
- Intenter au nom de la communauté de communes, les actions en justice. Cette délégation de compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civil, au nom de la communauté de commune ; elle intègre les compétences suivantes :
 - Agir en justice au nom de l'EPCI devant l'ensemble des juridictions.

DELEGATIONS TRANSVERSALES

- Approuver et signer, dans le cadre de la mutualisation, les conventions résultant de la mise à disposition de services et moyens, de la création de services communs ou d'ententes au titre des dispositions au CGCT ;
- Approuver l'adhésion de la communauté de communes à des associations et désigner ses représentants ;
- Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement :
 - Des conventions de participation financière et/ou partenariat ;
 - Des conventions d'objectifs ;
 - De mise à disposition de bâtiments, de personnels, de matériels...
- Présenter la candidature de la communauté de communes au titre des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt lancés par les organismes publics ou privés et solliciter toute aide financière en conséquence ;
- Accepter et signer tous les documents correspondant à la présentation de la candidature de la communauté de communes au titre des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt lancés par les organismes publics ou privés ;
- Approuver et voter les règlements intérieurs ou d'utilisations des services ou des équipements de la communauté de communes.

RESSOURCES HUMAINES

- Prendre toutes les décisions nécessaires en matière de gestion des ressources humaines à l'exception :
 - De l'état annuel du personnel fixant les effectifs budgétaires ;
 - De la création et la suppression des emplois permanents ;
 - Des questions relevant de la délégation du Président ;
- Définir les modalités d'indemnisation des frais engagées par les élus, agents et assimilés au bénéfice de la collectivité ;
- Décider de la modification de postes liés à des avancements de grade, promotion interne ou recrutement.

SOCIAL

- Approuver et voter les projets éducatifs et projets pédagogiques.

FINANCES

- Approuver les garanties d'emprunts à intervenir ;

- Déterminer les plans d'amortissement et les modalités de reprise sur provision ou de subvention d'équipement en section de fonctionnement.

MARCHES PUBLICS

- Approuver la création des groupements de commandes et les conventions constitutives qui en découlent, et procéder le cas échéant à la désignation du ou des représentants de la communauté de commune à la commission mis en place dans le cadre du groupement ;
- Approuver et autoriser la signature des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage au sens de l'article L2422-12 du code de la commande publique.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Approuver et attribuer les fonds de concours pour travaux (en lien avec le développement économique) de la communauté de communes de Bièvre Est à une commune lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Approuver et autoriser la signature des déclarations de travaux (DT) sur les ZA et le patrimoine de la communauté de communes de Bièvre Est.

Et de dire que les décisions du Bureau qui seront prises dans le cadre des délégations feront l'objet d'une information en conseil communautaire.

Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de déléguer au Président les attributions telles que décrites ci-dessus ;
- dit que lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par le bureau, par délégation de l'organe délibérant.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Colombe, le 08 juin 2020
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.*

Le Président

Roger VALTAT

ANNEXE 07



OBJECTIF BIÈVRE EST!

2020-2030 Un territoire, notre avenir

BIÈVRE EST
LE PROJET DE TERRITOIRE

En bref

Edito

L'adoption du 1er premier projet de territoire 2010-2020 en juillet 2010 a été un événement d'importance pour Bièvre Est. Il marquait une volonté politique forte et claire, 17 ans après la naissance de la communauté de communes, de fédérer les communes autour d'une centralité identifiée, le parc d'activités Bièvre Dauphine, et d'une inter-communalité renforcée maillant notre territoire «rurbain» et portant des infrastructures clés comme la médiathèque La Fée Verte ou les centres socioculturels.

Territoire reconnu pour sa qualité de vie, Bièvre Est doit aujourd'hui préserver sa richesse de paysages, de cadre de vie, de lien social ainsi que son dynamisme économique tout en faisant face aux défis qui sont les siens : difficultés de mobilités, vieillissement de la population, évasion des actifs et des dépenses de consommation, transition énergétique du territoire, forte consommation foncière et étalement urbain...

Pour construire cette vision de l'avenir du territoire et répondre aux enjeux qui sont les nôtres, nous avons identifiés sept enjeux sur lesquels nous devons intervenir au cours de la décennie 2020-2030.

Ce projet de territoire pour les années 2020-2030 fixe notre cap pour l'action publique de demain, notre feuille de route, et celle des futurs élus de Bièvre Est.

Il exprime la vision à long terme de notre territoire et de ses enjeux, vision partagée entre les habitants, les entreprises et leurs salariés, les associations, les services et agents de Bièvre Est, les partenaires institutionnels et les élus des communes et de la communauté de communes.

La démarche

Il repose d'abord sur un socle de 3 idées :



UNE DÉMARCHE

un projet de territoire
participatif et
collaboratif



UN SLOGAN

“ Objectif
Bièvre Est !
Un territoire,
notre avenir ”



UNE VOLONTÉ

construire
ensemble l'avenir
de Bièvre Est, dans
toutes
ses dimensions :
travailler, habiter,
se déplacer,
entreprendre,
consommer,
se divertir, aménager...

Il repose ensuite sur la mobilisation et la vision des élus



48 élus

- ▶ L'ensemble des **Maires** du territoire
- ▶ Le **Président de Bièvre Est** et l'ensemble des **Vice-Président**
- ▶ Un panel de **conseillers municipaux** (désignés par les Maires)
- ▶ Un panel de **conseillers communautaires** (tirés au sort)

...ont été consultés et interviewés



21 h
de travail
collectif

- ▶ 3 séminaires de conseillers communautaires et municipaux
- ▶ 1 séminaire avec l'équipe de direction de la Communauté de communes

...ont été organisés



- ▶ 3 points d'étape

...ont été validés en **Conférence des maires**



- ▶ 7 enjeux

...ont été élaborés, étudiés, hiérarchiser et votés par les élus



sur la base du bilan du projet
de territoire 2010-2020,
des entretiens avec les élus,
des résultats des enquêtes et du travail
réalisé par les services de Bièvre Est

Il s'est appuyé ensuite sur les acteurs vivant et travaillant sur le territoire



► Une étude approfondie des données sociales, démographiques et économiques pour avoir une photographie réelle et actuelle du territoire concernant notamment les habitudes et modes de vie des habitants

1 enquête habitants

? comprenant 30 questions

avec :

- 1 questionnaire disponible en ligne
- 2 e-mailings aux abonnés de la Newsletter

820 contacts téléphoniques

220 contacts e-mails auprès d'un échantillon représentatif

+ 662 réponses

1 enquête acteurs économiques

? comprenant 16 questions

avec :

- 1 questionnaire à remplir en ligne
- 2 e-mailings à destination des entreprises du territoire

200 contacts téléphoniques

+ 116 réponses

1 enquête agents publics

(communes + Bièvre Est)

? comprenant 10 questions

avec :

- 1 questionnaire papier
- 2 e-mailings aux agents des communes et de Bièvre Est

1 démarchage sur site des agents

+ 40 réponses



Focus sur les résultats issus des enquêtes...

1 C'est le nombre de sujets majeurs évoqués par les habitants :

- les transports et la mobilité,
- le traitement des déchets,
- la petite enfance et la jeunesse.



2 C'est le nombre de sujets prioritaires identifiés par :

- les acteurs économiques : la fibre THD / couverture portable et des transports en commun et navettes / dessertes des gares,
- ...et les agents publics : la mobilité et notamment les transports en commun et le développement des commerces d'équipement de la personne et services à destination des travailleurs du territoire.



3 C'est le point positif du territoire qui fait l'unanimité :

- un environnement apprécié avec un cadre de vie attractif pour les salariés et qui constitue un atout pour venir habiter et rester sur le territoire.

Le bilan

Un territoire qui change...

▼ Bièvre Est en chiffres

154 km²

Bièvre Est est un petit territoire avec une **faible densité de population** : 143 habitants par km² contre 251 pour le Pays Voironnais et 823 pour la métropole grenobloise.

14 COMMUNES

composent Bièvre Est dont :

- ▶ 3 ont plus de 3000 hab.
- ▶ 2 ont moins de 500 hab.



+21%
en 20 ans

22 031 PERSONNES

habitent Bièvre Est en 2019

contre :

- ▶ 17 419 en 1999
- ▶ 14 511 en 1982

▼ 3 caractéristiques sociodémographiques du territoire à intégrer

37,4%

de couples avec enfants sur 8 672 ménages, soit une **surreprésentation** devant Bièvre Isère, le Pays Voironnais et la CAPI.

8,3%

C'est le **taux de pauvreté** de la population de Bièvre Est. Bièvre Est se distingue par une meilleure qualité de vie qu'en Isère (11,60%) et en France (11,30%).

21 462 €

C'est le **revenu médian** des ménages de Bièvre Est.

Bièvre Est se distingue par le niveau de vie plus élevé de sa population en comparaison des autres territoires de la région grenobloise.

Pour l'Isère la moyenne est de 20 880 € et 19 680 € pour la France.

En résumé un territoire...



À forte dominante
familiale



Au bon niveau
de vie



À la population
plutôt homogène

Des activités économiques qui s'intensifient...

450

C'est le **nombre d'emplois supplémentaires créés dans le Parc d'activités de Bièvre Dauphine en 10 ans**, ce qui représente un solde de création d'emploi positif sur le territoire (+ 357 emplois).

18

C'est le **nombre de zone d'activités** localisées sur le territoire de Bièvre avec :

- ▶ 1 centralité, celle de Bièvre Dauphine
- ▶ 3 ZA en cours de commercialisation, une par bassin de vie
- ▶ 1 ZA en cours de réflexion

Des modes de vie et des attentes qui évoluent...



18,3 %

seulement des actifs de Bièvre Est travaillent dans leur commune de résidence alors que la moyenne nationale est de 34,7 %.



71 %

des actifs habitants Bièvre Est travaillent en dehors du territoire ce qui est plutôt élevé en comparaison des intercommunalités limitrophes (53 % pour Bièvre Isère et 48 % pour le Pays Voironnais)

La majorité de ces actifs se rend au Pays Voironnais pour travailler.



46 %

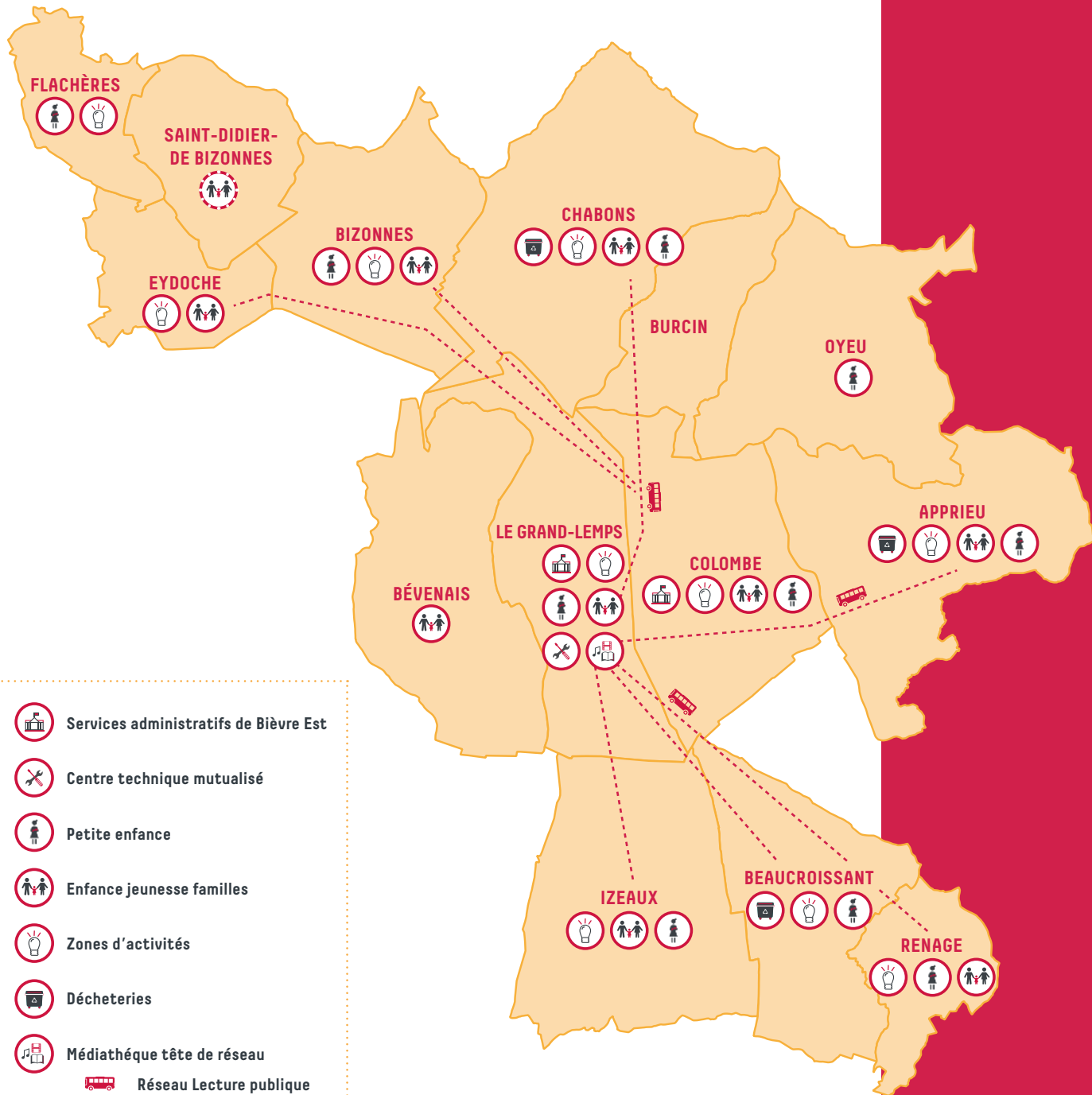
des emplois du territoire sont occupés par des actifs ne résidant pas sur le territoire de Bièvre Est.



60 millions

C'est le **montant des dépenses de consommation** qui échappent au territoire et n'est donc pas consommé dans les commerces de Bièvre Est.

Le territoire de Bièvre Est et ses équipements



Le livre blanc

Enjeux et orientations

Il repose

- ▶ en premier lieu sur une commande du Président de Bièvre Est à ses Vice-présidents,
- ▶ puis sur le travail commun entre chaque Vice-président et les services de Bièvre Est concernés.

Le résultat

- ▶ 1 livre blanc dressant un panorama de chaque compétence de Bièvre Est assorti de propositions opérationnelles et politiques et pistes de réflexions pour les années 2020-2030,
- ▶ scindé en **4 grands chapitres**.



Pôle Services à la population

- ▶ Développement social
- ▶ Développement culturel



Pôle Aménagement du territoire

- ▶ Développement économique
- ▶ Urbanisme
- ▶ Développement durable
- ▶ Transport / Nouvelles mobilités
- ▶ Habitat / Gens du voyage
- ▶ Tourisme / Patrimoine



Pôle Technique

- ▶ Gestion des déchets
- ▶ Eau et assainissement
- ▶ Cadre de vie / Patrimoine immobilier
- ▶ Accessibilité
- ▶ Systèmes d'information



Pôle Ressources

- ▶ Ressources humaines
- ▶ Finances
- ▶ Marchés publics
- ▶ Mutualisation
- ▶ Communication interne



Focus sur quelques propositions de gouvernance intercommunale

- ▶ **Une gouvernance plus resserée** : vice-présidences plus larges, 1 VP appuyé par plusieurs conseillers délégués, une conférence des maires renforcée
- ▶ **Plus de transversalité dans les projets** portés par les Vice-Présidents et des projets plus mûrs, portés au débat et mieux portés collectivement, par exemple par les conseillers délégués d'une même thématique.
- ▶ **Plus de proximité** de Bièvre Est avec les élus communautaires et municipaux, les partenaires, les habitants... par exemple par la mise en place de groupes de travail par bassin de vie.
- ▶ **Prévoir dans les commissions des élus municipaux proches de la thématique**. Par exemple, l'adjoint à l'urbanisme en commission aménagement. Faire de ces élus le relai de l'intercommunalité et leur donner accès au débat au sein de l'intercommunalité.
- ▶ **Accompagner les élus dans leur prise de fonction** en début de mandat (temps de formations, découverte de l'intercommunalité, rendre accessible les commissions à l'ensemble des élus...) dans un but de faciliter le débat et de nourrir la réflexion.



Base de déploiement du projet de territoire

Depuis 2015, Bièvre Est s'est lancé dans une procédure d'élaboration d'un PLUi pour notre territoire.

Qu'est-ce que le PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes de Bièvre Est définit les règles de construction et d'occupation des sols des 14 communes du territoire. En cours d'élaboration, il remplacera en 2020 les POS (Plan d'Occupation des Sols) et PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) communaux.

Après quatre années de travail technique, politique, de concertation avec les habitants et de consultation avec les personnes publiques, Bièvre Est approuvera son projet de PLUi lors du conseil communautaire du 16 décembre 2019.



Quels sont les objectifs du PLUi ?

Élaboré à l'échelle des 14 communes du territoire, le PLUi traduira au niveau de Bièvre Est les grandes politiques (aménagement, mobilités, développement économique, habitat...) définies au niveau national et déjà précisées dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PLUi a pour objectif de définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du territoire, pièce maîtresse du PLUi, qui expose les choix politiques et définit les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les années à venir.



Véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (aménagement, habitat, mobilité, activités économiques, environnement...), le PLUi est un document stratégique.



En définissant les règles d'urbanisme, le PLUi détermine aussi la qualité future de notre cadre de vie : architecture, paysages, respect de l'environnement et de l'identité locale, agriculture, limitation de l'étalement urbain et de l'urbanisation des espaces naturels et agricoles...

En localisant les activités et les populations (logements, emplois, services, déplacements et nouvelles mobilités, commerces, équipements...), le PLUi influencera demain notre vie quotidienne sur le territoire.

Le PLUi doit donc être un outil central du Projet de territoire et de ses 7 enjeux puisqu'il contribuera, tout comme le Projet de territoire, à faire de Bièvre Est un territoire dynamique et à la qualité de vie apprécié.

Les 7 enjeux



7 enjeux



7 défis d'avenir
pour le territoire

ENJEU 1

Protéger l'environnement : priorité numéro 1



Entre développement local, protection des espaces (agricoles et naturels) et de leurs ressources, préservation du cadre et de la qualité de vie, et transition énergétique, l'environnement sera l'enjeu numéro 1 de la prochaine décennie.



Points
forts

- Un territoire aux initiatives publiques et privées innovantes :
 - 11 ha de panneaux photovoltaïques ;
 - installation d'une chaufferie bois à la médiathèque de La Fée Verte ;
 - toiture végétalisée au siège de Bièvre Est ;
 - création de la SAS Beewatt (centrale villageoise) ;
 - 1^{er} méthaniseur de l'Isère.
- Un projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi comprenant un volet environnemental renforcé



Points
faibles

- Absence d'un plan climat air énergie territorial (PCAET)
- Actions de protection de l'environnement isolées, pas de stratégie globale
- Pas de moyens humains dédiés à cette thématique au sein de la communauté de communes

Ça commence
dès aujourd'hui !



24 octobre 2019 :
lancement d'une étude de faisabilité sur l'implantation d'une station multi-énergies (hydrogène - biogaz et électrique) sur l'Espace économique Bièvre Dauphine en partenariat avec Bièvre Isère Communauté et la Communauté d'agglomération Pays Voironnais.

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- changer de modèle énergétique et travailler à une transition énergétique, comprenant l'élaboration d'un PCAET comme outil de cette transition ;
- créer une animation locale sur les questions énergétiques ;
- élaborer un programme de rénovation thermique du bâti ;
- améliorer les performances de tri ;
- développer l'économie circulaire.



ENJEU 2

Développer l'emploi : une priorité historique



Le bassin économique de Bièvre Est est particulièrement dynamique du fait de sa proximité avec Grenoble et Lyon mais également Valence et Chambéry. Desservi par la sortie 9 de l'A48 ainsi que par deux aéroports internationaux et trois gares TGV, Bièvre Est bénéficie ainsi d'une localisation stratégique.

Le développement économique est identifié comme la compétence obligatoire et historique de l'intercommunalité.

Bièvre Est, depuis toujours soutient l'économie sous toutes ses facettes : les entreprises, les commerces, l'artisanat, plus récemment le tourisme et prochainement l'agriculture. Cette volonté forte de la collectivité vise le développement de l'emploi et l'attractivité du territoire via une politique ambitieuse pour l'avenir qui se réfléchit à l'échelle intercommunale, par bassin de vie pour le rayonnement local et à l'échelle régionale, au niveau de l'Espace économique Bièvre Dauphine. So Bièvre Est !



Points forts

- La situation privilégiée du territoire entre 2 métropoles innovantes que sont Lyon et Grenoble
- 18 zones d'activités réparties sur l'ensemble du territoire, par bassin de vie nord, centre et sud, comprenant l'Espace économique Bièvre Dauphine, hub de services du territoire
- Des initiatives et une communication dynamique au service des entreprises : site internet dédié, cafés éco, e-letter économique, forum de l'emploi, les rencontres estivales Territoire-Entreprises, la participation à des salons nationaux et internationaux pour valoriser le territoire et ses entreprises (SIMI, SEMICON, SEPEM, Global Industries)
- L'inauguration le 7 juin 2019 de l'arrivée du THD sur le territoire avec le raccordement de Bièvre Dauphine, premier parc d'activités connecté en fibre optique du Département



Points faibles

- Une création d'emplois sur le territoire principalement localisée sur Apprieu, Colombe et l'Espace économique Bièvre Dauphine
- Une évasion commerciale de 72% sur le non alimentaire et notamment sur l'équipement de la personne, l'équipement de la maison et la culture-loisirs principalement

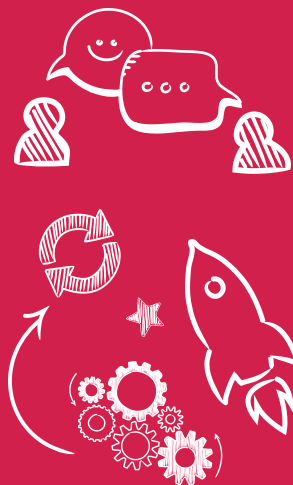
Ça continue en 2020...



avec les projets ambitieux d'extension de 5 ha de l'Espace commercial (obtention en 2019 des droits à construire de 16 000 m² de surface de plancher) et de 28 ha du Parc d'activités industriel Bièvre Dauphine 3 (évaluation environnementale en cours).

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- poursuivre le développement de l'Espace économique Bièvre-Dauphine ;
- aider au maintien des services et commerces dans les centre-bourgs ;
- développer l'économie présentielle (commerce, service à la personnes et tourisme) ;
- prendre en compte l'agriculture et la forêt, développer des filières alimentaires courtes ;
- intensifier la stratégie « identité et équilibre ».



ENJEU 3

La mobilité : une priorité partagée



Perte de temps, difficulté de déplacement sur le territoire mais aussi vers les autres territoires (Pays Voironnais, Bièvre Isère, Métropole grenobloise ou lyonnaise), desserte des gares, des centre-bourgs et du parc d'activités Bièvre Dauphine et pollution de l'air.

Aujourd'hui la mobilité dans le territoire est loin d'être satisfaisante. C'est d'ailleurs la préoccupation majeure des habitants, des actifs et des acteurs économiques.



Points forts

- La situation de Bièvre Est, territoire de transition entre la grande région urbaine grenobloise et la métropole lyonnaise
- Les deux gares du territoire qui nous relient à Grenoble et Lyon
- Des axes routiers structurants : autoroute A48 et nœud autoroutier de Colombe, RD50F transitant à travers l'Espace économique Bièvre Dauphine sur Colombe et Apprieu, axe de Bièvre
- La volonté de participer au lancement de la mobilité décarbonnée (station multi-énergies)



Points faibles

- La forte fréquentation de la RD50F et du nœud autoroutier de Colombe, avec en 2019 15.000 véhicules / jour en augmentation de 4 % par an
- La géographie du territoire : un territoire étendu, entre plaine et monts, aux villages parsemés rendant les possibilités de transport en commun limitées et coûteuses pour certaines parties du territoire
- La multiplicité des acteurs de la mobilité : SNCF, Transisère, intercommunalités, habitants...

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- développer des actions et animations en faveur de nouveaux modes alternatifs (auto-partage, vélo électrique, co-voiturage) afin de pallier les points faibles du transport en commun ;
- adhérer à une autorité organisatrice des mobilités (AOM), structure unique de gestion de la mobilité iséroise ;
- aménager des itinéraires cycles et piétons pour faciliter le déplacement entre les communes du territoire, vers Bièvre Dauphine et créer un maillage du territoire avec les intercommunalités limitrophes.

Ça commence dès aujourd'hui... avec le schéma vélo !

En 2017, l'étude de faisabilité du schéma vélo a mis en évidence 4 itinéraires cyclables. Aujourd'hui, les études avant projet de l'itinéraire n°1, axe central reliant Bévenais à Apprieu, sont lancées.

Il pourrait voir le jour dès 2020 :

Un syndicat mixte des transports en commun au niveau de la grande région grenobloise avec comme principaux interlocuteurs Grenoble Alpes Métropole, le Pays Voironnais, le Grésivaudan, la Région et le Département de l'Isère



ENJEU 4

Optimiser les ressources à l'échelle du territoire



Ce nouveau Projet de territoire marque une volonté forte de donner un cap tout en affirmant la volonté de préserver les communes.

Pour renforcer l'intercommunalité, dans un contexte de baisse des dotations de l'État, l'un des enjeux de la prochaine décennie sera d'optimiser nos ressources et notamment en mettant en commun nos efforts, entre communauté de communes et communes, pour le développement du territoire.



Points forts

- Une démarche de mutualisation d'équipements : Centre technique mutualisé au Grand-Lemps
- Une démarche de mutualisation de services ou prestations : service Autorisation des droits des sols mutualisé entre les communes, logiciels (Logiciel famille, SIMCO, ...) et prestations mutualisés (sites internet, RGPD...)
- La nomination d'un Vice-président à la mutualisation en 2017

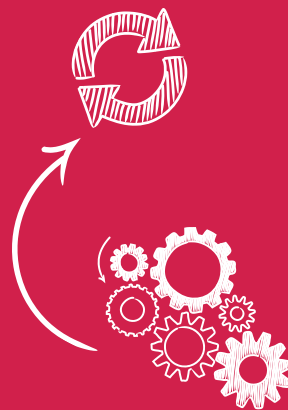


Points faibles

- L'absence de coordination des politiques fiscales sur le territoire
- Le non-aboutissement du Pacte Financier et Fiscal

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- finaliser un Pacte Financier et Fiscal ;
- renforcer les mutualisations ;
- mettre en débat des solutions structurantes : communes nouvelles par bassin, administration locale unique...



ENJEU 5

Renforcer les solidarités et la cohésion du territoire



De la petite enfance, en passant par l'enfance et la jeunesse, les familles du territoire attendent des services de qualité au plus proche de chacune d'entre elles.

Lire, regarder, s'initier, écouter, consulter, discuter, emprunter, se documenter... et se rencontrer. C'est aussi ce que propose notre médiathèque intercommunale, La Fée Verte, et son réseau de bibliothèques communales présentes sur l'ensemble du territoire.



Points forts

- Deux prises de compétence importante : Lecture publique et Développement social
- Une forte présence de Bièvre Est sur l'ensemble du territoire via sa politique famille, ses équipements existants (établissements d'accueil du jeune enfant, relais assistants maternels, lieux d'accueil parents enfants, centres socioculturels...) et à venir, maillant le territoire, et son réseau Lecture publique avec la médiathèque intercommunale La Fée verte en tête de réseau
- La présence en nombre de médecins et professionnels de la santé sur le territoire : généralistes, sophrologue, ostéopathes podologues, opticien, dentiste... qui ne font pas encore de Bièvre Est un territoire concerné par la désertification médicale



Points faibles

- Bièvre Est est un territoire à forte dominante familiale, principale cible des politiques publiques. Les minorités (jeunes et seniors) sont donc moins touchées par les politiques déployées
- Le peu d'établissements de santé présents sur le territoire : aucune maison médicale de garde (1^{er} niveau de soins et d'urgence), une seule maison de retraite au Grand-Lemps et une unité de vie à Chabons
- Conseil de développement local

Ça continue en 2020...



avec l'ouverture prévue le 1^{er} septembre du nouveau Pôle Petite Enfance sur le parc d'activités Bièvre Dauphine et le projet d'Espace de Vie Sociale sur le nord du territoire.

Focus sur l'évolution de la loi sur les MSAP : Bièvre Est a pris la compétence MSAP depuis le 1^{er} janvier 2019 mais suite à une circulaire du 1^{er} juillet 2019 les MSAP deviennent les Maisons France Services. Les Maisons France Services ont pour but d'être des guichets uniques pour les services publics en proposant des services en proximité, en un lieu unique, afin que les administrés puissent y réaliser leurs démarches.

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- déployer une politique en faveur des personnes âgées ;
- développer des maisons de services au public devenues maisons France services (MFS) ;
- déployer une politique en faveur des jeunes ;
- anticiper la désertification médicale.



ENJEU 6

Renforcer les coopérations inter-territoriales



Pays Voironnais, Bièvre Isère Communauté, Communauté d'agglomération Portes de l'Isère, Vals du Dauphiné, Grenoble Alpes Métropole, Département de l'Isère... les territoires se caractérisent encore plus aujourd'hui par la perméabilité de leurs frontières (mobilités de leurs administrés) et les enjeux communs auxquels ils sont confrontés et qui demandent indéniablement des réponses communes.



Points forts

- Des liens et partenariats déjà fortement établis avec les intercommunalités voisines :

- avec Bièvre Isère : gens du voyage, réseaux d'eau et d'assainissement ou encore transition énergétique, ...
- avec le Pays Voironnais : économie sur le parc d'activités de Bièvre Dauphine, mobilités avec le parking de covoiturage, ligne de bus reliant Rives à Renage ou encore réseaux d'eau, ...



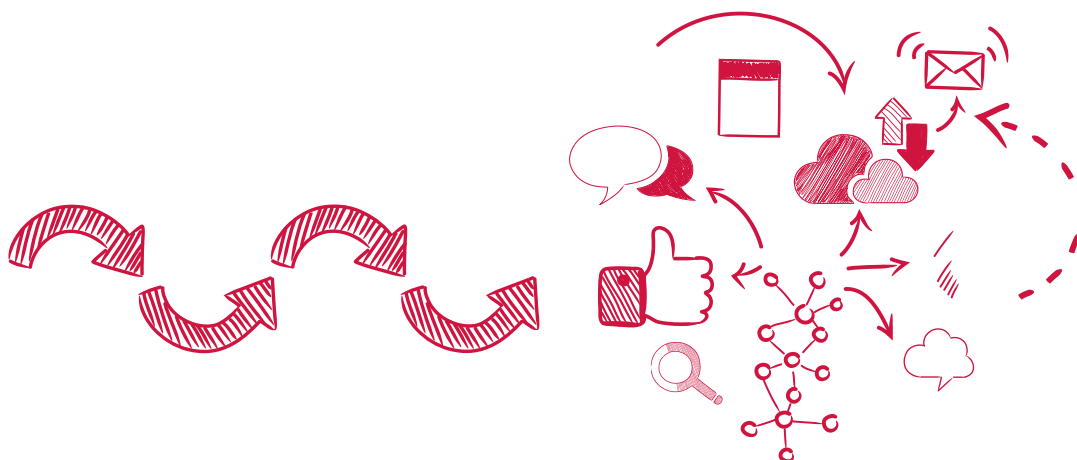
Points faibles

- La taille de Bièvre Est au regard des intercommunalités XXL voisines mais qui n'enlève en rien notre légitimité...

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :



- renforcer les coopérations inter-territoriales en matière de mobilité, d'économie, d'agriculture et de forêt



ENJEU 7

Poursuivre l'appropriation de l'outil intercommunal

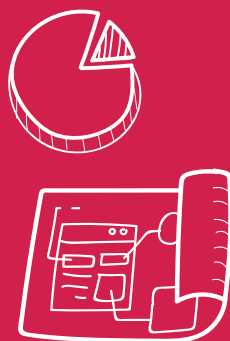


98 %

Des habitants qui ont répondu à l'enquête connaissent l'appartenance de leur commune au territoire de la communauté de communes de Bièvre Est.

Avec la place de plus en plus importante des intercommunalités dans le paysage administratif français, la question du lien et de la confiance avec les communes est devenue primordiale. Depuis les récentes réformes territoriales, de plus en plus d'élus communaux font état d'un risque de « dilution » des communes au sein des intercommunalités. Cette préoccupation est d'ailleurs confortée par les entretiens menés avec les élus municipaux des 14 communes de Bièvre Est. Pour avancer et être comprises dans leurs compétences nouvelles, il est donc indispensable que la démarche des intercommunalités soit portée par tous. Pour cela, l'enjeu sera, pour Bièvre Est, d'associer pleinement l'ensemble des 14 communes membres ainsi que l'ensemble des élus du territoire, qu'ils soient communautaires ou municipaux, à la stratégie et à l'opérationnalité des politiques choisies.

Tout en continuant de fédérer les différents acteurs du territoire (habitants, salariés, entreprises, associations, agents publics des communes et Bièvre Est...).



Points forts

► Une communication établie :

- un journal Vivre en Bièvre Est distribué dans 10.000 boîtes aux lettres ;
- un site internet www.cc-bievre-est.fr, interconnecté avec les sites des communes, plus des sites dédiés (développement économique, Lecture publique, Centres socioculturels).

► L'association des élus municipaux dans la gouvernance intercommunale via les commissions thématiques, la conférence des maires, la nomination d'un Vice-président par commune.



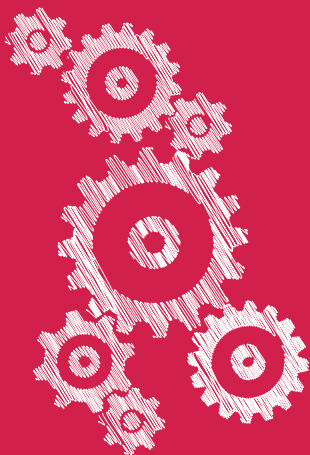
Points faibles

► Pas de service communication

- Très peu de signalétique au sein des communes
- Une méconnaissance de l'intercommunalité par une majeure partie des élus

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- améliorer la relation avec les communes
- optimiser la gouvernance
- améliorer la communication (interne et externe)



Focus sur les rencontres avec nos partenaires



Le Projet de territoire s'est également ouvert à la vision de personnalités extérieures...

Le Président de Bièvre Est a rencontré 7 partenaires institutionnels majeurs :

- ▶ Le Préfet de l'Isère, M. Beffre, et la Sous-Préfète de la Tour du Pin, M^{me} Gadou
- ▶ Le Président du Département, M. Barbier
- ▶ Le Président de la Grenoble-Alpes Métropole, M. Ferrari
- ▶ Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, M. Bret
- ▶ Le Président de Bièvre Isère Communauté, M. Neuder
- ▶ Le Président de la Communauté d'agglomération Portes de l'Isère, M. Papadopulo
- ▶ La Présidente de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, M^{me} Guillot



3 axes d'entretien

Présenter la démarche d'élaboration du Projet de territoire 2020-2030

Questionner le partenaire sur sa vision du territoire de Bièvre Est et de la communauté de communes (en interaction avec sa propre institution)

Aborder les enjeux du territoire, d'aujourd'hui et de demain, et les partenariats à développer

Ce sont également deux personnalités qualifiées investies dans le premier Projet de territoire qui ont été rencontrées :

- ▶ M. Didier Rambaud, ancien Président de Bièvre Est et actuel Sénateur de l'Isère
- ▶ M. Léger, ancien Vice-Président de Bièvre Est associé à l'élaboration du premier Projet de territoire

Que retenir de ces rencontres ?

- ▶ Des partenariats et des liens à renforcer avec BIC et la CAPV

Des partenariats à initier avec les VDD et la CAPI (ex : mobilités, développement durable)

- ▶ Constituer un « bloc intercommunal » avec BIC, la CAPI, la CAPV et les VDD pour porter des positions et des politiques communes (mobilités...) à nos territoires d'articulation situés entre Nord et Sud Isère
- ▶ Développer des projets en commun avec Grenoble-Alpes Métropole et intégrer les structures portées au niveau de la grande région urbaine grenobloise (syndicat mobilités, GIP relatif au foncier...)
- ▶ Une vision très positive du Département sur Bièvre Est et une volonté de mieux positionner l'intercommunalité sur des projets tels que le déploiement de la marque is(h)ere, le tourisme...
- ▶ La vision du Préfet : 3 enjeux primordiaux pour l'avenir (les mobilités, l'urbanisme et la préservation des sols et de l'agriculture, la question des services et des centre-bourgs)

Les perspectives

Avant les élections municipales de mars 2020

Vote du Projet de territoire au conseil
communautaire du 16 décembre 2019



Pour une mise en place
après les élections municipales 2020



OBJECTIF BIÈVRE EST!

2020-2030 Un territoire, notre avenir

Après les élections municipales de mars 2020

Présentation du Projet de territoire et de ses 7 enjeux
auprès de l'ensemble des élus du territoire
(communautaires et municipaux), des agents publics,
des habitants et des acteurs économiques



Travail d'approfondissement de chacun des 7 enjeux
par les élus communautaires et municipaux et déclinaison
en objectifs



Déclinaison des objectifs en fiches action



Formalisation du Projet de territoire



2020-2030 : Mise en œuvre par les services de Bièvre Est

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Parc d'activités Bièvre Dauphine - 1352, rue Augustin Blanchet - 38690 Colombe
Tél : 04 76 06 10 94 - contact@cc-bievre-est.fr



Papier recyclé

ANNEXE 08



Votre avis nous interesse...

Tous les 4 ans, les équipements socioculturels du territoire de Bièvre Est, Lucie Aubrac, Ambroise Croizat et l' Espace de Vie Sociale Nord sont soumis au renouvellement de leur projet social dans le cadre d'une démarche guidée par la caisse des allocations familiales.

Ce temps de réflexion doit permettre de faire évoluer nos services, c'est pourquoi, nous avons besoin de vous poser quelques questions afin de mieux mesurer vos attentes.

Cela ne vous prendra que 5 minutes !

Merci de votre participation.



A. Sur quelle commune habitez-vous ?

Une seule réponse possible

- | | | | | | |
|----------------------------------|--|---|-----------------------------------|---|----------------------------------|
| ☐ Apprieu | ☐ Beaucroissant | ☐ Bévenais | ☐ Bizonnes | ☐ Burcin | ☐ Châbons |
| ☐ Colombe | ☐ Eydoche | ☐ Flachères | ☐ Izeaux | ☐ Le Grand-Lemps | |
| ☐ Oyeu | ☐ Renage | ☐ Saint Didier de Bizonnes | ☐ Autre | | |

B. Connaissez-vous les équipements socioculturels du territoire de Bièvre Est ?

- ☐ Oui ☐ Non

le(s)quel(s) ? *Plusieurs réponses possibles*

- | | |
|--|--|
| ☐ Espace de vie sociale | ☐ Centre socioculturel Lucie Aubrac |
| ☐ Centre socioculturel Ambroise Croizat | |

C. Utilisez-vous un service petite enfance (0-3 ans) ?

- ☐ Oui ☐ Non

le(s)quel(s) ? *Plusieurs réponses possibles*

- | | | |
|--|--|---|
| ☐ Crèches | ☐ Assistantes Maternelles | ☐ Relais Assistantes Maternelles |
| ☐ Lieux d'Accueil Enfant-Parent (Cocon/ Arbre à Bulles) | ☐ Autre(s) : | |
-

Pour ce service, quel est votre niveau de satisfaction ? *Une seule réponse possible*

- ☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Avez-vous d'autres attentes ?

.....

D. Utilisez-vous un accueil enfance (3-12 ans) ?

☐ Oui

☐ Non

le(s)quel(s) ? *Plusieurs réponses possibles*

☐ Accueil de Loisirs

☐ Accompagnement à la scolarité

☐ Garderie Périscolaire

☐ Séjours

☐ Autre(s) :

Pour ces accueils, quel est votre niveau de satisfaction ? *Une seule réponse possible*

☐ Très satisfait

☐ Satisfait

☐ Indifférent

☐ Peu Satisfait

☐ Pas du tout Satisfait

Avez-vous d'autres attentes ?
.....

E. Utilisez-vous un accueil jeunesse (12-18 ans) ?

☐ Oui

☐ Non

Le(s)quel(s) ? *Plusieurs réponses possible*

☐ Local Jeunes / Accueil de loisirs

☐ Accompagnement à la scolarité

☐ Séjours

☐ Autre(s) :

Pour ces accueils, quel est votre niveau de satisfaction ? *Une seule réponse possible*

☐ Très satisfait

☐ Satisfait

☐ Indifférent

☐ Peu Satisfait

☐ Pas du tout Satisfait

Avez-vous d'autres attentes ?
.....

F. Participez-vous à des activités adultes ou familles ?

☐ Oui

☐ Non

le(s)quelle(s) ? *Plusieurs réponses possibles*

☐ Sorties / Week-end

☐ Ateliers tricot / couture / cuisine

☐ Ateliers Parents-Enfants

☐ Conférences / débats

☐ Collectifs (I5aine / renc'art / famille)

☐ Autre(s) :

Pour ces activités, quel est votre niveau de satisfaction ? *Une seule réponse possible*

☐ Très satisfait

☐ Satisfait

☐ Indifférent

☐ Peu Satisfait

☐ Pas du tout Satisfait

Avez-vous d'autres attentes ?
.....

G. Participez-vous à des évènements culturels sur le territoire ?

☐ Oui

☐ Non

le(s)quelle(s) ? *Plusieurs réponses possibles*

☐ I5aine contre les discriminations

☐ Renc'art de rue

☐ Soirées ciné

☐ Ticket culture

☐ Autre(s) :

Pour ces activités, quel est votre niveau de satisfaction ? *Une seule réponse possible*

☐ Très satisfait

☐ Satisfait

☐ Indifférent

☐ Peu Satisfait

☐ Pas du tout Satisfait

Avez-vous d'autres attentes ?
.....

H. Acceptez-vous de nous laisser vos coordonnées ?

Téléphone :

@ :

ANNEXE 09

Guide d'entretien

Mots clés de présentation :

- CS / Renouvellement Projet
- Recueillir avis / Préoccupations habitants
- Rencontre
- Remerciements / 5 minutes

A – Vous (facultatif)

☐ Homme ☐ Femme

Prénom :

Nom :

1. Age :

☐ 11-14 ☐ 15-17 ☐ 18-25 ☐ 25-35
☐ 35-45 ☐ 45-60 ☐ 60-70 ☐ + 70

2. Foyer Familial :

☐ Seul(e) ☐ En couple

Nb d'enfants :

Age : ☐ 0/3 ☐ 4/6 ☐ 7/11
☐ 12/14 ☐ 15/17 ☐ +18

3. Lieu d'habitation : Si oui à entourer sur la carte

Depuis combien de temps :

Pour quelles raisons vous êtes-vous installé dans votre commune ? Plusieurs réponses possibles

☐ Bon emplacement ☐ Prix ☐ Calme ☐ Paysages
☐ Pour suivre ma famille ☐ Par contraintes ☐ Autres :

Il existe 3 bassins de vie sur votre territoire, le saviez -vous ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, pourriez vous l'entourer ?

4. Situation Personnelle :

Vous / **Votre conjoint(e)**

Lieu de Travail (ou d'étude) : / Lieu de Travail (ou d'étude) :

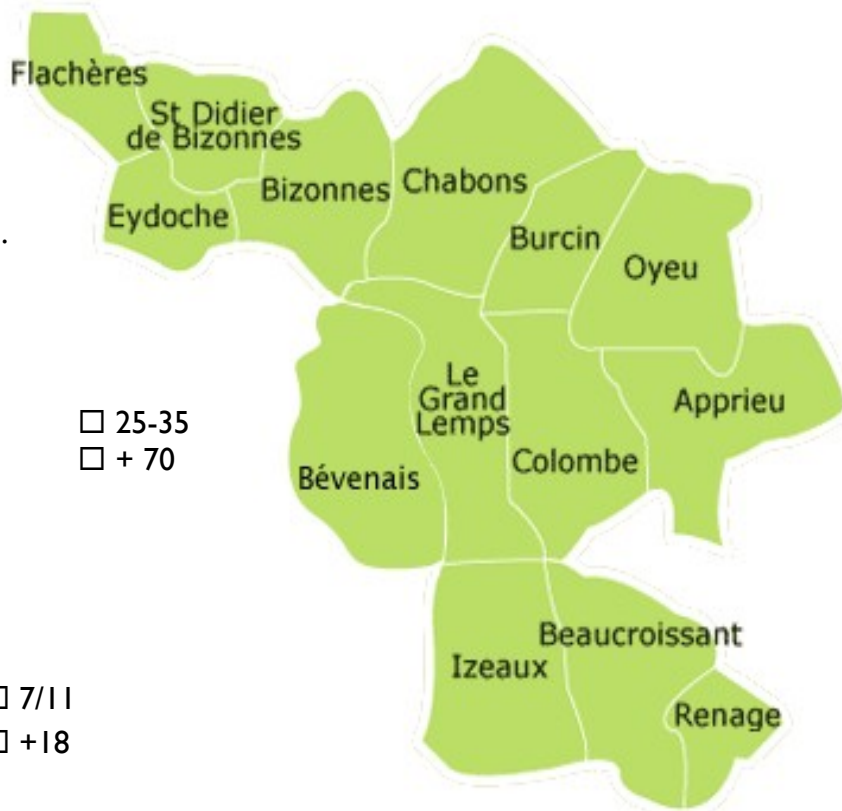
Moyen de transport : / Moyen de transport :

Temps de transport : / Temps de transport :

5. Durant cette période de crise sanitaire, habiter sur ce territoire était selon vous plutôt :

☐ Un privilège ☐ Une contrainte ☐ Pareil qu'ailleurs ☐ Autres

Pourquoi ?
.....
.....



B - Vous et votre territoire

6. Parmi ces 15 qualificatifs, comment considérez-vous votre territoire ? Entourez 3 qualificatifs
Agréable - Animé - Banal - Beau - Bruyant - Calme - Charmant - Ennuyeux - Éteint - Figé - Pénible - Quelconque - Serein - Tranquille - Vivant

7. Sur une échelle de 1 à 10 quelle note attribuez-vous à la qualité des services sur votre territoire ?

8. Êtes-vous satisfait(e) des services de proximité sur votre territoire ?

☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Pourquoi ? (besoins particuliers)
.....

9. Êtes-vous satisfait(e) des activités sportives et/ou de loisirs sur votre territoire ?

☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Pourquoi ? (besoins particuliers)
.....

Sur quelle(s) commune(s) pratiquez-vous vos activités sportives et/ou de loisirs ? *Plusieurs réponses possibles*
.....

10. Êtes-vous satisfait(e) de l'offre culturelle sur votre territoire ?

Activités ou animations artistiques, festivals, fêtes, évènement etc...

☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Pourquoi ?
.....

11. Êtes-vous satisfait(e) de l'offre et des services pour l'enfance (-12ans) sur votre territoire ?

☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Pourquoi ?
.....

12. Êtes-vous satisfait(e) de l'offre et des services pour la jeunesse (12-17ans) sur votre territoire ?

☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Pourquoi ?
.....

13. Participez-vous à la vie sociale de votre territoire ? Plusieurs réponses possibles

☐ Vie professionnelle ☐ Vie associative (bénévolat) ☐ Vie politique
☐ Participation ponctuelle à des évènements ☐ Autres :

14. Si non, pour quelles raisons participez-vous peu à la vie sociale, ? Plusieurs réponses possibles

☐ Je n'ai pas le temps ☐ Cela ne m'intéresse pas ☐ Je manque d'informations
☐ Je ne me sens pas concerné(e). ☐ Je suis trop jeune ☐ Autres :

15. Quels sont les services dont vous auriez besoin ?

.....
et plus particulièrement durant cette crise sanitaire ?
.....
Pourquoi ?
.....

C - Vous et les équipements socioculturels du territoire

16. Savez-vous qu'il existe des équipements Socioculturels sur le territoire ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, le(s)quel(s) ? ☐ Ambroise Croizat ☐ Lucie Aubrac ☐ EVS Nord

17. Savez-vous ce qu'est un équipement socioculturel ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, 3 mots clés pour qualifier un équipement Socioculturel :

.....

18. A votre avis, un équipement socioculturel est :

☐ Indispensable

☐ Utile

☐ Inutile

Pourquoi ?

19. Selon vous, qui fréquente un équipement socioculturel ?

.....

20. Pensez-vous qu'ils soient bien indiqués, sur leur commune de résidence ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Sans avis

21. Connaissez-vous les activités proposées par les équipements Socioculturels ?

☐ Oui

☐ Non

22. Est-ce que vous ou un membre de votre famille pratique une activité proposée par un des équipements Socioculturels ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, dans lequel ?

☐ Ambroise Croizat

☐ Lucie Aubrac

☐ EVS Nord

Quelle(s) activité(s) ?

Petite Enfance :

Enfance (4-12 ans) :

Jeunesse (12-17 ans) :

Familles / Adultes :

Pourquoi ?

D - Si vous êtes un usager régulier, dans votre équipement socioculturel :

23. Êtes-vous suffisamment informé sur la vie des équipements socioculturels ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, comment ?

☐ Sites Internet (CCBE / mairies)

☐ Réseaux sociaux

☐ Mailing

☐ Newsletters

☐ Brochures : annuelle / trimestrielle / magazine

☐ Affiche/Fly

☐ Panneaux lumineux

☐ Bouches à Oreilles

☐ Dans les centres socioculturels

☐ Accueils de Loisirs

☐ Mairies

☐ Par l'école et si oui, laquelle :
.....

24. Les jours et horaires d'accueil vous conviennent-ils ? ☐ Oui ☐ Non

Si non, quelles propositions :

25. Quand vous venez ou téléphonez à l'accueil de votre équipement socioculturel,

	Accueil physique		Accueil téléphonique	
Vous sentez-vous bien accueilli ?	☐ Oui	☐ Non	☐ Oui	☐ Non
Vous sentez-vous écouté ?	☐ Oui	☐ Non	☐ Oui	☐ Non
Trouver-vous les réponses à vos questions ?	☐ Oui	☐ Non	☐ Oui	☐ Non

26. Trouvez-vous l'espace d'accueil convivial ? ☐ Oui ☐ Non

Propositions d'amélioration :

.....
.....

27. Si vous êtes concernés, est-ce que les activités et/ou les projets proposés aux enfants (0-12 ans) répondent à vos besoins ?

☐ Pleinement ☐ Suffisamment ☐ Pas suffisamment ☐ Trop peu ☐ Pas du tout

Pourquoi ?

- Accueil : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Équipe : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Volume et fréquence d'ouverture : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Horaires : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Qualité des activités : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Diversité des propositions : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Tarifs : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Autres raisons

Propositions d'amélioration :

.....
.....

28. Si vous êtes concernés, est ce que les activités et/ou les projets jeunesse (12-17 ans) répondent à vos attentes ?

☐ Pleinement ☐ Suffisamment ☐ Pas suffisamment ☐ Trop peu ☐ Pas du tout

Pourquoi ?

- | | | | |
|-------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| • Accueil : | ☐ Bon | ☐ Moyen | ☐ Faible |
| • Équipe : | ☐ Bon | ☐ Moyen | ☐ Faible |
| • Volume et fréquence d'ouverture : | ☐ Bon | ☐ Moyen | ☐ Faible |
| • Horaires : | ☐ Bon | ☐ Moyen | ☐ Faible |
| • Qualité des activités : | ☐ Bon | ☐ Moyen | ☐ Faible |
| • Diversité des propositions : | ☐ Bon | ☐ Moyen | ☐ Faible |
| • Tarifs : | ☐ Bon | ☐ Moyen | ☐ Faible |
| • Autres raisons | | | |

Propositions d'amélioration :

.....

.....

29. Si vous êtes concernés, est ce que les activités et/ou les projets proposés à destination de la famille répondent à vos attentes ?

☐ Pleinement ☐ Suffisamment ☐ Pas suffisamment ☐ Trop peu ☐ Pas du tout

Pourquoi ?

- | | | | |
|-------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| • Accueil : | ☐ Bon | ☐ Moyen | ☐ Faible |
| • Équipe : | ☐ Bon | ☐ Moyen | ☐ Faible |
| • Volume et fréquence d'ouverture : | ☐ Bon | ☐ Moyen | ☐ Faible |
| • Horaires : | ☐ Bon | ☐ Moyen | ☐ Faible |
| • Qualité des activités : | ☐ Bon | ☐ Moyen | ☐ Faible |
| • Diversité des propositions : | ☐ Bon | ☐ Moyen | ☐ Faible |
| • Tarifs : | ☐ Bon | ☐ Moyen | ☐ Faible |
| • Autres raisons | | | |

Propositions d'amélioration :

.....

.....

30. Savez-vous qu'il existe dans votre équipement socioculturel des collectifs d'habitants qui portent des projets et/ou des évènements à destination de la population ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

E - Envie d'être acteur, de s'investir ?

31. Avez-vous envie de participer à la vie des équipements Socioculturels ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, pour : ☐ Coup de main ☐ Élaboration d'une action ☐ réflexion aux projets

Dans quel secteur : ☐ Petite Enfance ☐ Enfance ☐ Jeunesse ☐ Famille/Adulte :

@ :

① :

Souhaitez -vous être informé des actions et projets des CS ? ☐ Oui ☐ Non

@ :

ANNEXE 10

Recueil Fiches Actions

Travail en cours

CENTRE SOCIOCULTUREL

Ambroise Croizat

2022-2025

Liste des fiches actions Ambroise Croizat 17-20

N°	Intitulé	Secteur(s) porteur(s)	Situation pour PS 22-25
1	Accueil	Ac. - Dir.	A faire évoluer
2	Accueil de loisirs enfance - Séjours	Enf.	A conserver
3	Lieu d'Accueil Enfants Parents	Fam.	A conserver
4	Passerelle petite enfance/enfance	Enf. - Fam.	Abandonner
5	Sorties et séjours familles	Fam.	A conserver
6	Animations en familles (Ateliers parents-enfants et grands jeux)	Fam.	A faire évoluer
7	Animations hors les murs	Tous les secteurs	A faire évoluer
8	Ticket Culture	Tous les secteurs	A conserver
9	Collectif enfance	Enf.	A conserver
10	Cycle parentalité	Fam.	A conserver
11	Ateliers socioculturels	Enf. - Jeu. - Fam.	A faire évoluer
12	Collectif familles	Fam.	A conserver
13	Formation BAFA	Jeu.	A conserver
14	Accompagnement scolaire	Jeu.	Abandonner
15	Action avec le collège	Jeu.	A conserver
16	Accueil de loisirs jeunes et séjours	Jeu.	A conserver
17	Passerelle Enfance Jeunesse	Enf. - Jeu.	A faire évoluer
18	Accueils libres	Jeu.	A conserver
19	Futsal	Jeu.	A conserver
20	Action d'intérêt collectif (AIC)	Jeu.	A conserver
21	Collectif jeunesse	Jeu.	A faire évoluer
22	Ateliers pour adultes	Dir.	A remplacer
23	Lire Écrire parler Français	Fam.	Abandonner
24	Accompagnement des bénévoles	Dir.	A conserver
25	Quinzaine contre les discriminations	Tous les secteurs	A faire évoluer
26	Carnaval	Tous les secteurs	A faire évoluer
27	Marché solidaire	Tous les secteurs	A faire évoluer
28	Groupe de veille sociale	Tous les secteurs	A faire évoluer
29	Accompagnement de la vie associative	Dir.	A conserver
30	Coordination d'événements locaux	Dir.	A faire évoluer
31	Parent'aise	Fam.	Abandonner
32	Collectif Ambroise Croizat	Dir.	A faire évoluer

Secteur(s) porteur(s) :

- Ac. : Accueil
- Dir. : Direction
- Enf. : Enfance
- Fam. Famille
- Jeu. : Jeunesse

Fiche action N°3 : Lieu d'Accueil Enfants Parents

1. Orientation(s) et objectifs opérationnels liés

- Orientation N°1 : Faire du CSC un lieu de co-éducation
 - Objectif opérationnel : Proposer des animations et des services favorisant les liens inter et intra-familiaux
 - En créant des temps privilégiés entre parent, grand-parent et enfant
 - En favorisant des moments de partages agréables et adaptés en famille élargie et en groupe (effet miroir)
 - En accompagnant, soutenant, facilitant les rapports parents enfants

2. Objectifs de l'action

- Développer l'éveil et la socialisation du jeune enfant
- Promouvoir la rencontre entre pairs (les professionnels entre eux et les parents entre eux)
- Conforter les liens existants et rassurer sur les compétences de chacun

3. Descriptif

Le LAEP Sud a ouvert ses portes en novembre 2016. Il vient compléter les différents types d'accueil petite enfance. L'accès au lieu est gratuit, anonyme et sans inscription. Les familles peuvent venir et repartir à n'importe quel moment. Le lieu prône la confidentialité tant par les familles accueillies que par les professionnels accueillant.

À des fins statistiques et de bilan, il est tout de même demandé quelques renseignements : prénoms et âges des enfants, lien familial entre adulte et enfant et commune de provenance.

Lors de ce temps, les enfants restent sous la vigilance et la responsabilité du parent accompagnant. Des espaces de jeux sont à disposition des familles. Un espace avec des livres, magazines, articles, plaquettes est en libre accès pour le public le temps de l'accueil.

4. Public visé

- Les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un membre de leur famille ainsi qu'aux futurs parents. On constate sur le territoire que beaucoup de jeunes parents se sentent isolés. Nombreux sont des primo-accédants à la propriété et se sont éloignés de leur famille. Ils ne bénéficient donc pas ou peu de soutien.

5. Lieux

Deux lieux :

- Izeaux : Salle du Mail
- Renage : Salle du RAM, à côté de la Salle du 19 Mars

6. Date et fréquence

- Les jeudis de 9h30 à 11h.
- Une fois tous les 15 jours en alternance entre les 2 communes, en dehors des périodes de vacances scolaires.

7. Moyens (humains, matériel, communication)

- Humains : L'équipe du LAEP est pluridisciplinaire. Elle est composée d'une Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF), d'une Éducatrice de Jeunes Enfants (EJE) et d'une Responsable de Secteur Enfance. À chaque séance, 2 accueillantes minimum seront présentes. Des bénévoles pourront venir compléter cette dernière. L'équipe accueille et facilite les échanges par l'écoute, la disponibilité et la convivialité. Elle rappelle les règles et est garante du cadre. Elle peut être un relais de l'information pour tous les projets de la Communauté de Communes et alentours concernant la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la famille.
- Matériels : Matériel spécifique petite enfance (déjà sur place, partagé avec le RAM), des livres ou documentations spécifiques
- Financier : PS LAEP
- Communication
 - Un fly, disponible à l'accueil des différentes structures (EAJE, CSC, CCBE, Mairies)
 - Dans l'agenda du site Bièvre Est
 - Sur le site mon enfant.fr de la CAF
 - Dans la plaquette petite enfance

8. Évaluation

Objectifs de l'action	Critères	Indicateurs	Outils de recueils des indicateurs prévu
Développer l'éveil et la socialisation du jeune enfant	Eveil et socialisation des enfants	Evolution des enfants, interactions, comportement	Observations, bilans périodiques et analyse de la pratique

Promouvoir la rencontre entre pairs (les professionnels entre eux et les parents entre eux)	Les rencontres	Leur nombre, nature des échanges	Observations, bilans périodiques
Conforter les liens existants et rassurer sur les compétences de chacun	Les liens intra et inter familiaux	Nature des liens et leurs évolutions	Observation, bilan équipe et avec les participants

Fiche action N°5 : Sorties et séjours familles

1. Orientation(s) et objectifs opérationnels liés

- Orientation N°1 : Faire du CSC un lieu de co-éducation
 - Objectif opérationnel : Proposer des animations et des services favorisant les liens inter et intra-familiaux
 - En créant des temps privilégiés entre parent, grand-parent et enfant
 - En favorisant des moments de partages agréables et adaptés en famille élargie et en groupe (effet miroir)
- Orientation N°1 : Faire du CSC un lieu de co-éducation
 - Objectif opérationnel : Mobiliser les parents pour les rendre acteurs
 - En favorisant et en mettant en avant les potentialités de chaque parent

2. Objectifs de l'action

- Créer et consolider des liens inter et intrafamiliaux
- Découvrir de nouveaux lieux et activités à des tarifs abordables
- Permettre à des familles de s'investir dans l'organisation d'une sortie ou d'un séjour afin de les valoriser

3. Descriptif

Les sorties et séjours en famille sont organisés en fonction des souhaits des familles émis lors des collectifs ou des animations (ateliers parents / enfants, grands jeux en famille, repas partagés, sorties, séjours ...).

Ensuite, des groupes de travail composés de familles volontaires et de la référente famille prennent le relais pour monter le projet. Lors de ces temps de rencontre, nous pouvons aborder plusieurs notions : budget, contraintes logistiques, rythme des enfants ... C'est donc un excellent support pour travailler sur la parentalité et la vie quotidienne.

Selon le lieu, les sorties peuvent s'effectuer en transport en commun ou en covoiturage.

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence, certaines sorties se font en collaboration avec les familles et la référente famille du centre Lucie Aubrac.

Plusieurs temps d'échanges ont lieu avec les familles au cours de la sortie ou du séjour, notamment lors des trajets et des repas. De nombreux thèmes peuvent y être abordés : éducation, parentalité, idées pour les prochaines animations... Une évaluation est effectuée avec les familles participantes puis avec le groupe de travail.

4. Public visé

- Familles du territoire

5. Lieux

- Départ du centre Ambroise Croizat
- Lieu de sortie à 1h30 maximum en transport en commun et 30 min en covoiturage
- Lieu de séjour limité aux régions limitrophes et répondant aux conditions du dispositif VSC

6. Date et fréquence

- 1 séjour par an
- 5 sorties par an

7. Moyens (humains, matériel, communication)

- Moyens (humains, matériel, partenaires, communication)
 - Humains : référente famille, bénévoles et autre professionnel pour le séjour
 - Matériels : appareil photo, trousse de secours...
 - Communication : plaquette, site internet, panneau lumineux, communication orale
- Résultats attendus
 - Sorties et séjours appréciés par les familles
 - Temps privilégié entre les membres de la famille
 - Création de lien entre les familles
 - Mixité sociale et culturelle
- Mesure du niveau d'engagement du public visé
 - Présence, consommation services ou activités

- Contribution momentanée à une activité ou un projet collectifs
- Implication dans une instance d'information ou de consultation
- Collaboration performante et prise de responsabilité
- Contribution au processus de décision

8. Évaluation

Objectifs de l'action	Critères	Indicateurs	Outils de recueils des indicateurs prévu
Créer et consolider des liens inter et intrafamiliaux	Échange entre les familles et en famille Fidélisation des familles	Nombre, nature, régularité Régularité de la présence des familles	Statistiques Bilans collectif familles questionnaire
Découvrir de nouveaux lieux et activités à des tarifs abordables	Lieux découverts Tarifs pratiqués	Nombre, diversité Au QF ou unique ? QF des participants	Statistiques Bilans Collectif familles
Permettre à des familles de s'investir dans l'organisation d'une sortie ou d'un séjour afin de les valoriser	Investissement des familles dans l'organisation	Nombre de familles Durée de l'investissement Nature de l'investissement (présence au réunion ou démarche engagée...)	Observation Bilans Collectif familles

Fiche action N°12 : Collectif familles

1. Orientation(s) et objectifs opérationnels liés

- Orientation N°3 : **Encourager la citoyenneté**
 - Objectif opérationnel : Permettre un cadre structurant pour inciter des dynamiques collectives
 - En encourageant les familles à être actrices de projets collectifs les concernant par le biais de temps d'échanges, d'animations de groupe
 - En offrant un espace d'expression bienveillant et libre des habitants en créant un lien de confiance valorisant leurs ressources internes
 - En accompagnant l'engagement des habitants pour les amener de projets individuels à des projets collectifs

2. Objectifs de l'action

- Encourager les familles à être actrices de projets collectifs les concernant
- Valoriser les potentialités des habitants afin qu'ils deviennent initiateurs et acteurs de projets collectifs
- Permettre aux familles d'évoluer dans différents niveaux d'engagements

3. Descriptif

La place des habitants est au cœur du fonctionnement d'un centre socioculturel. De plus, cette notion se trouve renforcée par la circulaire CNAF de juin 2012. Il s'agit donc de renforcer la participation des habitants au sein de nos centres socioculturels par le biais de collectifs.

Les collectifs famille ont pour but d'accompagner les projets de l'année (animations, sorties...).

Deux à trois collectifs famille ont lieu dans l'année. Ils regroupent en moyenne une soixantaine de personnes. Ils visent principalement à recueillir des idées d'animations (ateliers parents / enfants, grands jeux...), de sorties ou de séjours mais aussi des questionnements liés à la parentalité, à l'éducation ou la vie quotidienne.

Cette collecte de propositions permet la mise en place de groupe de travail sur les idées sélectionnées lors du collectif. Selon l'activité et le thème choisi, ces groupes peuvent être composés de deux à une dizaine de personnes volontaires.

Les collectifs sont toujours animés de manière ludique, notamment en raison de la présence des enfants, et peuvent prendre la forme de repas partagés, de grands jeux ou d'activités créatives.

4. Public visé

- Familles du territoire

5. Lieux

- Centre Ambroise Croizat

6. Date et fréquence

- 2-3 collectifs par an suivis de nombreux temps pour les groupes de travail

7. Moyens (humains, matériel, communication)

- Moyens (humains, matériel, partenaires, communication)
 - Moyens humains : référente famille, bénévoles, intervenants et autres professionnels (durant le collectif)
 - Matériel : fournitures, appareil photo, trousse de secours
 - Communication : flyers, site internet, panneau lumineux, communication orale

8. Évaluation

Objectifs de l'action	Critères	Indicateurs	Outils de recueils des indicateurs prévu
Encourager les familles à être actrices de projets collectifs les concernant	Participation des habitants	Nb présents, Nb qui ont participé à la réflexion, organisation	Statistiques Bilans
Valoriser les potentialités des habitants afin qu'ils deviennent initiateurs et acteurs de projets collectifs	Valorisation des bénévoles	Implication des l'activité conduite Satisfaction des bénévoles Article de presse et site internet	Échanges Bilans
Permettre aux familles d'évoluer dans différents niveaux d'engagements	Evolution du niveau d'engagement des membres du collectif	Échelle du niveau d'engagement du public visé/membre du collectif	Échanges Bilans Observations

Fiche action N° 20 : Action d'intérêt collectif (AIC)

1. Orientation(s) et objectifs opérationnels liés

- Orientation N°3 : **Encourager la citoyenneté**
 - Objectif opérationnel : Faire émerger des compétences collectives
 - En permettant aux jeunes de vivre un lieu d'expérimentation
 - En proposant des temps de valorisation des compétences
 - Objectif opérationnel : Favoriser la participation habitante
 - En rendant les jeunes acteurs de leur loisirs

2. Objectifs de l'action

- Valoriser l'investissement des jeunes au travers le maintien du patrimoine local
- Offrir l'opportunité aux jeunes de découvrir le monde du travail
- Permettre aux jeunes de financer une ou des activités grâce à l'action collective

3. Descriptif

L'AIC est organisée sous convention entre la Communauté de Commune et la Commune

En amont de l'AIC une rencontre entre la commune et le centre socioculturel Ambroise Croizat permet de définir la nature de l'activité à effectuer et les objectifs communs. Cette rencontre permet aussi d'organiser de façon pratique l'arrivée des jeunes pour cette expérience auprès de professionnels.

Conseillés par le personnel technique des communes au cours du temps imparti, les jeunes sont formés et encadrés pour la réalisation de différentes missions qui leur sont confiées.

L'animateur référent valorisé l'initiative de l'action et accompagne les jeunes avec pédagogie et disponibilité sur les différents temps de la journée.

L'argent récolté par les jeunes participants à l'AIC, est mis à disposition pour le financement des activités de loisirs organisées dans le cadre des séjours ou de « l'accueil jeunes ».

4. Public visé

- Collégiens et Lycéens du territoire. Ce sont bien souvent des jeunes que nous avons repérés et pour qui nous proposons l'AIC pour le cadre que cette action procure.

5. Lieux

- Centre socioculturel Ambroise Croizat

6. Date et fréquence

- Périodes de vacances scolaires

7. Moyens (humains, matériel, communication)

Moyens

- Humains : Personnel technique communal, équipe du centre socioculturel Ambroise Croizat
- Matériels : Matériel technique communal et pédagogique
- Financiers : CAF, Familles, CCBE
- Communication : Plaquettes CCBE, site internet.

8. Évaluation

Objectifs de l'action	Critères	Indicateurs	Outils de recueils des indicateurs prévu
Valoriser l'investissement des jeunes au travers le maintien du patrimoine local	Valorisation des jeunes Maintien du patrimoine	Article de presse et site Inauguration sur les fins d'actions Evolution du patrimoine	Statistiques Bilan Collectif jeunes
Offrir l'opportunité aux jeunes de découvrir le monde du travail	Découverte du monde du travail	Relation au personnel des communes (services techniques) Intérêt et investissement des jeunes	Statistiques Bilan Collectif jeunes
Permettre aux jeunes de financer une ou des activités grâce à l'action collective	Financement des activités par les AIC	Présence des jeunes lors des activités Récurrence des présences Investissement dans la durée	Statistiques Bilan Collectif jeunes

ANNEXE I I



Socle éducatif

ACCUEILS
CENTRES
SOCIOCULTURELS

ENFANCE
JEUNESSE
FAMILLE

Des valeurs à défendre

Valeurs [sociologie] attributs et perceptions qu'une personne partage avec des membres de son groupe social ou culturel – éléments constitutifs d'une « morale » donnant aux individus les moyens de juger leurs actes et de construire une éthique personnelle – ensemble pouvant orienter les actions des individus dans une société en fixant des buts et des idéaux

La socialisation

Processus par lequel un individu (enfant ou adulte) intériorise les divers éléments de la culture environnante (valeurs, normes, codes symboliques et règles de conduite) et s'intègre dans la vie sociale.

Permettre à nos publics, enfance et jeunesse, d'intérioriser les valeurs, les normes, les codes symboliques et les règles de conduite de notre société ne peut se réaliser qu'au travers d'une coéducation.

Hygiène, langage, comportement : les règles élémentaires d'un accueil de loisirs sont assumées par son personnel éducatif, mais elles se réalisent dans la continuité et en complément des autres espaces socialisants, la famille étant le cadre primaire de la socialisation mais également l'école et la petite enfance.

Les accueils de loisirs permettent l'apprentissage et le développement de la capacité de l'enfant à vivre en collectivité dans un contexte favorable. Cette capacité se manifeste plus ou moins spontanément selon les individus.

L'accueil de loisirs permet un accompagnement à la carte en développant

des comportements favorables, agissant sur le groupe, favorisant la collaboration, la solidarité, l'écoute, la communication bienveillante, le respect de l'autre...

Le lien social

Ensemble des rapports sociaux, appartenances, affiliations ou relations, qui unissent des individus ou des groupes sociaux entre eux - Le lien social représente la force qui lie entre eux les membres d'une communauté sociale, d'une association, d'un milieu social.

Dans la continuité de la socialisation, sur nos équipements socioculturels, il est essentiel d'organiser, de planifier de nombreux temps collectifs pour que **nos publics multiplient les rencontres et développent ainsi leurs aptitudes à communiquer vers l'extérieur** et/ou entre les membres d'une famille. Ils doivent faire l'expérience des différents niveaux d'échanges : la concertation, la coopération, la réciprocité, le don contre-don, la mutualisation etc.

La citoyenneté

Fait pour un individu, d'être reconnu officiellement comme citoyen, c'est-à-dire membre d'une ville, ou plus généralement d'un état. La citoyenneté selon la constitution française comporte des droits et des devoirs

Développer la citoyenneté avec nos publics, c'est leur permettre d'intégrer la notion de droits et de devoirs. Cette porte d'entrée permet de questionner le cadre commun, celui qui nous permet de faire société, de vivre ensemble. Développer la citoyenneté c'est également questionner le sens ou l'impact d'une décision sur notre société, c'est apprendre à débattre, à argumenter, à donner son avis, à prendre position, afin de s'exercer à l'une des libertés fondamentales de la République française : la liberté d'expression.

L'ensemble des lieux d'accueils dans les centres socioculturels sont des espaces favorables à l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie.

Notre personnel éducatif envisage son action dans une démarche citoyenne, en développant l'écoute, la tolérance, l'ouverture à l'autre, l'acceptation des différences...

Il comprend également le sens profond de la laïcité et manifeste son désaccord avec toute forme de prosélytisme.

L'écocitoyenneté

Conscience écologique d'un individu, qui implique pour lui des droits et des devoirs par rapport à l'environnement naturel dans lequel il vit - démarche qui répond aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures.

Développer la conscience écologique de nos publics, c'est proposer des actions qui permettent la prise de conscience du lien inamovible entre l'être humain et la nature. L'être humain a besoin de la nature pour vivre, mais aussi parce que l'être humain est nature... Développer la conscience écologique de nos publics, c'est permettre l'observation de l'impact néfaste de l'activité humaine sur son environnement naturel.

Ensemble, nous envisagerons une démarche écocitoyenne qui considère la nature comme prioritaire sur nos droits. Face à la nature, nous

n'avons aucun droit, que des devoirs ! Parce que les enfants restent partiellement préservés des influences économiques du monde des adultes, les accueils de loisirs sont des lieux propices à la prise de conscience des sujets environnementaux et à l'engagement vers le développement durable. Il n'est jamais trop tard pour changer et faire évoluer ses pratiques et ses modes de consommation. À l'image du colibri, « faire sa part » c'est transmettre des comportements respectueux de notre environnement naturel. Dans nos équipements socioculturels, **nous adoptons des gestes simples du quotidien** : réduire la consommation d'énergie, éviter le gaspillage, trier pour mieux recycler, respecter les saisons, privilégier les modes de déplacement doux...



L'épanouissement personnel

Chemin qui conduit à une version améliorée de chaque individu selon sa propre définition. Ainsi, pour chaque individu, il est indispensable d'identifier ses valeurs personnelles et fondamentales, ses centres d'intérêts profonds pour lui permettre de définir le projet de vie qui lui correspond pleinement.

Abraham Maslow, psychologue humaniste, a défini la satisfaction des besoins fondamentaux d'un individu dans une pyramide de 5 niveaux. Cette progression s'articule autour des besoins physiologique, de sécurité, d'amour (appartenance), d'estime de soi (reconnaissance) et d'accomplissement de soi (créativité). Base théorique fondamentale, la pyramide de Maslow permet de comprendre que la construction d'un individu se réalise dans le temps et dans une relation complémentaire avec différents acteurs socialisants, tout particulièrement la sphère familiale.

Développer l'épanouissement personnel s'inscrit dans un continuum très large, qui prend racine autour du respect des besoins de base (sommeil, équilibre alimentaire, sécurité affective... pour nos plus jeunes publics), **mais qui vise aussi à atteindre la reconnaissance et l'accomplissement de chaque individu.**

Il est donc de la responsabilité d'un équipement socioculturel de permettre à tous ses publics de découvrir et de pratiquer des activités sportives, d'expressions et/ou scientifiques. Pour les animateurs socioculturels, il s'agit d'un

outil très puissant qui permet non seulement de générer du plaisir et surtout qui permet à chaque personne d'expérimenter, d'essayer, de comparer pour se fabriquer un référentiel et construire (ou reconstruire) doucement son projet de vie.

La culture

Ce qui est commun à un groupe d'individu, ce qui le soude, ce qui est appris, transmis, produit et créé. Ensemble des traits distinctifs, spirituels, matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société: art, science, modes de vie, loi, valeurs, traditions, croyances.

Permettre à tous l'accès à la culture défend l'idée que pour remplir pleinement son rôle républicain, Bièvre Est doit permettre à l'ensemble de ses habitants d'accéder à la connaissance et de transmettre les pratiques culturelles de son territoire.

Les centres socioculturels sont par nature des lieux de mixité sociale et culturel la diversité des publics devient ici un atout et favorise la rencontre et l'enrichissement de l'autre.

Les centres socioculturels sont aussi des lieux de pratiques sociales et culturelles, ensemble nos publics doivent pouvoir bénéficier de représentations de spectacles vivants, de projections, d'ateliers de pratique artistique ou culturelle, de conférences sociétales ou patrimoniale...

La parentalité

Ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale.

Inscrire la parentalité comme valeur à défendre dans notre projet éducatif, c'est rappeler le sens de la coéducation et de la cohérence éducative. Un professionnel de l'éducation ne se substituera jamais à la fonction parentale, il favorise simplement des actions éducatives complémentaires. Cette démarche commune implique de la cohérence éducative et la capacité des organisations professionnelles à communiquer avec la cellule familiale, mais aussi entre elles, afin d'harmoniser la démarche éducative et d'éviter les contradictions. Cette dimension n'apparaît pas spontanément sur les accueils de loisirs, enfance ou jeunesse, car les parents ne font, en général, pas partie des publics accueillis dans la journée. Nos personnels éducatifs soutiennent la fonction parentale en prenant le temps de communiquer avec les parents, les intégrant aussi souvent que possible à la vie du centre.

Le soutien à la parentalité reste présent au quotidien par l'accompagnement des enfants dans leur autonomie, dans leur compréhension et dans leur intégration des notions de respect en société, aide précieuse aux devoirs d'éducation assignés aux parents.

L'accueil de loisirs est aussi le lieu d'expérimentation du détachement ou de la séparation. Un enfant en mini-séjour vivra pour la première fois une nuit sans ses parents (ou un lien de parenté proche), expérience éducative très forte !

L'émancipation

Action de s'affranchir d'un lien, d'une entrave, d'un état de dépendance, d'une domination, d'un préjugé

Accompagner l'émancipation de l'individu, c'est lui permettre de s'affranchir d'un cadre de dépendance institué par les règles d'une société et des mécanismes de domination qu'une

société peut fabriquer. C'est lui permettre de s'interroger et de réfléchir sur des sujets complexes afin de déclencher des prises de conscience individuelle et collective. Il est essentiel de créer les conditions favorables à l'initiative et à l'engagement en permettant l'émancipation et l'action en toute conscience.

Accompagner l'enfant dans son autonomisation, à faire seul et l'aider à aller vers son indépendance, c'est agir dans une démarche d'émancipation.

Permettre à son public d'être acteur de son temps de loisirs, c'est lui proposer des espaces de paroles pour décider collectivement des contenus, du planning, des activités, là encore c'est agir dans une démarche d'émancipation. Animer des discussions, favoriser le débat, proposer des ateliers « découverte » sur des thèmes de société, c'est permettre la prise de conscience, c'est là encore agir dans une démarche d'émancipation...



Axes éducatifs & arbre à objectifs

Arborescence d'objectifs, l'arbre à objectifs. fixe des orientations précises pour l'exécution d'un projet. Chaque axe éducatif (objectif général) se divise en objectifs secondaires (appelés aussi spécifiques, intermédiaires ou encore sous-objectifs plusieurs fois jusqu'à atteindre un niveau opérationnel. La navigation dans la hiérarchie de l'arbre est riche de sens. En descendant dans l'arbre, les sous-objectifs montrent comment l'objectif supérieur va être atteint et en naviguant dans le sens inverse, il sera facile de comprendre pourquoi je veux l'atteindre. Son exploitation contribue directement à la création d'un référentiel d'évaluation !

Contribuer à la socialisation de nos publics

En apprenant les principes et usages de la vie en collectivité pour

- intégrer les valeurs, les normes, les codes symboliques et les règles de conduite de notre société ;
- prendre conscience de l'intérêt général ;
- se mettre au service du groupe etc.

En favorisant la communication entre les individus pour

- savoir écouter, collaborer, aider, être solidaire, ...
- savoir se situer par rapport au groupe ;
- expérimenter les différents niveaux d'échanges : la concertation, la coopération, la réciprocité, le don contre-don, la mutualisation, la négociation etc.

En profitant de la mixité sociale et culturelle des publics d'un équipement socioculturel pour

- comprendre l'histoire, la culture de l'autre,

- intégrer les notions de laïcité et de religiosité ;
- respecter toutes les formes de différences, en particulier le handicap etc.

Développer la conscience et l'action citoyenne de nos publics

En profitant des règles de la vie collective pour

- comprendre les notions de droits (la liberté dont je dispose... et ses limites) ;
- comprendre les notions de devoirs ; (ce que cette liberté m'impose...)
- apprendre à respecter les règles de vie, etc.

En favorisant l'exercice de la démocratie pour

- apprendre à débattre, à argumenter, à confronter ses idées ;
- savoir écouter, respecter les avis contraires ;
- apprendre à faire évoluer son point de vue etc.

En développant la conscience écologique

- en observant notre environnement naturel (EN), ses richesses et les pollutions à l'œuvre ;
- en comprenant l'impact de nos modes de vie (population occidentale) sur notre EN ;
- en apprenant les gestes respectueux de notre EN etc.

et ainsi susciter l'engagement vers un développement durable.

Participer à l'émancipation de nos publics

En les accompagnant dans leur autonomisation

- aider, soutenir, conseiller, et éviter de faire à la place de... ;
- favoriser la responsabilisation ;
- proposer des temps d'activité librement choisie ;

En leur permettant d'être acteur de leurs temps libre

- favoriser l'initiative ;
- organiser collectivement des événements, des rassemblements, des séjours etc. ;
- développer l'engagement et l'implication ;

En soutenant la fonction parentale

- proposer des temps de loisirs éducatifs, diversifiés et complémentaires à l'action parentale ;
- collaborer avec les partenaires éducatifs (écoles, périscolaires, associations etc.) ;
- inciter au dialogue avec la cellule familiale, avec les partenaires éducatifs.

En contribuant à leurs épanouissements individuels

- respecter les rythmes biologiques
- découvrir et pratiquer des activités sportives, d'expression artistiques et/ou scientifiques ;
- découvrir des endroits, des lieux, des territoires ... ;
- développer ses connaissances etc.

et ainsi développer et affiner leurs centres d'intérêts.





**Centre socioculturel
Lucie Aubrac**

20 rue Joliot Curie
38690 Le Grand-Lemps
Tél. 04 76 31 58 64
lucieaubrac@cc-bievre-est.fr



**Centre socioculturel
Ambroise Croizat**

750 rue de la République
38140 Renage
Tél. 04 76 91 11 25
ambroisecroizat@cc-bievre-est.fr



**Espace
de vie sociale**

20 rue Joliot Curie
38690 Le Grand-Lemps
Tél. 04 76 31 58 64
evs@cc-bievre-est.fr

ANNEXE I 2

Arbre des objectifs du projet famille intercommunal

Axe principal	Axes secondaires	Objectifs opérationnels	Indicateurs
A. Faire des CSC des lieux de co-éducation	1- Proposer des animations et des services favorisant les liens inter et intra-familiaux	Créer des temps privilégiés entre parent, grand-parent et enfant	Typologie, régularité des familles, diversités des ateliers proposés
		Favoriser des moments de partages agréables et adaptés en famille élargie et en groupe (effet miroir)	- Aisance des parents, des enfants pendant les APE
		Accompagner, soutenir, faciliter les rapports parents/enfants	Interaction entre les enfants et leurs parents et entre les familles
	2- Mobiliser les parents pour les rendre acteurs	Favoriser et mettre en avant les potentialités de chaque parent	Nombre d'actions effectuées, co-animées par des bénévoles ou des prestataires et par lieu
		Lieu de partage et de proposition des habitants permettant à tous les participants de s'exprimer et se rencontrer	Nombre de personnes touchées
		Encourager l'action participative des familles (co-animation, présentation)	Retour sur l'atelier en fin de séance, satisfaction des familles
	3- Permettre des liens entre générations	Proposer des actions qui favorisent la mixité des générations.	Nombre de réunions, de temps informels, d'actions concrètes
		Développer des partenariats avec les groupes et structures locales	Nombre et type de collaboration sur son territoire
		Créer des passerelles entre les âges	Actions nouvelles intergénérationnelles / Typologie des actions
B. Assurer une cohérence éducative sur le territoire	1- Coordonner les secteurs familles des CSC et de l'EVS	Mettre en place des temps de coordination permettant de réfléchir/penser les pratiques professionnelles	Nombres de coordination
		Mettre en place des animations communes	Nombre d'animation / Sorties communes
		Mutualiser les savoirs, les compétences et les moyens matériels	Nombre de dossiers mutualisés
	3- Travailler en collaboration avec les partenaires	Proposer des temps d'échanges et des liens réguliers avec les partenaires (pmi, as, écoles, crèches, accueil de loisirs)	Nombre de réunions, de temps informels, d'actions concrètes
		Fédérer les différents acteurs concernés par la question de la parentalité (co-éducation)	Réunions inter-partenaires / Actions communes
		Encourager les liens et les actions intersecteurs (enfance, jeunesse, famille)	Liens intersecteur / Nombre d'Actions passerelles
C. Permettre aux familles d'être actrices dans la vie locale	1- Mobiliser les familles	Développer des événements avec et pour les familles,	Nombre d'événements
	2- Développer le niveau de participation des familles dans la vie du CSC	Passer de l'idée, le "coup de main", l'organisation, au collectif "projet" comme différent niveau d'implication.	Niveau d'engagement des familles / Implication lors des événements
	3- Accompagner l'implication des familles	Communiquer sur la possibilité d'intervenir, de s'impliquer dans la vie des équipements	Type de communication / Retour sur événement
		Valoriser l'implication des habitants	Communication extérieure / Mise en avant des familles

ANNEXE 13

Objet :	Les collectifs au sein du Pôle Dvpt social
De :	Grégory CESBRON, Directeur du Pôle Dvpt social
A :	VP CSAT, CCD LP et TC
Copie(s) à :	DGS, Direction Dvpt culturel
Date :	vendredi 22 octobre 2021
Référence :	
Pages :	4
PJ	

☐ Pour décision

☒ Pour avis

☐ Pour mise en oeuvre

☐ Pour information

I. Préambule

Définition

Un collectif représente plusieurs individus considérés comme formant un groupe de personnes, caractérisé par des intentions communes. Son but est déterminé et vise un intérêt commun.

Sans statut juridique, un collectif ne dispose d'aucun droit, ni même de devoir. Les règles organisationnelles et fonctionnelles sont propres au groupe. Ses décisions ne peuvent s'inscrire que dans le cadre du droit commun. De fait, la vocation d'un collectif vise essentiellement la création, la mise en œuvre et le développement d'une action ou d'un projet.

Pourquoi des collectifs à Bièvre Est ?

Bièvre Est, de par sa compétence Développement social, gère 3 équipements de socio-culturels : Ambroise Croizat, Lucie Aubrac et l'Espace de Vie Sociale Nord. Cette prise de compétence est synonyme d'une volonté de la collectivité d'accompagner les dynamiques sociales et participatives.

De plus, Bièvre Est dispose d'un pacte de gouvernance qui prévoit toutes les instances et les conditions dans lesquelles se prennent ses décisions. Parmi elles, les commissions, des instances thématiques constituées exclusivement d'élus qui ont pour fonction d'être un lieu de débats permettant l'émergence, l'instruction et la mise en œuvre de projets.

Les équipements socio-culturels sont agréés (et financés) pour porter des principes fondateurs (circulaire CNAF) en matière de politique familiale et sociale :

- Développer des actions sociales adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Développer la participation habitante ;
- Favoriser la concertation et la coordination avec les partenaires.

La circulaire précise ainsi les différents niveaux de participation : « du point de vue des usagers et des habitants, les modalités de participation correspondent à différents niveaux d'engagement :

- la présence, consommation de services ou d'activités ;
- l'implication dans une instance d'information et de consultation ;
- la contribution momentanée à une activité ou à un projet collectif ;
- la collaboration « permanente » et la prise de responsabilité ;
- la contribution au processus de décision.

Les collectifs sont des réponses de terrain adaptés aux enjeux des équipements socio-culturels et à ceux de Bièvre Est en tant que collectivité. Ils sont des outils pertinents qui doivent permettre aux habitants de participer au développement de la vie sociale et culturelle de leur territoire, tout en permettant leur émancipation mais aussi l'enrichissement des débats et ainsi des décisions plus adaptées aux problématiques.

Ainsi pour faire vivre un collectif au sein des équipements de Bièvre Est et pour favoriser sa réussite, il semble indispensable de fixer un cadre structurant précisant, en toute transparence, ses fondements pour à la fois promouvoir la participation habitante, tout en respectant les instances de décision souveraine.

Bien que propre au groupe, ses règles organisationnelles et fonctionnelles, sont soumises aux dispositions du code général des collectivités territoriales et du projet social de l'équipement.

2. Les Collectifs du pôle Développement social

Il existe trois types de collectifs au sein du service Enfance Jeunesse Famille :

- Les collectifs type « conseil de maison » ;
- Les collectifs type « projet » ;
- Les collectifs thématique « enfance », « jeunesse » et « famille ».

2.1 Les collectifs type « conseil de maison »

Il est proposé 3 collectifs de ce type :

- le collectif Ambroise Croizat ;
- le collectif Lucie Aubrac ;
- le collectif Nord.

Finalité

- Permettre aux équipements socio-culturels d'avoir une assise sociale et territoriale sur leur bassin de vie

Objectifs

- Soutenir, réguler et accompagner les grandes orientations du projet social de l'équipement ;
- Faire le lien avec la commission Cohésion Sociale et Animation du Territoire ;
- Permettre l'émancipation des individus ;
- Permettre aux communes d'être informées sur la vie des équipements ;
- Renforcer l'équipement dans son rôle de Développement social local.

Rôle

- Être garant de la cohérence des actions de l'équipement au regard de ses grandes orientations ;
- Questionner le sens des actions de l'ESC au regard des grandes orientations ;
- Questionner les collaborations extérieures ;
- Soutenir l'organisation générale de l'ESC ;
- Conseiller des porteurs d'action ou de projet.

Animation

L'animation du collectif est gérée par le responsable de l'équipement, avec l'appui du chef de service EJJ / directeur des centres socio-culturels.

Elle a pour vocation l'information et/ou l'échange (la concertation), doit permettre la participation de tous en facilitant la prise de parole.

Les comptes rendus doivent être clairs, synthétiques, concis et pédagogiques.

Membres

- Un collège élus du bassin de vie de l'équipement
 - le VP CSAT (membre de droit)
 - l'élu par commune (membre de la commission CSAT) qui peut être suppléé
- Un collège habitants
 - l'habitant usager par commune à minima

Les membres du collège habitants sont proposés par les autres membres du collectif.

- Un collège partenaires (optionnel)

Les membres du collège partenaires sont proposés par le responsable de l'équipement au regard de l'implication du partenaire sur des questions de développement social local sur le territoire de référence.

Les élus sont présents pour la durée de leur mandat. Les habitants et partenaires s'engagent à minima pour une saison (de septembre à août) et au maximum pour la durée du mandat.

Invités

En fonction de l'actualité, peuvent être invités à présenter des projets, bilans, ... :

- Habitant.s porteur d'une action, d'un projet ;
- Agent.s de l'équipement ou plus largement de Bièvre Est dans le cadre de la transversalité (Médiathèque, service tech etc.) ;
- Maires des communes concernés par des projets spécifiques ;
- Partenaires, Représentant.s institutionnel.s (CAF, élus extérieurs etc.).

Fréquences et périodes

Le collectif se réunira entre 3 et 4 fois au cours d'une saison scolaire (de septembre à août), sur les périodes :
Septembre - Décembre - Mars - Juin.

2.2 Les collectifs type « projet »

Il existe 4 collectifs de ce type :

- le collectif I Saine contre les Discriminations
- le collectif Renc'Arts de Rue
- le collectif Ciné
- le collectif Ticket culture

En fonction des projets, d'autres collectifs pourraient être créés ou des collectifs pourraient être arrêtés

Finalité

- Animer la vie locale

Objectifs

- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet festif, social et culturel sur le bassin de vie ;
- Favoriser la participation du plus grand nombre (habitants, élus, partenaires) ;

Rôle

- Faire vivre un projet ;
- Communiquer sur le projet ;
- Valoriser le collectif pour favoriser le renouvellement de ses membres.

Ces décisions concernent :

- Le contenu de l'événement dans le respect d'un budget (donc il le connaît) ;
- L'organisation générale dans le respect de la fiche action et d'un cadre réglementaire et sécuritaire.

Les modalités pour la prise de décision

- Les décisions doivent être actées collectivement

Animation

L'animation du collectif est gérée par le responsable de l'équipement, avec l'appui d'un ou plusieurs agents de l'équipement.

Elle a pour vocation l'information et/ou l'échange (la concertation), doit permettre la participation de tous en facilitant la prise de parole.

Les comptes rendus doivent être clairs, synthétiques, concis et pédagogiques.

Membres

Les collectifs de types « projet » sont composés :

- d'élus :
 - un élu référent du collectif (si possible membre du conseil de maison) ;
 - des élus du bassin de vie concerné par le projet (à minima un de la commune sur laquelle se déroule l'événement) ;
- d'habitants usagers de l'équipement ou du projet ;
- de partenaires (optionnel).

Les membres sont à minima investis pour la durée de l'événement (une saison). Cela comprend des temps préparatoires en amont, le temps du projet et un temps de bilan.

Invités

En fonction de l'actualité, peuvent être invités :

- Agent.s de l'équipement ou plus largement de Bièvre Est dans le cadre de la transversalité (Médiathèque, service tech etc.) ;
- Maires des communes ;
- Partenaires, collaborateurs du projet ou Représentant.s institutionnel.s (CAF, élus extérieurs, etc.).

Fréquences et périodes

Le collectif se réunira en fonction de la date de l'événement ou de la récurrence des temps forts du projet.

2.3 Les collectifs thématiques « Enfance », « Jeunesse », « Familles »

En plus des collectifs présentés précédemment, les structures socio-culturels animent au sein de leurs équipements des collectifs thématiques composé d'habitants participants aux actions du centres socio-culturels. Ces collectifs permettent de recueillir l'avis des participants et ainsi d'améliorer les actions menées.

Il existe par exemple :

- un collectif jeunesse sur chaque bassin de vie qui est force de proposition dans le cadre des activités des accueils de loisirs.
- Un collectif familles dans chacun des équipements socio-culturels qui est force de proposition pour les activités des secteurs familles.

ANNEXE I 4

[illegible]

COMMENTAIRES (Indiquez ci-dessous tout commentaire que vous jugerez utile à la compréhension de votre dossier notamment si personnel mis à disposition ou détaché/facturé)

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE AGC/ACF

BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE du 01/01/2021 au 31/12/2021

CHARGES

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL CHARGES
60	Achats	16 460,00
61	Services extérieurs	5 770,00
62	Autres services extérieurs	21 030,00
63	Impôts et taxes	700,00
64	Frais de personnel	121 172,00
65	Autres charges de gestion courante	53 270,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	
69	Impôt sur les bénéfices	
SOUS-TOTAL		218 402,00
86	Contributions	22 500,00
TOTAL CHARGES		240 902,00

PRODUITS

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL PRODUITS
70	Vente de produits finis prestataires	102 200,00
74	Subventions d'exploitation	116 202,00
75	Produits de gestion	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
79	Transfert de charges	
SOUS-TOTAL		218 402,00
87	Contrepartie des contributions	22 500,00
TOTAL PRODUITS		240 902,00

PRODUITS : Détail des comptes racines utiles à la CAF

Attention dans le tableau ci-dessous, le total des sous-comptes doit correspondre au total du compte racine.

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL PRODUITS
70623-AGC	Prestations reçues de la CAF	68 000,00
70623-ACF	Prestations reçues de la CAF	25 000,00
70623-cl	PS reçues pour CLSH (ALSH)	
70623-PS jeunes	PS reçues pour PS jeunes	
70623-clas	PS reçues pour Clas	3 400,00
70623-eaje	PS reçues pour Multi accueil	
70623-laep	PS reçues pour Laep	
70623-mf	PS reçues pour Médiation Familiale	
70623-ram	PS reçues pour RAM	
70641	Participation des usagers déductible de la PS (spécifique EAJE)	
70642	Participation des usagers non déductible de la PS	5 800,00
707	Vente de marchandises	
708	Produits d'activités diverses	
70	Vente de produits finis prestataires	
741	Subvention d' ETAT	
742	Subvention de la REGION	
743	Subvention du DEPARTEMENT	2 500,00
744	Subvention de la COMMUNE	
7451	Subvention des ORGANISMES NATIONAUX dont MSA	
7452	Subvention de fonctionnement CAF	
746	Subvention EPCI (intercom)	113 702,00
747	Subvention entreprise	
748- 1	Subvention fonds européens	
748- 2	Subventions autre entité publique	
74	Subventions d'exploitation	

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE AGC

DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES 2021 RETENUES POUR LA FONCTION PILOTAGE **(cf onglet 8 - Table des comptes)**

Attention : Si nécessaire, veuillez effectuer la proratisation des comptes 63 et 64 pour les 3 fonctions :
 Direction, Accueil et Comptabilité/Gestion

PILOTAGE						
COMPTES	CHARGES	Fonction Direction	Fonction Accueil	Comptabilité gestion	Instances de décisions	TOTAL
617	Etudes et recherches					0,00
618 5	Frais de colloque					0,00
618 6	Formation des bénévoles					0,00
61	Services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur (détaché facturé)					0,00
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires					0,00
622 6	Frais de commissaire aux comptes et expert comptable					0,00
622 7	Frais d'acte et de contentieux					0,00
623	Publicité, information et publications		2 230,00			2 230,00
625	Déplacement, missions, réceptions	1 000,00	200,00		600,00	1 800,00
625 8	Fonctionnement des instances					0,00
628 1	Cotisation fédération					0,00

628 4	Frais de recrutement du personnel								0,00
628 6	Formation des salariés	2 000,00	500,00						2 500,00
62	Autres services extérieurs	3 000,00	2 930,00	0,00	600,00			6 530,00	
633- 63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel	18 740,00	10 530,00	5 150,00				34 420,00	
635- 63B	Autres impôts et taxes							0,00	
63	Impôts et taxes	18 740,00	10 530,00	5 150,00				34 420,00	
641 1	Salaires bruts	45 746,00	23 400,00	13 475,00				82 621,00	
641 2	Congés payés							0,00	
641 3	Primes et gratifications							0,00	
641 4	Indemnités et avantages divers							0,00	
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance							0,00	
647	Autres charges sociales							0,00	
648	Autres charges de personnel							0,00	
64	Frais de personnel	45 746,00	23 400,00	13 475,00				82 621,00	
681 5	Dotations aux provisions pour départ à la retraite ou licenciement							0,00	
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	0,00	0,00	0,00				0,00	
	SOUS-TOTAL	67 486,00	36 860,00	18 625,00	600,00			123 571,00	
862	Mise à disposition de personnel							0,00	
86	Contributions	0,00	0,00	0,00				0,00	
	TOTAL CHARGES	67 486,00	36 860,00	18 625,00	600,00			123 571,00	

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE ACF

BUDGET PREVISIONNEL D'ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTES	CHARGES	ACF
60	Achats	4 000,00
61	Services extérieurs	1 800,00
62	Autres services extérieurs	1550,00
63	Impôts et taxes	12 844,00
64	Frais de personnel	24 391,00
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	
69	Impôt sur les bénéfices	
	SOUS-TOTAL	44 585,00
86	Contributions	2500,00
	TOTAL CHARGES	47 085,00

COMPTES	PRODUITS	ACF
70	Vente de produits finis prestataires	25 800,00
74	Subventions d'exploitation	18785,00
75	Produits de gestion	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
79	Transfert de charges	
	SOUS-TOTAL	44 585,00
87	Contrepartie des contributions	2500,00
	TOTAL PRODUITS	47 085,00

CHARGES : Détail des comptes racines utiles à la CAF

Attention dans les tableaux ci dessous , le total des comptes détaillés doit correspondre au total du compte racine.

COMPTES	INTITULES COMPTES	ACF
62A7	Autres services extérieurs référent familles*	0,00
62	Autres services extérieurs	
63AA7	Impôts et taxes du référent familles	12844,00
63AB7	Impôts et taxes Autres personnes ACF	
63 B7	Autres impôts et taxes ACF	
63	Impôts et taxes	
64A7	Frais de personnel du référent familles (6411+6412+6413+6414+645+647+648)	24391,00
64B7	Autre Frais de personnel CS Anim Fam	
64	Frais de personnel	
862	Mise à disposition du référent familles	0,00
86	Contributions	

* Concernant le référent-familles.
 '- le compte 62A7 est à utiliser **uniquement** s'il s'agit d'un personnel détaché et facturé, pour y inscrire le coût de sa facturation (charges de personnel/impôts et taxes)
 '- le compte 862 est à utiliser si le référent est mis à disposition par un tiers.

PRODUITS : Détail des comptes racines utiles à la CAF

COMPTES	INTITULES COMPTES	ACF
70623 ACF	Prestations reçues de la CAF	25000,00
70642	Partic*usagers non déductibles PS	800
707	Vente de marchandises	
708	Produits d'activités diverses	
70	Vente de produits finis prestataires	
741	Subvention d' ETAT	
742	Subvention de la REGION	
743	Subvention du DEPARTEMENT	
744	Subvention de la COMMUNE	
7451	Subvention des ORGANISMES NATIONAUX dont MSA	
7452	Subvention de fonctionnement CAF	400,00
746	Subvention EPCI (intercom)	18 385,00
747	Subvention entreprise	
748- 1	Subvention fonds européens	
748- 2	Subventions autre entité publique	
74	Subventions d'exploitation	

ANNEXE 15

Attention ! N'oubliez pas d'enregistrer régulièrement votre saisie !

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE

ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION - ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES

ORGANIGRAMME : RÉEL 2020

Déclaration des salaires et charges par poste d'activité

*Si une même personne occupe plusieurs fonctions, elle doit apparaître dans chacune des fonctions occupées.
Attention : Ne compléter que les cases blanches

*Si une même personne occupe plusieurs fonctions, elle doit apparaître dans chacune des fonctions occupées.
Attention : Ne compléter que les cases blanches

Nom- prénom	Intitulé de l'emploi	Date d'entrée (E) ou de sortie (S)	Qualification Diplômes et date d'obtention	ETP annuel dans la structure	Frais de personnel (cpt 64)	Impôts & Taxes (cpt 63A)	% de temps mensuel consacré à la fonction *	Report automatique des Frais de personnels, impôts/axes au regard du temps mensuel consacré à la		Pondération du tps consacré à la fonction (en %)	Personnel mis à dispos* (cpt 86-87)	Personnel extérieur détaché et facturé (cpt 62)		
Direction														
BOUX Bruno	Directeur	E 01/01/2020	DESJEPS	1,00	35 987,00	15 668,00	50,00	Frais de personnel en € (cpt 64)	Impôts & Taxes en € (cpt 63A)	1,50	mettre une croix			
								17 993,50	7 834,00	50,00				
BIGILLON Marjolaine	Directrice adjointe	Année	Master ESS	1,00	27 166,00	10 399,00	100,00	27 166,00	10 399,00	100,00				ETP ok
								0,00	0,00	0,00				
Accueil														
BERGEROT Fabienne	Chargée d'accueil	Année	BTS	0,90	23 743,00	10 353,00	100,00	23 743,00	10 353,00	0,90				
								0,00	0,00	0,00				
								0,00	0,00	0,00		ETP ok		
								0,00	0,00	0,00				
								0,00	0,00	0,00				
Comptabilité-gestion														
Service	Comptabilité	Année		1,00	23 598,00	10 102,00	25,00	12 444,00	5 051,25	0,50				
Service	RH	Année	Licence RH	1,00	26 178,00	10 103,00	25,00	5 899,50	2 525,50	25,00		ETP ok		
								6 544,50	2 525,75	25,00				
Sous-total								81 346,50	33 637,25					

P I L O T A G E

Personnel administratif (responsable administratif, secrétariat....)												
MILESJ Christelle	Entretien	Année		0,20	4 498,85	1 124,50	100,00	4 498,85	1 124,50	0,20		
								0,00	0,00	20,00		
								0,00	0,00	0,00		
Sous-total								4 498,85	1 124,50			

P I L O T A G E

[illegible]

A C F	Nom - prénom	Intitulé de l'emploi	Date d'entrée (E) ou de sortie (S)	Qualification Diplômes et date d'obtention	ETP annuel dans la structure	Frais de personnel (cpt 64)	Impôts & Taxes (cpt 63A)	Coordina ^a : % temps consacré à la fonction RF	Frais de personnel € (cpt 64)		Impôts & Taxes € (cpt 63A)		Fondération du tps consacré à la fonct ^a (en %)	Personnel mis à dispo ^a (cpt 86 - 87)		Personnel extérieur détaché et facturé (cpt 62A7)
Animation collective familles																
	MAURANDY France	Réf-famil	Année	CESF	1,00	29 232,41	12 593,86	100,00		29 232,41	12 593,86		1,00	mettre une croix		
									0,00	0,00		100,00				
									0,00	0,00		0,00				
									0,00	0,00		0,00				
									0,00	0,00		0,00				
									0,00	0,00		0,00				
									0,00	0,00		0,00				
									29 232,41	12 593,86						
									Sous-total		29 232,41	12 593,86				

TOTAL GENERAL (des personnels mettant en œuvre le projet social AGC et ACF)	124 830,55	51 310,11	4,41
--	------------	-----------	------

COMMENTAIRES (Indiquez ci-dessous tout commentaire que vous jugerez utile à la compréhension de votre dossier notamment si personnel mis à disposition ou détaché/facturé)

Le coût de poste de Mme Pavis est faible car cette dernière a été en arrêt maladie du 1^{er} janvier au 31 mars (salaire à demi-traitement), puis à mi-temps thérapeutique du 1^{er} avril au 24 août et pour finir de fin août au 31/12 en arrêt maladie, de nouveau à demi-traitement

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE AGC/ACF

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA STRUCTURE du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL CHARGES
60	Achats	10 074,15
61	Services extérieurs	3 550,61
62	Autres services extérieurs	21 092,75
63	Impôts et taxes	51 310,11
64	Frais de personnel	124 830,55
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	
69	Impôt sur les bénéfices	
SOUS-TOTAL		210 858,17
86	Contributions	14 200,00
TOTAL CHARGES		225 058,17
	Déficit	

PRODUITS

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL PRODUITS
70	Vente de produits finis prestataires	99 948,23
74	Subventions d'exploitation	108 985,83
75	Produits de gestion	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	1 924,11
78	Reprise sur provisions	
79	Transfert de charges	
SOUS-TOTAL		210 858,17
87	Contrepartie des contributions	14 200,00
TOTAL PRODUITS		225 058,17
	Bénéfice	

PRODUITS : Détail des comptes racines utiles à la CAF

Attention dans le tableau ci-dessous, le total des sous-comptes doit correspondre au total du compte racine.

COMPTES	INTITULES COMPTES	TOTAL PRODUITS
70623-AGC	Prestations reçues de la CAF	67 681,39
70623-ACF	Prestations reçues de la CAF	25 836,00
70623-cl	PS reçues pour CLSH (ALSH)	
70623-clas	PS reçues pour Clas	1 952,28
70623-eaje	PS reçues pour Multi accueil	0,00
70623-laep	PS reçues pour Laep	
70623-mf	PS reçues pour Médiation Familiale	
70623-ram	PS reçues pour RAM	
70623-ps-j	PS Jeunes	
70641	Participation des usagers déductible de la PS (spécifique EAJE)	
70642	Participation des usagers non déductible de la PS	4 478,56
707	Vente de marchandises	
708	Produits d'activités diverses	
70	Vente de produits finis prestataires	
741	Subvention d' ETAT	
742	Subvention de la REGION	
743	Subvention du DEPARTEMENT	1 300,00
744	Subvention de la COMMUNE	
7451	Subvention des ORGANISMES NATIONAUX dont MSA	
7452	Subvention de fonctionnement CAF	
746	Subvention EPCI (intercom)	107 684,97
747	Subvention entreprise	
748- 1	Subvention fonds européens	
748- 2	Subventions autre entité publique	
74	Subventions d'exploitation	

Attention ! N'oubliez pas d'enregistrer régulièrement votre saisie !

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE AGC

DONNEES FINANCIERES RÉELLES 2020 RETENUES POUR LA FONCTION PILOTAGE (cf onglet 8 - Table des comptes)

Attention : Si nécessaire, veuillez effectuer la proratisation des comptes 63 et 64 pour les 3 fonctions :
Direction, Accueil et Comptabilité/Gestion

PILOTAGE						
COMPTES	CHARGES	Fonction Direction	Fonction Accueil	Comptabilité gestion	Instances de décisions	TOTAL
617	Etudes et recherches					0,00
618 5	Frais de colloque					0,00
618 6	Formation des bénévoles					0,00
61	Services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur (détaché facturé)					0,00
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires					0,00
622 6	Frais de commissaire aux comptes et expert comptable					0,00
622 7	Frais d'acte et de contentieux					0,00
623	Publicité, information et publications		840,00			840,00
625	Déplacement, missions, réceptions	202,12	112,00			314,12
625 8	Fonctionnement des instances					0,00
628 1	Cotisation fédération					0,00
628 4	Frais de recrutement du personnel					0,00
628 6	Formation des salariés					0,00
62	Autres services extérieurs	202,12	952,00	0,00	0,00	1 154,12
633- 63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel	18 233,00	10 353,00	5 051,25		33 637,25
635- 63B	Autres impôts et taxes					0,00
63	Impôts et taxes	18 233,00	10 353,00	5 051,25		33 637,25
641 1	Salaires bruts	45 159,50	23 743,00	12 444,00		81 346,50
641 2	Congés payés					0,00
641 3	Primes et gratifications					0,00
641 4	Indemnités et avantages divers					0,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance					0,00
647	Autres charges sociales					0,00
648	Autres charges de personnel					0,00
64	Frais de personnel	45 159,50	23 743,00	12 444,00		81 346,50
681 5	Dotations aux provisions pour départ à la retraite ou licenciement					0,00
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	0,00	0,00	0,00		0,00
SOUS-TOTAL		63 594,62	35 048,00	17 495,25	0,00	116 137,87
862	Mise à disposition de personnel					0,00
86	Contributions	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL CHARGES		63 594,62	35 048,00	17 495,25	0,00	116 137,87

FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE ACF

COMPTE DE RÉSULTAT ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTES	CHARGES	ACF
60	Achats	3 292,53
61	Services extérieurs	
62	Autres services extérieurs	103,73
63	Impôts et taxes	12 593,86
64	Frais de personnel	29 232,41
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	
69	Impôt sur les bénéfices	
SOUS-TOTAL		45 222,53
86	Contributions	300,00
TOTAL CHARGES		45 522,53

COMPTES	PRODUITS	ACF
70	Vente de produits finis prestataires	203,40
74	Subventions d'exploitation	45019,13
75	Produits de gestion	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provisions	
79	Transfert de charges	
SOUS-TOTAL		45 222,53
87	Contrepartie des contributions	300,00
TOTAL PRODUITS		45 522,53

CHARGES : Détail des comptes racines utiles à la CAF

Attention dans les tableaux ci dessous , le total des comptes détaillés doit correspondre au total du compte racine.

COMPTES	INTITULES COMPTES	ACF
62A7	Autres services extérieurs référent familles*	
62	Autres services extérieurs	
63AA7	Impôts et taxes du référent familles	12593,86
63AB7	Impôts et taxes Autres personnes ACF	
63 B7	Autres impôts et taxes ACF	
63	Impôts et taxes	
64A7	Frais de personnel du référent familles (6411+6412+6413+6414+645+647+648)	29232,41
64B7	Autre Frais de personnel CS Anim Fam	
64	Frais de personnel	
862	Mise à disposition du référent familles	
86	Contributions	

* Concernant le référent-familles,
 '- le compte 62A7 est à utiliser **uniquement s'il s'agit d'un personnel détaché et facturé**,
 pour y inscrire le coût de sa facturation (charges de personnels/impôts et taxes)
 '- le compte 862 est à utiliser si le référent est mis à disposition par un tiers.

PRODUITS : Détail des comptes racines utiles à la CAF

COMPTES	INTITULES COMPTES	ACF
70623 ACF	Prestations reçues de la CAF	22 886,00
70642	Partic°usagers non déductibles PS	203,40
707	Vente de marchandises	
708	Produits d'activités diverses	
70	Vente de produits finis prestataires	
741	Subvention d' ETAT	
742	Subvention de la REGION	
743	Subvention du DEPARTEMENT	
744	Subvention de la COMMUNE	
7451	Subvention des ORGANISMES NATIONAUX dont MSA	
7452	Subvention de fonctionnement CAF	2 950,00
746	Subvention EPCI (intercom)	19 183,13
747	Subvention entreprise	
748- 1	Subvention fonds européens	
748- 2	Subventions autre entité publique	
74	Subventions d'exploitation	



FORMULAIRE DE PRESTATION DE SERVICE AGC ACF COMPTE DE RESULTAT 2020

Cette fiche est à éditer et à transmettre à la Caf, une fois signée et datée par le représentant légal de la structure ou son délégué (si vous n'utilisez pas la signature scannée), par mail ou par courrier.
Elle permet d'attester de l'exactitude de l'ensemble des informations contenues dans ce document transmis à la Caf.

Attestation des données transmises à la CAF

IDENTIFICATION

Gestionnaire

Nom Communauté de communes Bièvre Est

Adresse 1352 Rue Augustin Blanchet

Code postal 38690

Commune COLOMBE

Equipement

Nom Centre socioculturel Ambroise Croizat

Adresse 750 Rue de la République

Code postal 38140

Commune RENAGE

Représentant légal

Nom du responsable légal R.VALTAT

Titre Président(e)

Je soussignée agissant en qualité de X de l'équipement Centre social "Ambroise Croizat" à Renage certifie EXACTS les renseignements indiqués dans l'ensemble du document .

à Colombe

Le

08/03/21

Signature manuscrite du représentant légal ou de son délégué*

* signature précédée de la mention "par délégation"

ANNEXE 16

